A.V.A.

BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 197 Septembre 2024



Guillaume Meiffren Laugier, baron de Chartrouse. Tableau offert par sa petite-fille à la ville d'Arles, conservé aujourd'hui au musée Réattu.

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES
SOMMAIRE

- *ÉDITORIAL* **page 1**
Par Vincent RAMON

- *LES ARCHIVES COMMUNALES D'ARLES* **page 3**
(DEUXIÈME PARTIE : LES ARCHIVISTES ET LES INVENTAIRES)
Par Michel BAUDAT

- *LE BARON DE CHARTROUSE* **page 27**
RESTAURATEUR DES MONUMENTS ARLÉSIENS
Par Carole NANNI

- *43° 67′ 66″ N & 4° 62′ 77″ E* **page 69**
VOIR ARLES DANS LE MONDE PAR LA CARTE
FAVORINOS, LE PHILOSOPHE D'ARELATE
Par Jacques MAUDUY

- *GRAIN, POTENCE ET FOUET* **page 71**
UNE ÉMEUTE CONTRE LA CHERTÉ DU BLÉ
(ARLES, 2-4 JANVIER 1752)
Par Chistophe GONZALEZ

COTISATIONS 2025 :
De janvier à décembre : *35* euros
(*50* euros pour les abonnements hors de France)
À faire parvenir uniquement à :
B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex

Permanence **: mardi et jeudi de 14 h à 18 h**
Espace Mistral
2A boulevard Émile Combes ARLES
Tél/Répondeur : 04 86 63 62 21
E-mail **: ava.arles@club-internet.fr**
SITE INTERNET : *www.amisduvieilarles.com*

ÉDITORIAL

« Guerre et Paix »

Compte tenu de la saison estivale que nous venons de vivre dont l'actualité a été riche en évènements locaux, régionaux, nationaux et internationaux, au risque de troubler cette image de bonheur, j'ose dire qu'elle a été pour le moins contrastée, d'où le titre de cet éditorial emprunté à celui d'un roman que Léon Tolstoï a écrit et publié en feuilleton entre 1865 et 1869 dans « Le Messager russe » !

En effet, outre début juillet le sacre de notre XXV^{e} reine, Amélie Laugier, qui a réjoui les cœurs de tous les Arlésiens, les Jeux olympiques et paralympiques de Paris sont venus poursuivre cette trêve d'amitié et de partage des valeurs de fraternité et de solidarité entre tous les peuples, et cela avec la seule passion du sport ! Ce fut une formidable occasion de montrer un autre visage, inhabituel et pour certains inattendu, de notre culture et de notre pays. C'est ainsi que Paris et d'autres régions de France ont pu faire découvrir différemment notre patrimoine historique et culturel qui servit d'écrin à de nombreux sports et qui restera gravé à vie dans les mémoires des participants, spectateurs et téléspectateurs !

Tout cela a pu nous faire oublier temporairement que la guerre sévissait actuellement en Ukraine et au Moyen-Orient et, de manière moins médiatisée, dans de nombreux autres pays plus éloignés de notre regard et de nos préoccupations, bien que ces combats fussent et soient encore et toujours à nos portes ! Mais n'oublions pas que la paix suit très souvent la guerre et qu'il suffit souvent de peu de temps et de sacrifices pour qu'elle s'installe durablement. 2024, année anniversaire où nous commémorons les 80 ans du début de la libération, certes de Paris, mais aussi d'Arles avec les bombardements des ponts de la ville en août 1944, racontés par Thierry Lutringer dans le bulletin des AVA n° 147 de décembre 2010. Au cours de ces bombardements, les nombreux obus atteignirent leurs cibles et aussi des maisons d'habitation, mais étrangement et heureusement épargnèrent quasiment nos monuments historiques aujourd'hui classés au patrimoine mondial par l'UNESCO.

Henry de Montherlant n'a-t-il pas écrit : *« Il faut faire une paix qui ait la grandeur d'âme de la guerre. »* Mais nous n'oublions pas le message en 2000 de Kofi Annan, alors secrétaire général de l'ONU et prix Nobel de la paix, lors des jeux de Sydney : *« Ensemble, les Jeux olympiques et l'Organisation des Nations unies peuvent former une équipe gagnante. Mais la victoire ne sera pas facile. La guerre, l'intolérance et le dénuement sont loin d'avoir disparu de la surface de la terre. Nous devons nous battre. Tout comme les athlètes s'efforcent d'atteindre des records mondiaux, nous devons lutter pour la paix dans le monde. »*

Vincent RAMON

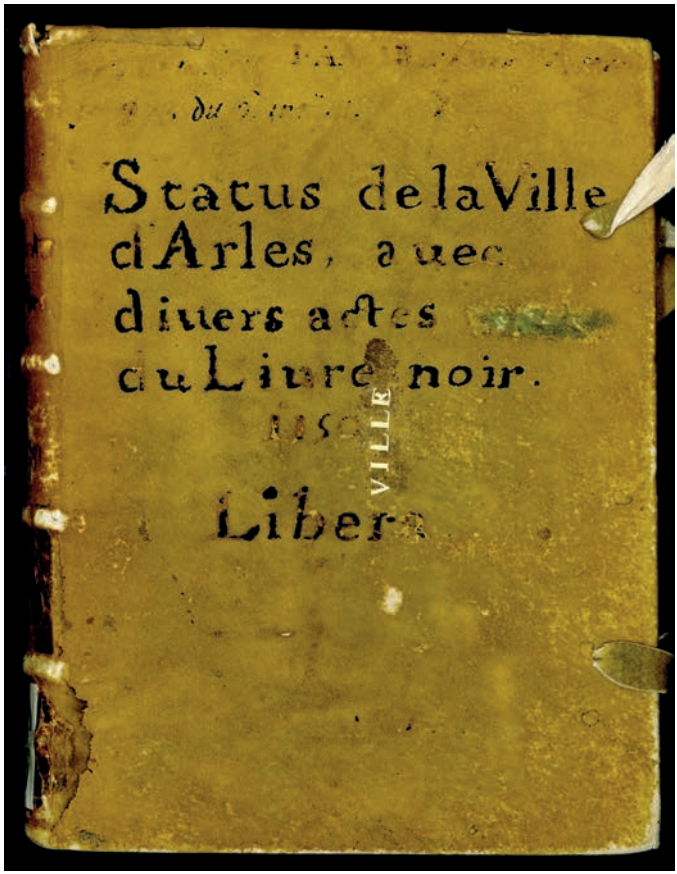


Fig. 1 - Statuts de la ville d'Arles, 1150.
On remarquera les indications de classement : l'extrait du psaume « Liber ».
(Archives communales d'Arles, AA15.)

LES ARCHIVES COMMUNALES D'ARLES
(DEUXIÈME PARTIE : LES ARCHIVISTES ET LES INVENTAIRES)

Après avoir traité dans le bulletin n° 196 de juin une première partie de l'histoire du service des archives communales d'Arles consacrée à ses fonds de documents et à ses différents lieux d'accueil, Michel BAUDAT *évoque dans une deuxième partie les archivistes qui y ont œuvré et les inventaires réalisés.*

1. L'Ancien Régime

Nous avons vu qu'en 1424, la ville acheta la maison du notaire Pierre Bertrand, près du palais de justice, pour servir de maison commune[1]. C'est probablement à cette occasion que trois personnes furent nommées pour procéder à l'installation des archives et à leur inventaire[2]. Cet inventaire, dressé en 1427, nous donne pour la première fois des détails sur les conditions matérielles de conservation des archives d'Arles. Elles étaient alors enfermées dans une pièce et rangées dans des « cayssas » comportant des « cayssons », vraisemblablement des coffres compartimentés dont un coffre en bois d'aube comprenant 14 caissons et qui contient les privilèges de la ville : chartes, chartes de convention, lettres patentes des comtes de Provence... ; une armoire contenant des livres de comptes de la ville ; un coffre à quatre caissons contenant plusieurs instruments et écritures ; deux petites « cayssetas » avec des instruments et écritures, qui ferment à clef ; un livre rouge renfermant de vieux instruments concernant la ville et 80 chartes ; un livre vert contenant des privilèges enregistrés et 50 chartes[3].

En 1431, l'installation et l'inventaire des archives furent confiés à trois personnes[4]. En 1451, il est procédé à l'inventaire de l'arsenal *« et aliis rebus dicte univ.tis existentibus infra hospitium ejusdem civitatis ». « In dolme inferiori subtus domum Archivii... » « In aula consilii... » « Librum de pargameno cum cathena ligatum in quo sunt privilegia descripta. » « Librum privilegiorum vocatum lo libre vert »* (AA15) *(Fig. 1). « Librum statutorum*

1. « Les archives communales d'Arles (première partie : le fonds et les lieux d'accueil) » in *Bulletin des Amis du Vieil Arles* n° 196, mars 2024, p. 37.
2. AC Arles, BB1, f°148r°.
3. Heurley-Chaunier (Fr.), *Guide des archives communales d'Arles*, Arles, Archives communales, 1989, p. 31 ; Poulle (E.). « Classement et cotation des chartriers au Moyen Âge », dans *Scriptorium*, Tome 50 n° 2, 1996. pp. 345-355.
4. AC Arles, BB1, f°148r°.



Fig. 2 - Couverture du « Livre noir » contenant les privilèges de la ville.
(Archives communales d'Arles, AA14.)

copertum corpo nigro » (AA14)...[5] *(Fig. 2)* Cet inventaire n'aurait été achevé et payé par la communauté qu'en 1452[6].

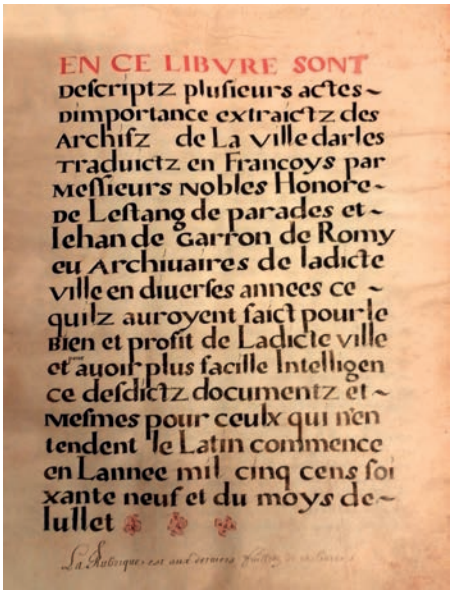
Lors du conseil du 13 février 1485, un exposé fut fait sur le « désordre existant dans les papiers de la ville et la difficulté qui en résulte lorsqu'il s'agit de rechercher un privilège ou un autre titre ». L'assemblée arrêta que les archives seraient mises en ordre[7]. Cette préoccupation de classer les archives se retrouve lors de la délibération du 4 octobre 1487 ; le conseil arrêta alors que les titres et papiers de la ville seraient mis en ordre et inventoriés par Jean Dedons, Pierre Note et Jean Rohard, notaires[8]. Le conseil du 22 mars 1487 leur accorda 45 florins pour cela[9]. Leur travail, rédigé en 1487, est conservé ; rédigé sur parchemin, c'est le plus ancien inventaire des archives d'Arles que l'on possède[10].

En 1533, deux archivistes furent nommés, payés vingt florins par an : Trophime Boyé, seigneur d'Ubaye et Jehan de Camaret[11]. Un peu plus tard, noble Nicolas des Alberts, lieutenant en la maîtrise des Ports d'Arles, secrétaire du conseil, leur a été adjoint aux gages de 8 écus d'or versés en 1557[12].

En 1560 le conseil releva l'absence de « beaucoup de pièces importantes » ; de nouveaux archivistes furent nommés pour l'inventaire[13]. Ce nouvel inventaire, signé par Louis Daugières, est toujours conservé[14].

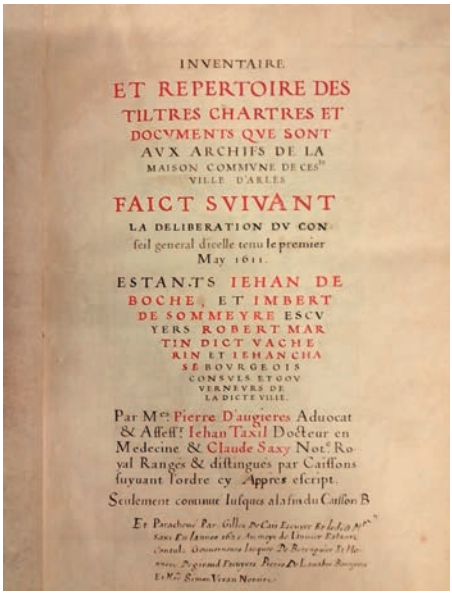
En 1560, MM. De Lestang et Daugières furent nommés archivaires[15]. On trouve d'ailleurs un gros recueil sur parchemin : « En ce livre sont descripts plusieurs actes d'importance extraicts des archives traduicts en

5. AC Arles, CC176, f°37r°.
6. AC Arles, CC178, f°37r°.
7. AC Arles, BB5, f°422r°.
8. AC Arles, BB6, f°14v°.
9. AC Arles, BB6, f°18v°.
10. AC Arles, II43. Registre in folio en latin de 66 folios, en parchemin, relié en daim vert. Le classement des documents y est fait par ordre alphabétique selon l'objet. Dans la marge de droite figurent des prières (pater noster, credo...).
11. AC Arles, BB11, f°41v°. Notons que Jean de Camaret devait avoir une sensibilité particulière pour les archives puisque, donatif de l'hôpital, il demanda par testament de construire une salle d'archives à l'hôpital : BB13, f°79v°.
12. AC Arles, CC318, f°264v°.
13. AC Arles, BB14, f°227v°, 242r°.
14. AC Arles, II44. Registre in folio en français de 79 folios en parchemin, relié en daim vert. Commencé en 1563, il a été fait en grande partie par Louis Daugières, notaire, archivaire de la ville. Le classement des documents est fonction de leur rangement dans des « caissons » numérotés, gardés dans la maison commune.
15. AC Arles, BB14, f°242r°.



EN CE LIBVRE SONT
DESCRIPTZ PLUSIEURS ACTES ~
DIMPORTANCE EXTRAICTZ DES
ARCHIFZ DE LA VILLE DARLES
TRADUICTZ EN FRANCOYS PAR
MESSIEURS NOBLES HONORE ~
DE LESTANG DE PARADES ET ~
IEHAN DE GARRON DE ROMY
EU ARCHIVAIRES DE LADICTE
VILLE EN DIVERSES ANNEES CE ~
QUILZ AUROYENT FAICT POUR LE
BIEN ET PROFIT DE LADICTE VILLE
ET AUOIR PLUS FACILLE INTELLIGEN
CE DESDICTZ DOCUMENTZ ET ~
MESMES POUR CEULX QUI NEN
TENDENT LE LATIN COMMENCE
EN LANNEE MIL CINQ CENS SOI
XANTE NEUF ET DU MOYS DE ~
IULLET

Fig. 3 - Page de garde de l'inventaire des archives, 1569.
(Archives communales d'Arles, II51.)



INVENTAIRE
ET REPERTOIRE DES
TILTRES CHARTRES ET
DOCVMENTS QVE SONT
AVX ARCHIFS DE LA
MAISON COMMVNE DE CES
VILLE D'ARLES
FAICT SVIVANT
LA DELIBERATION DV CON
seil general dicelle tenu le premier
May 1611.
ESTANTS IEHAN DE
BOCHE, ET IMBERT
DE SOMMEYRE ESCV
YERS ROBERT MAR
TIN DICT VACHE
RIN ET IEHAN CHA
SE BOVRGEOIS
CONSVLS ET OOV
VERNEVRS DE
LA DICTE VILLE.
Par Mes Pierre D'augieres Aduocat
& Assess. Iehan Taxil Docteur en
Medecine & Claude Saxy Not. Ro
yal Rangés & distingués par Caissons
suyuant lordre cy Appres escript.
Seulement commue Iusques a la fin du Caisson B

Fig. 4 - Page de garde de l'inventaire des archives, 1611.
(Archives communales d'Arles, II45.)

françois par Messieurs nobles Honoré de l'Estang de Parades et Jehan de Caron de Rémy archivaires de la dicte ville. Commencé en 1569. »[16] *(Fig. 3)*

Le 1er mai 1611, MM. Daugières, Taxil et Saxy furent nommés par le conseil pour « faire le classement et l'inventaire des archives »[17]. Ils ne semblent pas avoir été payés puisque le 1er mai 1614, ils réclamèrent leurs gages de cinq ans à raison de 16 florins par an[18]. En 1616, le conseil leur adjoignit deux conseillers[19] ; mécontents de cette mesure, MM. Daugières et Taxil se retirèrent. Le classement semble avoir été interrompu ; le 28 mai 1617, il fut poursuivi par MM. de Mollegès, de Sabatier et Montfort « afin d'activer ce travail, commencé depuis 1611 et d'empêcher que les titres s'égarent »[20]. Le 1er mai 1625, l'inventaire étant terminé, le conseil comprenant la nécessité de la conservation des titres qui y sont enfermés et de l'ordre qui y règne, arrête qu'à l'avenir on ne pourra en extraire aucun sans chargement dans un livre[21]. Lors de cette même séance furent nommés des commissaires pour payer le travail de classement et d'inventaire de faits par le notaire Taxil ; la rétribution fut fixée à 700 livres[22]. Il est aujourd'hui conservé dans la série II[23]. *(Fig. 4)*

En 1633, Gilles de Caix et Charles Reynaud perçurent 9 livres d'honoraires chacun pour une vérification et un rapport des archives[24]. Le 3 mai 1637, on trouve dans le récolement de l'inventaire des archives le rôle des pièces manquantes[25].

En 1644, le consul Daugières demanda au conseil qu'une vérification et qu'un rapport annuel des archives furent faits par deux conseillers mais cela ne fut pas suivi d'effet. Il faut attendre 1648 pour voir deux archivistes « personnes expertes », Pierre de Verdier et Honoré Pailhade, nommés par le conseil avec une rétribution[26].

16. AC Arles, II51.
17. AC Arles, BB21, f°280r°.
18. AC Arles, BB21, f°535v°.
19. AC Arles, BB23, f°117v°.
20. AC Arles, BB23, f°248v°.
21. AC Arles, BB25, f°6v°.
22. AC Arles, BB25, f°7v° ; 37v°.
23. AC Arles, II45. Réalisé de 1611 à 1625, il contient 149 folios en parchemin recouvert en daim vert. Commencé en 1611 par Pierre Daugières, avocat, Jean Taxil, docteur en médecine, Claude Saxy notaire royal, il fut achevé en 1625 par Gilles de Cais, écuyer et Claude Saxy. Le classement correspond aux caissons qui contiennent les archives.
24. AC Arles, CC405, f°185v°-186r°.
25. AC Arles, BB27, f°420v°-421v°.
26. AC Arles, BB28, f°621r°v° et 624r°v° ; BB29, f°415r°, et CC666.

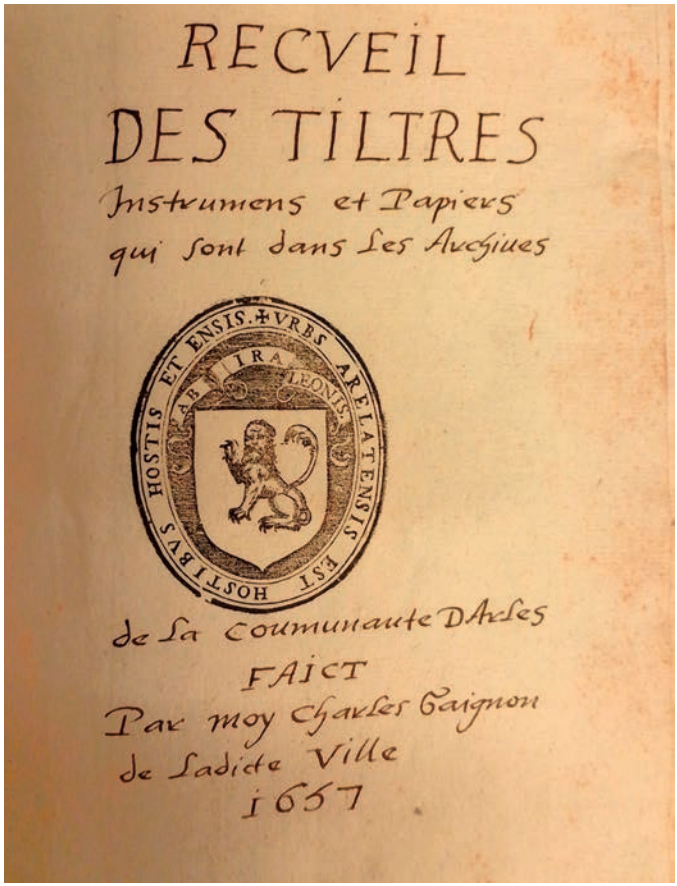


Fig. 5 - Page de garde de l'inventaire des archives, 1657.
(Archives communales d'Arles, II48.)

En 1658 ils furent remplacés par MM. Brunet et Véran, notaires secrétaires de la communauté qui reçurent, en 1659, une allocation de 800 livres[27].

Nous avons vu qu'au XVII^e siècle, l'augmentation des archives avait conduit à les loger dans une pièce située au-dessus de celle des archives et que l'on faisait le distinguo entre « archives basses » et « archives hautes ». Le conseil du 25 mars 1656 évoque « que la necessité qu'il y avoyt de loger les sacz, liasses et papiers de la communauté dans les archives haultes les a obligés de faire faire des armoyres dans les membres desdites archives pour y tenir et conserver lesd. papiers avec plus d'ordre qu'ils n'estoyent pas ayant les secretaires de la communauté travailhé despuys longtemps au rengement desd. papiers lequel ils continueront jusques a sa perfection appres laquelle il sera parlé et leur recognoissence comme d'un travailh tres important et necessaire pour la ville. Et cependant ilz demandent l'approbation de la despance faicte pour lesdites armoyres et reparation faictes ausd. Membres... Ce que le conseil a unanimemant faict »[28].

Le 1^er mai 1657, on trouve les noms de Guillaume de Meyran de Lacetta, seigneur de Nans et de Jacques Pillier, comme archivaires[29]. En 1657, Charles Gaignon avait établi un nouvel inventaire[30]. *(Fig. 5)*

Les archives semblent toutefois en désordre car, l'année suivante, le 23 mars 1658, les consuls rappelèrent que quelques années auparavant la confusion dans laquelle étaient les archives hautes avait obligé de « persuader maître Gaspard Brunet et maître Honoré Véran de vouloir prendre la peine de les ranger. Leur faisant espérer d'être satisfait honnêtement de leur travail comme s'agissant d'une affaire très importante et très nécessaire au bien de la communauté ». Malgré des conditions difficiles, ils réalisèrent un important travail : « Ils y ont travaillé par reprise depuis cinq années et ont mis tous ces papiers qui étaient dans un désordre non concevable et dans lesquels se trouvent les meilleures pièces qui peuvent servir aux affaires et procès de la communauté en un état qui y a plaisir et satisfaction de les voir. Il ne faut qu'entrer dans ces archives pour reconnaître ce travail et particulièrement ceux qui les ont tenues autrefois enfin il est raisonnable qu'ils soient satisfaits ce qu'ils exposent au conseil pour en délibérer. » Le conseil délibéra donc de

27. AC Arles, BB30, f°769r°.

28. AC Arles, BB32, f°424r°.

29. AC Arles, BB30, f°630v°.

30. AC Arles, II48. Registre in 4° de 217 folios relié parchemin. Les documents y sont classés par ordre alphabétique, correspondant à la cote des caissons les contenant.

nommer deux gentilshommes (Pierre de Varadier et Jean Auran avocat) et deux bourgeois (André Baronis et Antoine Martin) pour visiter les archives, évaluer le travail fait et estimer un payement[31].

Le 23 mars 1659, le conseil délibéra d'octroyer 400 livres à Brunet et Véran : « consideré l'estat auquel estoyent cy devant lesd. Archives que nous avons souvente fois veues dans le temps de l'exercice des charges qui nous ont esté données dans lad. Maison commune et le rang et ordre auquel le tout a esté presantemant mis ayant treuvé qu'ilz ont rangé dans des grands armoires qui ont esté construictz de nouveau au plus grand desd. membres tous les livres des comptes sacz et pieces justificatives d'iceux, les livres des conseilz de la debite du sel, des actes et contractz et encores les sacz des proces rangés par ordre alphabetique suivant la matiere pour laquelle le proces avoit esté intanté. Ilz ont aussi rengé dans le mesme membre et dans des caissons et estages faitz de neuf tous les vieux registres des cadastres des afferes du Baron, d'Aureilhe, de Foz, les comptes du deux pour cent, des deniers d'octroi et autres [v°] le tout marqué par bilhetz et tilstres contre lesd. Armoires et estages par un ordre tres inteligible. Plus dans le petit cabinet ensuitte dud. Membre ilz ont rangé dans des armoires aussi faictz de neuf toutes les liasses de papiers qui estoyent auparavant en grande confusion mesmes ceux qui ont esté recouvrer de feu me Jean Daugieres ayant esté separé les plus utiles dans les moingz utilles, les utiles rengés par lettres alphabetiques en liasses suivant la matiere ou ilz peuvent estre employé les moingz utilles mis en des liasses annuelles selon leur dattes. Et tous les autres papiers par rang et ordre en des caissons separés et marqués par tiltres et bilhetz et generallement mis le tout au meilheur ordre qu'on le pouvoit desirer pour le bien et avantage de la communauté. Consideration de tous les tiltres et papiers que pour treuver avec facilité et sans paine tout ce que sera besoing pour les afferes et proces de lad. Communauté en ayant dressé un esta en forme d'invantaire pour l'intelligence qu'ilz ont laissé dans lesd. Archives de sorte que ce travail tres important et judicieux merite une recompcance considerable... »[32]

D'autres responsables des archives (archivaires) se succédèrent : le 26 décembre 1660, maître Balthasar de Pegios avocat et Tras Maisse bourgeois apparaissent comme archivaires de la Maison commune de cette ville d'Arles[33]. Le 25 décembre 1661, le titre fut occupé par Louis de Bouchet écuyer et Antoine Martin bourgeois[34]. Le 25 décembre 1662, ce furent

31. AC Arles, BB30, f°679v°-680v°.
32. AC Arles, BB30, f°769r°-771v°.
33. AC Arles, CC432, f°156r°.
34. AC Arles, CC433, f°174r°.

maître François Borel, avocat, et Chambaud, bourgeois[35]. C'est apparemment une charge, payée 19 livres par an ; ils ne procédèrent pas à des tris ou des classements.

Deux nouveaux inventaires furent réalisés en 1621-1625[36] et en 1668. Le 23 mars 1668, François Rémusat fut payé 400 livres pour le classement et l'inventaire raisonné des archives de la ville. Il concernait les « archives appelées hautes et de plusieurs autres titres concernant les archives basses qui ne sont pas au premier inventaire, avec une exacte rubrique à la fin »[37]. Cet inventaire a été poursuivi jusque vers 1750[38]. *(Fig. 6, page 12.)*

Nous avons vu que certains documents comportaient des mentions de psaumes (Doc 15). Cet inventaire de 1668[39] est divisé en prières. Toutefois ces dernières ne sont pas complètes ; elles s'interrompent à la dernière pièce de la série puis l'inventaire repart sur une nouvelle prière ouvrant une autre série. Le début est ainsi partagé :

p. 1 : Credo (s'interrompt p. 18 à *« spiritum »*)
p. 19 : psaume 110 : *Dixit dominus*... (s'interrompt p. 32 à *« propterea »*)
p. 33 : psaume 96 : *Cantate domino*
p. 41 : psaume 133 : *Ecce nunc benedicite*
p. 51 : 2e livre des cantiques : *Fratres sobii estate*
p. 59 : psaume 45 : *Deus noster refugium*
p. 71 : prologue de saint Jean : *In principio erat verbum*
etc.

Le 24 mars 1669, Claude Constantin, ancien consul, fut nommé comme archivaire[40]. Il fut établi secrétaire archivaire par la délibération du 1er mai 1675[41]. Le 22 mars 1676, eut lieu l'inspection annuelle des archives et le chargement de l'archiviste[42].

---

35. AC Arles, CC434, f°174r°.
36. AC Arles, II46 ; II 47. Registre in folio de 403 folios, relié en daim olive avec les armoiries de la ville d'Arles sur la couverture. Il reprend l'inventaire précédent. Il est annoté par Robolly père, archiviste de la ville, qui de 1829 à 1843 a classé les documents et les a fait relier.
37. AC Arles, II49 ; BB34, f°391r°, f°481r°v° ; CC134.
38. AC Arles, II49. Registre in folio de 116p. Plus la table en fin de volume. Relié en daim olive. Belle page de garde avec, à l'origine, des écussons qui ont été découpés et perdus. Annoté par Antoine Dominique Robolly au XIXe siècle.
39. AC Arles, II49.
40. AC Arles, BB34, f°521v°, 598r°.
41. AC Arles, BB36, f°4r°.
42. AC Arles, BB36, f°80r°.



Fig. 6 - Page de garde de l'inventaire des archives, 1667.
(Archives communales d'Arles, II49.)

Le 20 mars 1678, fut pris un règlement qui définit les attributions du secrétaire archiviste et du secrétaire notaire de la communauté[43].

De 1669 à la Révolution, la charge d'archiviste fut remplie tout d'abord par Claude Constantin, de 1669 à 1699)[44] ; Dominique Michel lui fut adjoint comme substitut en 1685[45]. En juin 1699, Claude Constantin démissionna en faveur de Claude Sabatier – par acte du 8 juin 1699 – qui occupa la place jusqu'en 1717[46]. Jean Sabatier lui succéda de 1717 à 1755 ; on trouve des augmentations de ses appointements en 1721, en 1733 et en 1740[47]. En 1755, « ne pouvant plus vaquer à ses affaires à causes de ses infirmités » et « archivaire, greffier et secrétaire », il obtint la survivance de sa charge en faveur de son gendre, maître Jacques Moine, avocat, qui fut nommé archiviste adjoint, puis archiviste en titre jusqu'à sa mort le 25 avril 1775[48]. Le 30 avril 1775, eut lieu la nomination d'Antoine Robolly, avocat ; il resta en place jusqu'à sa mort en 1784[49]. Il fut remplacé le 8 mars 1784 par Jean Constant[50].

Nous avons la chance de posséder une note dans laquelle Jean Sabatier a consigné le mode de classement qu'il utilisa pour les archives de la ville : « Je divisais tous les papiers pour les rapporter sous les titres généraux qui suivent :

L'église
Le Roy
Villes et seigneuries
La police
Justice et juridiction
Offices et Officiers
La mer et le Rhône
Patis (ou terres communes)
Domaine

43. AC Arles, BB36, f°235r°.
44. AC Arles, BB34, f°521v°-422r°, 598r°v° ; BB35, f°312r°-315v° ; BB36, f°4r°v°, 80r°v° et 235r°-236v°.
45. AC Arles, CC456, f°198v°-199r°.
46. AC Arles, BB40, f°365v°, 384v°, 387r°, 402r°.
47. 29 décembre 1721 augmentation des appointements de Jean Sabatier, archivaire, portés de 350 à 450 livres sur recommandation de M. l'intendant ; délibération homologuée par arrêt du Conseil d'État du 23 janvier 1722 : BB45, f°9r°, 15v° ; Le 11 avril 1733 furent rétablis en sa faveur des droits perçus par l'archivaire avant l'année 1673 : AC Arles, BB47, f°162v° ; BB48, f°263v°.
48. AC Arles, BB50, f°126r°.
49. AC Arles, BB53, f°399 r°.
50. AC Arles, BB55, f°176v°-179v°.

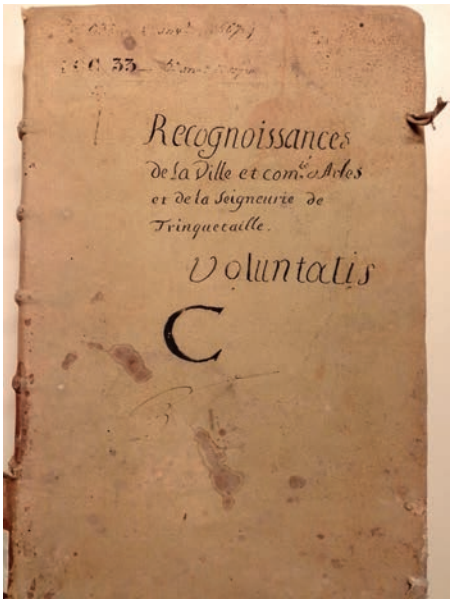


Fig. 7 - Couverture d'un registre de comptabilité avec mentions de classement de l'armoire (5e armoire), de l'étagère (1er rayon) (peu visibles sur la photo) et l'extrait du psaume « Voluntatis ».

(Archives communales d'Arles, CC33.)

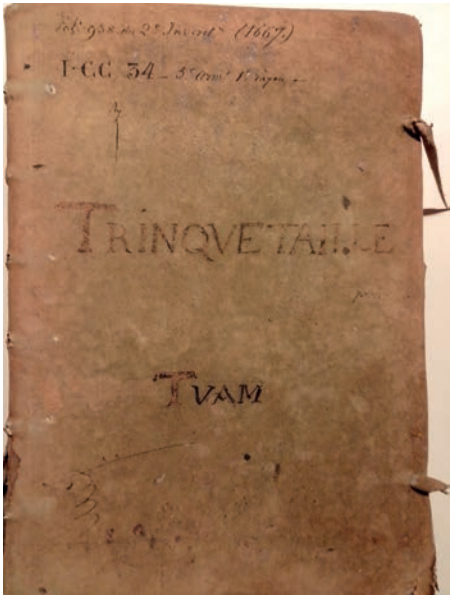


Fig. 8 - Couverture d'un registre de comptabilité avec mentions de classement de l'armoire (5e armoire), de l'étagère (1er rayon) et l'extrait du psaume « Tuam ».

(Archives communales d'Arles, CC34.)

Chaussées et digues
Bâtiments
Denrées
Fléaux
Sciences et arts
Titres communs

Je donnais à ces titres généraux leurs sous-divisions convenables. Par exemple, le titre l'Église contenait les papiers concernant :

L'archevêque
La métropole
Les chevaliers de saint Jean de Jérusalem
Les hôpitaux
Abbayes et abbés
Les paroisses
Maisons religieuses
etc

Chaque titre général eut une armoire en particulier, et chaque titre subdivisé, autant qu'il me fut possible, fut mis dans un enchastre[51] particulier, et sur chaque armoire j'y mis un écriteau peint – tous les papiers principaux furent cotés sur le dos de leur contenu avec un abrégé de leur substance, une marque au bas qui indiquait l'armoire où il serait employé, et un signe particulier pour le trouver, soit par psaumes ou numéros.

Outre cette cote particulière je mis sur chaque liasse un parchemin sur lequel était écrit le sujet qu'elle contenait.

Je fis un inventaire raisonné de tous les susdits papiers, contenant la principale pièce d'iceux, auquel était énoncé leur chiffre particulier, et l'indication de l'armoire et enchastre où l'on les pourrait trouver, à la fin duquel inventaire je fis une table très exacte et fidèle pour la plus facile invention des papiers... en sorte que des personnes mêmes qui n'auraient jamais été dans les archives puissent trouver les papiers qu'ils chercheraient par le secours de cet inventaire appelé Boussole qui contient la substance de chaque papier, la cote d'icelui, l'armoire et l'enchastre où il est, et en quel rang marqué de telle marque ou désigné par un mot d'un psaume. »[52] *(Fig. 7 et 8.)*

2. Le XIXe siècle et la dynastie des Robolly

Nous ne savons que très peu de choses sur Étienne Antoine Robolly (1724-1784). Il fut avocat et archiviste de la ville de 1775 à sa

51. Vraisemblablement des compartiments à l'intérieur de l'armoire.
52. BM Arles, Ms-491, f°127 à 132.

mort en 1784. Son père, Dominique Robolly (1695-1768), également avocat, figure parmi les bibliophiles arlésiens du XVIIIe siècle avec une bibliothèque d'un millier de volumes[53]. Sa descendance va occuper le poste d'archiviste de la ville pendant près d'un siècle.

Le 26 juin 1819, le préfet des Bouches-du-Rhône écrivit au maire d'Arles pour lui manifester son approbation suite à sa volonté de mettre en ordre les archives de la ville : « Le désordre qui y règne et que vous me faites connaître m'impose le devoir comme premier administrateur des communes du département de vous prier d'inviter le conseil municipal à aviser aux mesures à prendre pour y remédier... Vos archives, outre les titres de propriété doivent renfermer des chartes et diplômes utiles et infiniment curieux d'après le rôle que la ville d'Arles a joué dans l'histoire. Aussi tout contribuant à exciter votre zèle, j'ai mis à votre disposition l'archiviste de la préfecture et je lui ai ordonné de se rendre à Arles sous peu de jour... il me paraît convenable que vous choisissiez une personne de votre ville qui... pendant l'absence de l'archiviste qui ne peut séjourner à Arles que par intervalles, doit être en état de faire elle-même l'analyse des titres et pièces... »[54]

La septième question du questionnaire que le préfet adressa au maire d'Arles le 17 mars 1820 porta sur l'existence d'inventaires détaillés : « Il n'existe plus rien des anciens inventaires faits des archives de la ville d'Arles, les divers archivistes qui se sont successivement livrés à ce travail l'ayant changé suivant leurs connaissances. Le dernier existant à l'époque de la Révolution a surtout depuis lors éprouvé les changements les plus considérables. On a même des raisons de croire que des titres et des registres ont été enlevés. » La question onze est sur le personnel : « Deux personnes, M. Louis Rostang, archiviste du département et M. Robolly cadet, premier secrétaire adjoint, sont employés au dépouillement des titres et au nouveau classement des anciennes archives de la ville. Une seule personne est employée à leur conservation : M. Robolly aîné, secrétaire en chef et en même temps archiviste de la ville d'Arles. » La douzième et dernière question est sur le coût : « Le dépouillement des titres et le nouveau classement ou arrangement des archives est porté sur le budget de 1820 pour une somme de deux mille cinq cent francs. Dès que le travail sera terminé, il n'y aura plus d'autres dépenses, aucun honoraire n'étant du moins actuellement attaché aux fonctions d'archiviste cumulées avec celles du secrétaire en chef. »[55]

---

53. Perrier (E.), *Les bibliophiles arlésiens des XV^e^, XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles,* Macon, Protat frères imprimeurs, 1900, p.24.

54. AC Arles, D628.

55. *Idem.*

Les deux Robolly dont il est question ici sont André, l'aîné (1764- ?) et Antoine Dominique, le cadet (1772-1855), tous deux fils d'Étienne Antoine. André fut secrétaire en chef et archiviste d'Arles. Son rôle est assez mal défini mais il semble qu'à cette époque il était plus spécialement chargé de la conservation des archives, alors que son frère cadet, Antoine Dominique, qui lui a été adjoint, les aurait dépouillées et reclassées. Antoine Dominique fut premier secrétaire adjoint puis secrétaire en chef et archiviste de la ville. Travailleur infatigable et amoureux des archives, nous retrouvons nombre de transcriptions et de notes de sa main. Il fit un gigantesque inventaire en collaboration avec Louis Rostang, archiviste du département et classa et inventoria aussi nombre d'archives communales autour d'Arles. Chevalier de l'ordre royal américain d'Isabelle la Catholique, il fut aussi vice consul d'Espagne et de Parme.

Le 19 août 1820, le préfet informa le maire d'Arles de l'arrivée, fin août ou début septembre, de Louis Rostang, archiviste du département, qui avait été occupé à d'autres missions[56]. Il fera ainsi de nombreux allers-retours à Arles.

Le 23 avril 1833, Antoine Dominique Robolly, archiviste, écrivit au maire d'Arles l'informant que le classement et la division des titres étant terminés, il ne restait plus qu'à en effectuer la transcription sur des registres[57]. Nous conservons son inventaire réalisé en 1832-1833[58]. (*Fig. 9, page 18.)* Il demanda pour cette réalisation qu'un collaborateur lui soit adjoint. Il releva aussi que « la quantité de registres, titres et papiers s'est accrue depuis la Révolution à un tel point que les armoires actuelles des archives sont insuffisantes pour tout contenir. Il serait donc nécessaire de construire de nouvelles armoires par-dessus celles qui existent déjà, dépense que je considère tellement urgente que la transcription de l'inventaire ne pourra avoir lieu que lorsque tous les papiers auront été renfermés à l'effet d'en faire mention à la fin de chaque titre »[59].

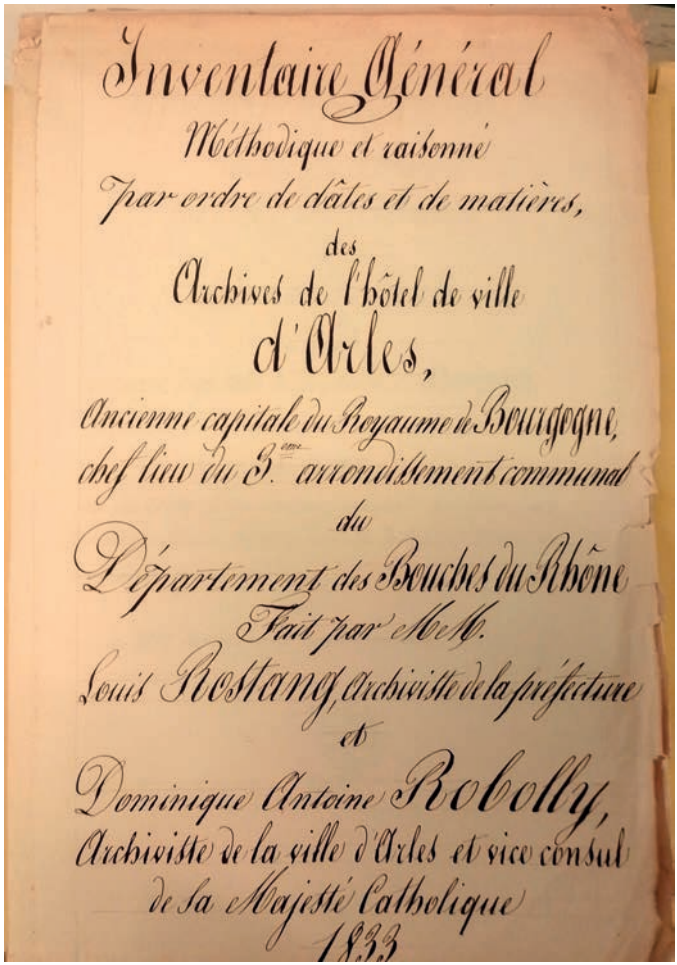
---

56. AC Arles, D628.

57. AC Arles, D628. Les boites D153 à 186 correspondent à cet inventaire fait par Dominique Antoine Robolly, archiviste de la ville d'Arles et M. Louis Rostang, archiviste paléographe de la préfecture. Il est extrêmement complet et minutieux. Commencé en 1819, il fut terminé en 1833. Les documents sont classés en 12 titres : Archives ; Église ; Histoire ; Administration civile, judiciaire et de police ; Sciences, lettres et arts ; Agriculture, commerce, navigation, rivières, canaux, ponts et chaussées ; Domaine ; Territoire ; Voirie ; Fléaux et calamités publiques ; Nobiliaire ; Miscellanea. Non relié, il est contenu dans 32 boites d'archives.

58. AC Arles, D636 à D654.

59. AC Arles, D628.


Inventaire Général
Méthodique et raisonné
par ordre de dates et de matières,
des
Archives de l'hôtel de ville
d'Arles,
Ancienne capitale du Royaume de Bourgogne,
chef lieu du 3.me arrondissement communal
du
Département des Bouches du Rhône
Fait par MM.
Louis Rostang, Archiviste de la préfecture
et
Dominique Antoine Robolly,
Archiviste de la ville d'Arles et vice consul
de Sa Majesté Catholique
1833

Page de garde de l'inventaire de Dominique Antoine Robolly, 1833.
(Archives communales d'Arles, D636.)

Nous conservons plusieurs inventaires du XIXe siècle (1790-1791, 1826, 1850, 1866-1867)[60]. Le cadre de classement des archives communales du 16 juin 1842[61], en venant modifier le classement déjà réalisé, entraîna des réticences du maire d'Arles. Le 12 décembre 1842, le préfet lui rappela qu'il devait se conformer à l'instruction ministérielle du 16 juin relative à la conservation et à la mise en ordre des archives communales[62]. Le même rappel se retrouve à la date du 24 janvier 1843 : « Vous n'avez pas encore répondu à ma circulaire du 12 décembre dernier relative aux mesures à prendre pour parvenir au classement de vos archives communales et à leur conservation. L'importance de ces mesures et l'intérêt qu'y attache M. le ministre de l'Intérieur m'engagent à vous rappeler cet objet en vous priant de me faire connaître : la situation des archives municipales de votre ville, le mode de classement... »[63]

Il fallut attendre le 7 février 1843 pour trouver une réponse du maire qui y joignit le tableau indicatif du classement des archives municipales d'Arles (pièce non conservée avec la lettre). « Le mode adopté par nous pour ce classement diffère comme vous le verrez en quelques points de celui conseillé par la circulaire ministérielle du 16 juin 1842 ; mais le travail général et régulier de vos archives ayant été établi depuis longtemps et se poursuivant désormais pour les actes de la nouvelle administration comme pour ceux de l'ancienne, il ne nous serait pas possible de changer de système sans nous jeter dans des dépenses, dans une perte de temps et une confusion qu'il nous importe d'éviter. Il doit suffire de savoir que nos archives sont dépouillées et inventoriées dans un ordre méthodique que nous maintenons soigneusement. »[64]

Le 29 octobre 1849, le sous-préfet écrivit au maire d'Arles pour lui demander un double de l'inventaire des archives communales : « Cet inventaire ne m'ayant pas encore été transmis, je viens vous prier de ne pas tarder plus longtemps à me le faire parvenir... »[65] Ce à quoi répondit le maire d'Arles, le 30 octobre 1849, en lui renvoyant la réponse du 7 février 1843[66].

Le 23 novembre 1849, le sous-préfet écrivit au maire, relayant la réponse du préfet suivant laquelle l'inventaire adressé le 7 février 1843

60. AC Arles, D635.
61. Il s'agit des instructions du 16 juin 1842, complétées plus tard par celles du 20 novembre 1879, organisant le cadre de classement pour les archives communales.
62. AC Arles, D628.
63. AC Arles, D628.
64. *Idem*.
65. *Idem*.
66. *Idem*.

« ne renfermait pas l'inventaire dressé sur le modèle imprimé et qu'il contenait seulement un cadre adopté par votre ville... »[67].

Un autre problème fut la rédaction d'un inventaire suite aux instructions ministérielles du 25 août 1857. Le rapport fait par l'inspecteur général des Archives suite à sa visite de 1861 montre que : « si le classement des archives municipales d'Arles était satisfaisant, il n'en était pas de même de leur inventaire. Je vous prie de communiquer à m. le maire de cette ville la lettre de Son Excellence … afin qu'il prenne le plus promptement possible les mesures nécessaires pour l'exécution des instructions ministérielles... »[68]. Cela fut redemandé par le préfet au maire d'Arles dans sa lettre du 23 août 1864 : « M. le sénateur me charge de vous rappeler l'obligation où vous êtes de vous conformer, sans plus de délai, aux instructions ministérielles du 25 août 1857 qui préconisent la rédaction de l'inventaire sommaire de toutes les archives communales de France et de vous prier de vouloir bien me faire connaître si ce travail est commencé... Comme il importe que tous les inventaires sommaires aient un caractère uniforme, j'ai l'honneur de vous adresser à titre de modèle... »[69]

Un rapport de l'archiviste daté de 1862 précise que les archives antérieures à 1790 se composaient alors de plus de 2000 registres et d'une centaine de liasses, plans et rouleaux enfermés dans 30 armoires fermées à clef. Les archives modernes occupaient les 18 armoires suivantes et se composaient de 180 registres et 600 liasses environ auxquelles il faut ajouter les volumes du cadastre et de l'état civil. Le dernier inventaire des archives remontait à 1832 et n'avait pu être terminé par suite du dépouillement et du classement faits postérieurement des documents composant ce qu'on appelait les archives hautes. Ces archives étaient contenues dans 85 sacs suspendus à autant de consoles autour de la salle, à la retombée de la voûte. À la suite de l'inspection générale de 1861, l'archiviste a dû remanier le classement matériel pour le mettre en harmonie avec les instructions ministérielle des 16 juin 1842 et 25 août 1857[70].

En 1863, conformément à la circulaire du 25 août 1857, les archives anciennes (antérieures à 1790) ont été séparées des modernes[71].

En 1863, l'archiviste de l'époque, Antoine Pierre Robolly, relatait que le classement et l'inventaire entrepris sous la mandature de M. de

67. AC Arles, D628.

68. AC Arles, D628. Lettre du 15 novembre 1861 que le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, par délégation du sénateur, écrivit au sous-préfet d'Arles.

69. AC Arles, D628.

70. *Idem*.

71. *Idem*.

Jonquières, fut continué sous la municipalité du baron de Chartrouse mais n'avait pu être terminé à cause du dépouillement volumineux des 85 grands sacs, remplacés par les 24 armoires supérieures qui composaient les archives hautes[72]. Après ce dépouillement et ce classement, ces pièces ont été reliées en volumes.

Antoine Pierre Robolly, dont il est question ici, est le fils d'Antoine Dominique. Il assura la fonction d'archiviste d'Arles jusqu'aux environs de 1876. Il est aussi à l'origine d'un travail important puisque, comme nous venons de le voir, la seconde moitié du XIXe siècle correspondit à une mise en place d'une réglementation plus centralisée en matière de classement d'archives ; pour être en conformité avec ces nouvelles instructions, il dut remanier entièrement le classement des archives anciennes. Il est toujours en vigueur de nos jours et les inventaires rédigés par Antoine Robolly à cette époque constituent toujours la base de nos instruments de recherches pour les archives anciennes.

Le 26 août 1864, le maire d'Arles informa le sous-préfet que l'inventaire de la série AA avait été transmis en préfecture le 20 juin 1864 et que l'archiviste avait immédiatement entrepris la série BB[73]. Une lettre du sous-préfet nous apprend de plus que : « Monsieur de Rozière, inspecteur général des archives, avait fait connaître en 1864 à monsieur le ministre de l'intérieur l'excellente situation des archives communales d'Arles, l'intérêt que l'administration municipale porte à leur prospérité et le zèle consciencieux de l'archiviste M. Robolly fils. Le rapport qu'il vient d'adresser à son excellence à la suite de l'inspection de cette année, constate de nouvelles améliorations... L'administration municipale d'Arles, tout en acceptant le mode de classement prescrit par la circulaire de 1857, n'a pas voulu se contenter d'un inventaire sommaire et a imposé la rédaction d'un inventaire analytique à son archiviste qui fait marcher de front ces deux travaux différents. Il résulte de cette manière de procéder une perte de temps considérable. Veuillez bien informer, monsieur le maire que M. le ministre dispense M. Robolly de fournir l'inventaire sommaire et de me transmettre pour être expédié à Son Excellence la partie de l'inventaire analytique qui est actuellement rédigée. »[74]

Le 2 janvier 1867, il est demandé de fournir un récolement au nouveau maire d'Arles[75]. Vers 1871, un nouvel inventaire est fait à partir du code de classement d'alors[76].

72. AC Arles, D628.
73. *Idem*.
74. *Idem*.
75. *Idem*.
76. AC Arles, D520 à 524. 5 registres reliés.

3. L'époque contemporaine

Fernand Benoît arriva à Arles pour assurer les fonctions de bibliothécaire archiviste le 1er janvier 1925. Travailleur infatigable, il gagna peu à peu d'autres fonctions jusqu'à sa révocation en septembre 1944[77].

En 1942, un inventaire très sommaire fut réalisé[78]. Le rapport d'inspection des archives d'Arles du 20 juin 1945 montre que les archives anciennes étaient bien conservées, dans des placards suffisants. Il fut toutefois préconisé alors de réserver la salle où elles étaient déposées à cet usage unique, sous-entendant que cette salle était utilisée pour d'autres fins. Les archives modernes étaient quant à elles déposées dans le grenier de la mairie ; les papiers y étaient en vrac. Un dépôt à l'archevêché avait été envisagé par Fernand Benoit. Il n'y avait pas d'archives classées depuis 1815. Il fallait en outre s'occuper des caisses évacuées pendant la guerre « à Javon ou ailleurs »[79].

Louis Lachat lui succéda. Né à Paris en 1873, il semble d'avoir d'abord épousé la carrière militaire jusqu'en 1918 où il fut blessé. Il fut nommé conservateur du musée d'Annecy le 1er mai 1933 et professeur directeur de l'école municipale de dessin d'Annecy le 1er novembre 1931. La mairie d'Annecy mit fin à ses fonctions à cause de son âge le 31 mai 1941. Il candidata à Arles où il exerça les fonctions de bibliothécaire archiviste de la ville du 1er novembre 1944 à sa retraite le 30 août 1947 où il se retira en Savoie. Il était aussi artiste peintre membre de la société des Artistes français.

Le 11 juillet 1956, le maire signala à Mlle Méjan, l'archiviste d'Arles, que la salle des archives modernes se trouvait en grand désordre et lui demandait de remédier à cette situation[80]. Ce à quoi Mlle Méjan répondit que cette salle, affectée à cet usage depuis peu, avait reçu en vrac toutes les archives des cinquante dernières années et que le classement était en cours mais qu'elle était seule pour s'occuper de la bibliothèque et des archives[81].

Violette Méjan fut nommée le 1er septembre 1947 en remplacement de Louis Lachat, elle occupa les fonctions de bibliothécaire archiviste d'Arles. Elle mit à jour et enrichit les collections et fit quantité d'aménagements pour le catalogue et le reclassement des fonds entrepris par Fernand

77. Matéos (B.), « Fernand Benoît », in *L'académie d'Arles, splendeur et renaissance*, Buchet Chastel, 2016, p. 169-170.
78. AC Arles, D149.
79. AC Arles, D628.
80. *Idem*.
81. *Idem*.

Benoît. En 1959, elle obtint son doctorat. Elle démissionna en 1963 suite à une opposition avec la municipalité et quitta Arles[82].

Le 12 septembre 1956, le reclassement de la salle des archives modernes postérieures à 1884, au troisième étage de la mairie, était achevé[83].

Le 19 avril 1956, une mission de l'inspecteur général Baudot examina les conditions de conservation des archives municipales d'Arles. Le classement des archives anciennes y apparaît comme satisfaisant mais celui des archives de la période 1790-1884 laissait à désirer et devait être repris. Au second étage de la mairie, la salle des archives contemporaines était en cours de reclassement. « Mlle Méjan malgré l'ampleur des tâches qu'elle assume, gère de façon très satisfaisante l'ensemble de ces archives. »[84]

Ce fut Jean Lecutier qui succéda à la tête de la bibliothèque et des archives à Mlle Méjan. Le 27 avril 1972, le conservateur des Archives départementales écrivit au maire d'Arles, suite à sa visite, pour lui exprimer son excellente impression. Signe de la vitalité du service, en mars 1972, 300 articles avaient été communiqués aux chercheurs[85].

Le 18 novembre 1977, M. Villard, archiviste de la région, écrivit au maire d'Arles suite à sa visite des Archives d'Arles accompagné par M. Lecutiez, bibliothécaire archiviste et Mlle Redon sous-archiviste. Il fut reçu par M. Max Clamour, adjoint délégué aux archives[86]. Il constata avec plaisir le progrès décisif pour la gestion des archives grâce à la nomination de Mlle Fabienne Redon comme sous-archiviste[87]. Le service des archives ne prendra toute sa valeur que lorsqu'il pourra être réinstallé dans un local neuf et fonctionnel[88].

Fabienne Redon fut employée de 1977 à 1981 comme sous-archiviste, puis comme archiviste. Elle quitta Arles en 1981 pour occuper d'autres fonctions dans divers ministères. En 2010 elle apparaît dans un rapport

---

82. Baudat (M.), « Le cercle des lecteurs de la bibliothèque d'Arles, une aventure culturelle de 15 ans (1948-1963) », dans *Mémoires de l'Académie d'Arles*, t. IV, 2020, p. 17-32.
83. AC Arles, D628.
84. *Idem*.
85. *Idem*.
86. Max Clamour fut troisième adjoint, élu lors du conseil municipal du 20 mars 1977. Il fut délégué au comité consultatif de la bibliothèque municipale dont dépendaient alors les archives (séance du 22 avril 1977) (D100, p. 116 ; 171).
87. Le poste de sous-archiviste fut créé par délibération du 27 mai 1977 (D101, p.149).
88. AC Arles, D628.

du ministère de la Culture sur Archives et territoires comme responsable des Archives régionales d'Île-de-France[89].

En 1962, Jean Lecutiez fut recruté comme bibliothécaire pour la gestion des archives et de la bibliothèque. Il exerça ses fonctions jusqu'en 1980. Il reprit ses inventaires et établit un répertoire relié par séries anciennes, avec une étude analytique par document, mais non exhaustive.

À partir de 1981 ce fut Françoise Heurley-Chaunier qui fut en charge des archives de la ville jusqu'à sa disparition en septembre 1994[90]. En 1987, les documents des XVIIIe et XIXe siècles sont aux trois-quarts classés et des répertoires dactylographiés sont en cours d'établissement. Les documents contemporains du XXe siècle sont en cours de tri mais la masse est énorme[91]. Elle s'est notamment attachée avec Odile Caylux, sous-archiviste, au classement et à l'inventaire des archives modernes qui étaient alors en vrac dans le grenier de l'hôtel de ville, ce qui a abouti à la réalisation du fichier de recherches sur papier.

Sylvie Rébuttini, qui était l'adjointe de Françoise Heurley-Chaunier, prit la direction des Archives après la disparition de cette dernière, jusqu'à son récent départ en retraite (2023). Sous sa direction, le service se développa et comprit jusqu'à sept agents. L'accent fut mis sur la gestion des archives contemporaines, notamment avec le tri et le classement de ces fonds (très peu classés lors de sa prise de fonction). Elle refonda, en 1999, le secteur éducatif qui avait disparu en 1993[92] et qui accueille chaque année 1000 élèves environ, de la maternelle au BTS, qui, à travers divers ateliers thématiques, abordent l'histoire de la ville grâce à des documents originaux, ce qui est aussi une façon de les sensibiliser au patrimoine écrit et aux problèmes de conservation. Elle développa aussi des cours de paléographie avec Marie-Rose Bonnet, Philippe Rigaud pour la paléographie provençale et française, Jean-Pierre Granet pour le latin et le grec. Notons l'informatisation en 2006, suivit par un important travail de saisie des instruments de recherche, ce qui permet aujourd'hui d'avoir quasiment tous les inventaires en ligne.

L'accent fut aussi mis sur la numérisation des archives, qu'il ne faut pas confondre avec les archives numériques. Chaque année une campagne de numérisation des fonds, pour laquelle la Direction régionale des affaies culturelles (DRAC) donne une subvention, permet de rendre

89. Archives et territoires, rapport du groupe de travail, septembre 2010 à mai 2011.
90. Venture (R.), « In memoriam Françoise Heurley-Chaunier », dans *Bulletin des Amis du Vieil Arles,* n° 88, mars 1995, p. 13-14.
91. Heurley-Chaunier (Fr.), « Éditorial », dans *Bulletin des Archives de la ville d'Arles*, n° 4, février 1987, p. 2
92. AC Arles, 23W25.

rendre accessible en ligne les documents les plus importants (délibérations, plans et cartes…)[93] De plus, une équipe de bénévoles œuvre au dépouillement et à la saisie des registres paroissiaux, ce qui permet d'alimenter notre site internet et d'effectuer des recherches généalogiques. C'est presque 180 000 actes qui ont ainsi été mis en ligne depuis 15 ans[94].

Aujourd'hui le service des Archives communales d'Arles conserve près de 3,5 km linéaires de documents. Les documents « anciens », antérieurs à la Révolution, et les documents « modernes », de la Révolution à la décentralisation, sont classés par séries[95]. Les « archives anciennes » sont reconnaissables par une double lettre (AA, BB...[96]), alors que les « archives modernes » le sont par une lettre simple (A, B...[97]). Les « archives contemporaines », de la décentralisation à nos jours, ne sont plus classées par thèmes mais dans une série continue, identifiable par un W (par exemple 1W10 correspondant à la dixième boite du premier versement[98]).

---

93. Baudat (M.), « Archives communales d'Arles », dans *Provence historique*, t. LXIX, fasc. 265, janvier-juin 2019, p. 153-154 ; « Les nouveaux moyens de recherches aux archives communales d'Arles », dans B*ulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 181, décembre 2019, p. 59-61

94. http://archives.ville-arles.fr/4DCGI/Web_Custompage/accueil.shtm/ILUMP7715

95. De l'importante législation sur les archives, nous retiendrons la circulaire ministérielle du 25 août 1857 pour les « Archives anciennes », celle 16 juin 1842 pour les « Archives modernes » ; le Code des communes ; la loi du 29 avril 1924 ; l'arrêté ministériel du 31 décembre 1926 ; enfin, le Code du Patrimoine qui reprend la loi du 3 janvier 1979.

96. AA Actes constitutifs et politiques de la commune – correspondance générale. / BB Administration communale. / CC Finances, impôts et comptabilité. / DD Biens communaux – Eaux et forêts – Travaux publics – Voirie. / EE Affaires militaires. / FF Justice – Procédures –- Police. / GG Cultes – Instruction publique – Assistance publique. / HH Agriculture – Industrie –Commerce. / II Documents divers.

97. A Bulletin des lois. Journal officiel. / B Recueil des actes administratifs. / C Ouvrages et revues d'administration. / D Administration. / E État civil. / F Population. Commerce. Industrie. Agriculture. / G Impôts. Cadastres. / H Affaires militaires. / I Police. / K Élections et personnel municipal. / L Comptabilité de la commune. / M Biens communaux, édifices. / N Biens communaux, terres, bois, eaux. / O Travaux publics. Voirie. Moyens de transport. / P Cultes. / Q Assistance et prévoyance. / R Instruction publique. Sciences, lettres et arts.

98. L'instruction du ministre de la Culture du 8 mars 1983 clôt, pour les communes, les séries A à S à la date du 31 décembre 1982 ; les versements ultérieurs sont en série continue.

Conclusion

Attestant des droits et des privilèges de la ville, les archives ont été, depuis le XVe siècle, au centre des préoccupations du pouvoir communal arlésien. D'abord aux mains des juristes, les consuls d'Ancien Régime se sont efforcés de les regrouper pour les conserver à leur disposition et les faire classer pour retrouver les documents le plus facilement possible.

À cet intérêt juridique et administratif s'est adjoint à partir du XIXe siècle un intérêt historique et scientifique qui fit des archives une ressource indispensable pour les chercheurs. Tout cela qui a conduit le pouvoir communal, principalement à partir des années 1980, à en faire un service municipal à part entière ; il est à souhaiter que cela perdure dans l'avenir.

Au cours des siècles, la conscience de la préservation des archives s'est aussi imposée. Préservation du feu, de l'humidité, des petits rongeurs et des insectes, des vols et des mauvais traitements... Ainsi la salle des archives de l'hôtel de ville était à l'étage (afin d'échapper à l'humidité), voûtée de pierre (contre les incendies), munie d'armoires pour conserver les documents classés et de crochets afin de les mettre à l'abri des rongeurs, fermée par une porte blindée et avec une grille à la fenêtre pour les garantir du vol. Que le lion, emblème de la ville, veille sur ces documents est significatif de leur importance.

Les différents supports (parchemin, papier chiffon, papier mécanique) ont aussi engendré des problématiques de conservation particulières. Aujourd'hui, les nouvelles technologies ouvrent vers une profonde transformation, passant de l'archivage de données sur supports physiques à l'archivage de données nativement numériques, produites par la dématérialisation administrative imposée par l'État. Ainsi, si la problématique de conservation des supports évolue, l'intérêt de la conservation des documents (physiques ou numériques) reste la préoccupation quelle que soit l'époque.

Michel BAUDAT

Dans cette lignée des archivistes de la ville d'Arles, Michel Baudat ne s'est pas nommé. Notons qu'il occupe avec une compétence reconnue de tous depuis l'année 2010 les fonctions d'archiviste-adjoint et qu'il assure en particulier le fonctionnement du service depuis le départ à la retraite en 2023 de Sylvie Rébuttini.

LE BARON DE CHARTROUSE
RESTAURATEUR DES MONUMENTS ARLÉSIENS

Carole NANNI, médiatrice du patrimoine, a eu à cœur de rappeler combien l'action de Guillaume Michel Jérome Meiffren Laugier, baron de Chartrouse, maire d'Arles de 1824 à 1830, avait été déterminante dans la restauration et la mise en valeur des prestigieux monuments de la ville.

Nous lui savons gré d'avoir d'avoir proposé le fruit de son travail pour un article dans le bulletin des AVA.

Les débuts des dégagements, des fouilles et des études de nos monuments arlésiens ont souvent été étudiés et présentés[1]. Cependant, tous les textes, s'ils citent nécessairement le baron de Chartrouse, ne le placent jamais au centre de cette redécouverte[2]. Pourtant c'est bien lui le maître d'orchestre de la protection de nos monuments historiques durant près de vingt ans, de 1824 à 1843.

À l'aube du XIXe siècle, Arles possède moins d'habitants que dans l'Antiquité. Éloignée de tout, quasiment pas industrialisée, elle tire ses richesses des productions de son immense territoire et sa juste fierté de son passé prestigieux. Mais, si de beaux vestiges et un intérêt pour son histoire antique demeurent, il n'en est pas moins vrai, qu'hormis l'obélisque « déterré » au XVIIe siècle, ses monuments anciens sont toujours ensevelis sous les siècles écoulés. Les visiteurs intrépides doivent, pour admirer l'amphithéâtre, se faufiler au milieu de masures lépreuses et croulantes, franchir l'unique arcade conservée du théâtre antique pour admirer, dans la cour d'un ancien couvent, deux colonnes esseulées. On n'accède aux cryptoportiques qu'en s'enfonçant dans la crypte de l'église Saint-Lucien, dans laquelle on piétine des monceaux d'ossements. Des thermes, on admire de l'extérieur une « tour circulaire » englobée dans un pâté de maisons. Enfin, les galeries du cloître se visitent en écartant

1. Parmi les articles les plus remarquables : ceux d'Odile Caylux, Isabelle Durand et Stéphanie Zugmeyer.

2. *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 105 de décembre 1999, À la gloire de Jean-Louis Jacquemin et Honoré Clair, archéologues arlésien : « Grâce au baron Laugier de Chartrouse, député-maire d'Arles, trop souvent oublié » ; « arrive alors le baron Laugier de Chartrouse » ; « (ils) achevèrent la grande œuvre conçue par le baron de Chartrouse » ; « l'admirable Chartrouse » ; « C'est le baron de Chartrouse, maire d'Arles, qui va entreprendre ce qui sera la grande affaire arlésienne du XIXe siècle. » *Arles, ville d'art et d'histoire*. Le Guide Monum, éditions du patrimoine, 2001 : la « grandiose aventure » du « dégagement de l'amphithéâtre entrepris par le maire Laugier de Chartrouse », « chantier conduit avec une foi militante ».

le linge mis à sécher des différents propriétaires qui ont compartimenté les volumes à l'aide de cloisons de bois. Il reste à parcourir les Alyscamps, théoriquement protégés des pillages depuis la fin du XVIIIe siècle, où pourtant chacun puise encore les matériaux dont il a besoin.

Et si les rues de la ville ont pu alors être comparées à un musée à ciel ouvert – bouts de colonnes transformés en bornes, en margelles de puits, bas-reliefs antiques incrustés dans les façades, sarcophages à usage d'abreuvoirs –, le musée lapidaire, envisagé depuis 1805 et déjà esquissé à la fin du XVIIIe siècle, n'est toujours pas ouvert au public en 1824.

L'attention portée aux témoignages historiques n'est pourtant pas inconnue des Arlésiens, loin s'en faut. Mais quand il s'agit d'envisager des travaux de grande ampleur, personne n'ose s'y confronter. L'immensité de la tâche et le coût exorbitant, pour une petite ville, mettent un frein à toutes les bonnes volontés.

C'est alors, qu'en 1824, est élu un nouveau maire : Guillaume Michel Jérôme Meiffren Laugier, baron de Chartrouse[3]. Celui-ci va prendre sérieusement les choses en main. Entouré d'Arlésiens motivés et compétents, fort de ses attaches parisiennes au plus haut niveau, il va rendre à Arles l'éclat de son passé et une attractivité qui perdure aujourd'hui.

C'est lui qui met en œuvre le dégagement de l'amphithéâtre, souhaité depuis longtemps, rendant au terme de son mandat le monument à sa vocation première de lieu de spectacles. Il commence également le déblaiement du théâtre antique et y organise des fouilles « scientifiques » en créant une commission archéologique bien avant que les monuments arlésiens ne deviennent monuments historiques[4].

Il réussit à ouvrir enfin le musée lapidaire qui présente le résultat de toutes les fouilles arlésiennes au grand public dans l'ancienne église Sainte-Anne.

C'est aussi un érudit, ornithologue passionné et internationalement reconnu, qui crée dans l'hôtel de ville d'Arles un cabinet d'histoire naturelle ouvert à tous[5].

---

3. Issu d'une ancienne famille arlésienne, le baron de Chartrouse est un grand propriétaire terrien. Il possède trois domaines en Camargue, celui de Chartrouse érigé en baronnie en 1811, le mas du Grand Badon et celui du Grand Paty, auxquels s'ajoute, un domaine au nord de la ville, au quartier du Trébon, hérité de son grand-oncle, le mas des Tours. Dans la ville d'Arles, il fait construire un magnifique hôtel particulier dit de Chartrouse.

4. En 1840.

5. *Bulletin des Amis du Vieil Arles,* Collection « Histoire d'Arles » n° 16, 2023.

LE DÉGAGEMENT, LA RESTAURATION ET LES FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES. LE BARON DE CHARTROUSE PARMI LES PRÉCURSEURS

« C'est donc l'histoire en main qu'il faut examiner les monuments d'Arles, ou en rechercher les ruines : ou plutôt il faut lire l'histoire dans les monuments. »

Jean-Julien Estrangin, 1838.

On évoque (et on restaure) souvent les monuments anciens tels qu'ils se présentaient lors de leur construction et en fonction de leur usage initial. On oublie parfois que leur histoire ne s'est pas arrêtée après la période qui vit leur édification. Ce qu'ils devinrent par la suite ne relève pas uniquement de l'accidentel ; c'est encore de l'histoire, quand bien même mènerait-elle à une carrière de pierre...

Au Moyen Âge, les monuments antiques, lorsqu'ils ne sont pas démolis peu à peu, reçoivent d'autres destinations. Beaucoup de temples païens deviennent des églises, comme le temple d'Auguste et de Livie à Vienne ou la Maison carrée à Nîmes.

Les tours ou les arcs de triomphe deviennent eux aussi des chapelles, des habitations ou des châteaux forts. L'arc de triomphe d'Orange, crénelé et surélevé, est transformé en bastion.

La plupart des grands édifices de spectacle, gigantesques au regard des populations du Moyen Âge, sont lotis et recouverts de constructions. C'est le cas, visible encore aujourd'hui, du théâtre de Marcellus à Rome.

À Arles, l'amphithéâtre fortifié reçoit un quartier d'habitations dès le début du Moyen Âge. Et la situation s'éternise ainsi, malgré l'incongruité reconnue de cet envahissement parasitaire.

La Révolution et ses destructions vont être un coup de tonnerre dans une inertie de bon aloi. Une conscience liée à la sauvegarde du patrimoine va peu à peu s'affirmer. On envisage l'histoire comme un bien collectif et ses vestiges comme un héritage précieux dont la responsabilité nous incombe.

Ainsi, le XIXe siècle voit la mise en place progressive d'institutions d'abord locales, puis nationales, pour la protection du patrimoine. Cependant, le XIXe siècle est aussi celui d'une très forte urbanisation plutôt destructrice. C'est, par exemple, à cette époque que disparaissent un grand nombre de nos remparts pour laisser la place à des « promenades publiques » : les boulevards. C'est également le siècle du développement des chemins de fer dont l'implantation, à l'image de celle du progrès, n'est pas toujours respectueuse des vestiges du passé.

En lien avec la notoriété de personnes telles que Prosper Mérimée[6] ou Viollet-le-Duc, on a tendance à imaginer qu'en France, au XIXe siècle, tout le monde s'active ardemment au dégagement des monuments, aux fouilles archéologiques et aux restaurations. C'est vrai dans une certaine mesure, mais lorsque Arles, sous l'impulsion du baron de Chartrouse, décide de dégager son amphithéâtre antique des habitations qui l'occupent, nous sommes en 1825. C'est extrêmement précoce.

À observer ce qu'il reste de la cinquantaine des amphithéâtres français, on s'aperçoit que beaucoup ont été laissés à l'abandon, ont été détruits ou sont encore, de nos jours, recouverts par des constructions. Quant à ceux qui ont été fouillés et dégagés, ils l'ont été tardivement au XIXe siècle, voire pour certains, au début du XXe siècle.

Ainsi, aujourd'hui, une grande partie des vestiges de l'amphithéâtre de Bordeaux est toujours sous des habitations. De l'amphithéâtre de Poitiers, occupé par des habitations et des jardins au Moyen Âge, on ne distinguait plus en 1844 qu'une arcade. Des murs et des voûtes sont toujours dans les maisons et les caves qui le recouvrent. L'amphithéâtre de Saintes n'a été dégagé, restauré et fouillé qu'en 1877, 50 ans après celui d'Arles, et son arène n'est déblayée qu'en 1906. Les arènes de Besançon sont « encore assez mal connues au XIXe siècle ». Elles ne sont fouillées qu'à la fin de ce siècle, mais sont encore recouvertes de constructions. L'amphithéâtre de Grand, parmi les plus vastes du monde romain, est fouillé assez tôt mais de manière sporadique. Lors de nouveaux sondages, dans les années 1840 et 1880, l'édifice sert toujours de carrière de pierre et son réel dégagement est initié en 1964. L'amphithéâtre de Périgueux bien que fouillé pour la première fois en 1821 se voit transformé en 1875 en jardin sous lequel il se trouve toujours.

En Provence, les travaux sont plus anciens. L'amphithéâtre de Fréjus est fouillé pour la première fois en 1828. C'est également le cas de celui de Nîmes, le seul en France dont le dégagement de l'arène et des gradins fut aussi précoce. Commencé à la fin du XVIIIe siècle, il est achevé en 1812. De 1816 à 1833, on poursuivit cependant d'autres démolitions et surtout on effectua les restaurations les plus urgentes, une grande partie de l'édifice menaçant ruine. La réhabilitation assortie de restaurations importantes de l'édifice ne s'effectuera que dans la seconde moitié du XIXe siècle.

La redécouverte des théâtres antiques est à l'image de celle des amphithéâtres. Parmi ceux-ci, le théâtre antique de Lyon, adossé à la colline de Fourvière, est entièrement dégagé et restauré seulement à partir de 1933.

6. Lorsque Mérimée accepte de devenir inspecteur des monuments historiques, il commente ainsi l'événement dans une lettre qu'il écrit à un ami : cette fonction « convient fort à mes goûts, à ma paresse et à mes idées de voyage ».

Pour bien percevoir la volonté et les efforts poursuivis par le baron de Chartrouse, mais aussi par les sociétés savantes et les commissions locales qui prirent soin de leur patrimoine en province, il faut se souvenir que le premier inventaire de monuments considérés comme historiques date de 1840[7], quinze ans après les travaux arlésiens, dix ans après que l'amphithéâtre ait retrouvé sa fonction initiale. Cela signifie que durant les quarante premières années du siècle, les restaurateurs locaux n'ont d'autres appuis moraux et financiers que leurs propres convictions.

De plus, les monuments classés ne jouissent au début d'aucune réelle protection légale. Le classement est à titre indicatif. La portée juridique de celui-ci ne sera effective qu'en 1887. Quant aux vestiges historiques sur des terrains privés, ils ne seront protégés qu'en 1913, d'où la nécessité, avant cette date-là, pour les pouvoirs publics, de racheter les propriétés privées lorsqu'ils souhaitent les préserver.

L'Inspection des monuments historiques est créée en 1830 ; elle est complétée par une commission des monuments historiques en 1837[8]. Ce n'est qu'alors que les sites les plus intéressants pourront bénéficier, sans palabres interminables, des aides financières de l'État. Aides qui resteront cependant modestes pour la grande majorité des monuments, les encouragements étant beaucoup plus fréquents.

À Arles, le pouvoir local, en l'occurrence la volonté infaillible de son maire et de la majorité du conseil municipal, a un rôle d'initiateur primordial et ce malgré de maigres ressources.

L'administration arlésienne est à l'origine du financement du dégagement des monuments. Cette décision est d'autant plus ardue à assumer qu'elle entraîne l'expulsion des habitants. Et celle-ci n'était jamais très populaire, quelles qu'en soient la cause et la manière.

L'engagement financier de la commune, ainsi que la force de persuasion du maire, appuyé par le préfet, encourageront très vite la participation du gouvernement. Celui-ci s'investira par de fréquentes subventions et des allocations approuvées par le ministère de l'Intérieur.

Car il y a beaucoup à faire : en 1824, les arènes d'Arles sont toujours un quartier de la ville, le théâtre est enseveli sous des couvents, les thermes abritent des habitations, le cirque est recouvert par une partie du bourg de la Roquette et par des jardins potagers. Le dégagement du cirque et celui des thermes de Constantin n'ont d'ailleurs jamais été menés à terme.

7. Il y a alors près de 1000 monuments (et objets) classés. En 2021, 45 907 immeubles sont protégés au titre des Monuments historiques.

8. Le premier inspecteur est Ludovic Vitet jusqu'en 1834 date à laquelle lui succède Prosper Mérimée.

La sauvegarde des monuments passera par plusieurs phases successives ; l'achat des constructions qui occupent les monuments, leur destruction, le dégagement des matériaux, la consolidation, la restauration, et enfin l'utilisation et la mise en valeur.

Le dégagement des monuments, s'il est essentiellement motivé par un souci patrimonial, inclut aussi des raisons de salubrité publique. Les quartiers qui les occupent, notamment celui de l'amphithéâtre à Arles, sont des foyers d'infection reconnus depuis longtemps. Les épidémies y naissent et s'y propagent plus que partout ailleurs en raison de la densité de la population modeste. En 1640 et 1720, c'est dans les arènes que se déclarent les premiers cas de peste.

Lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 1812, voici comment le maire d'alors, monsieur de Grille, décrivait l'état sanitaire du quartier[9] :

« Outre que la convenance et l'utilité publique exigent la destruction de toutes les maisons qui existent dans l'amphithéâtre, l'humanité même s'y trouve particulièrement intéressée pour arracher les habitants de leurs voûtes humides et mal saines qui abrègent leurs jours, dont la durée n'est accompagnée que de douleurs et de maladies. »

Dans ses discours, le baron de Chartrouse fait, quant à lui, bien souvent référence à la valeur historique et patrimoniale du monument.

Aussi bien en ce qui concerne l'amphithéâtre que le théâtre antique, l'apport du baron de Chartrouse réside également dans l'organisation de fouilles « scientifiques ». Il les dirige en tant que fondateur de commissions archéologiques, validées par l'État, et formées d'érudits arlésiens compétents qui ont la charge des travaux et de leurs études pointilleuses.

Au XVIIIe siècle, les fouilles étaient souvent dues au hasard et ressemblaient plutôt à des chasses aux trésors sans méthodes définies.

L'archéologie telle que nous l'entendons, avec toute sa rigueur scientifique, est, au XIXe siècle, en cours d'élaboration. Une des premières évolutions est de prendre en compte la stratigraphie, l'étude des couches qui recouvrent les vestiges, et également la profondeur à laquelle ceux-ci sont mis au jour.

L'observation attentive et l'enregistrement de toutes les données font partie de ces nouvelles pratiques de l'archéologie mises en œuvre précocement à Arles dès les années 1820.

Jean-Baptiste Nalis, architecte et géomètre de la ville, choisi par le baron de Chartrouse, est le rapporteur des fouilles. Chacune d'entre elles

9. ACA D13, folio 10.

fait l'objet d'un rapport, de plans, et de descriptions des travaux réalisés. L'emplacement et la profondeur de chaque trouvaille sont soigneusement notés, chaque découverte est scrupuleusement documentée.

En voici un exemple, dès 1825, qui concerne l'amphithéâtre[10] :

« Assisté de MM. Véran, notaire, membre de la commission des fouilles et de la société des antiquaires de France, Arnaud père, inspecteur des chemins publics et vicinaux, et Graille jeune, travailleur, je me suis transporté dans la galerie la plus inférieure de l'amphithéâtre romain, à l'effet d'y opérer, du côté du nord, une fouille propre à déterminer la profondeur des fondations de cet antique monument... ainsi que la nature du terrain sur lequel ces fondations sont construites. » Après deux journées de travail, « je constate que les fondations... sont construites, dans cet endroit, sur le rocher vif, lequel s'est rencontré, à partir du dessous de la corniche de la galerie à cinq mètres trente centimètres... La tranchée avait une profondeur moyenne de deux mètres soixante centimètres jusqu'au rocher. Elle a présenté dans sa partie supérieure et sur une épaisseur d'un mètre quinze centimètres, une terre sablonneuse mêlée de beaucoup de débris d'ustensiles et de matériaux, tandis que la partie inférieure, épaisse d'un mètre quarante cinq centimètres ne présentait qu'une terre compacte et argileuse, dénuée en général de tout corps étranger excepté quelques conchifères[11], en partie brisés, de la famille des nayades[12]... » *(Voir page 34 le dessin illustrant le rapport de cette fouille.)*

LE DÉGAGEMENT DE L'AMPHITHÉÂTRE

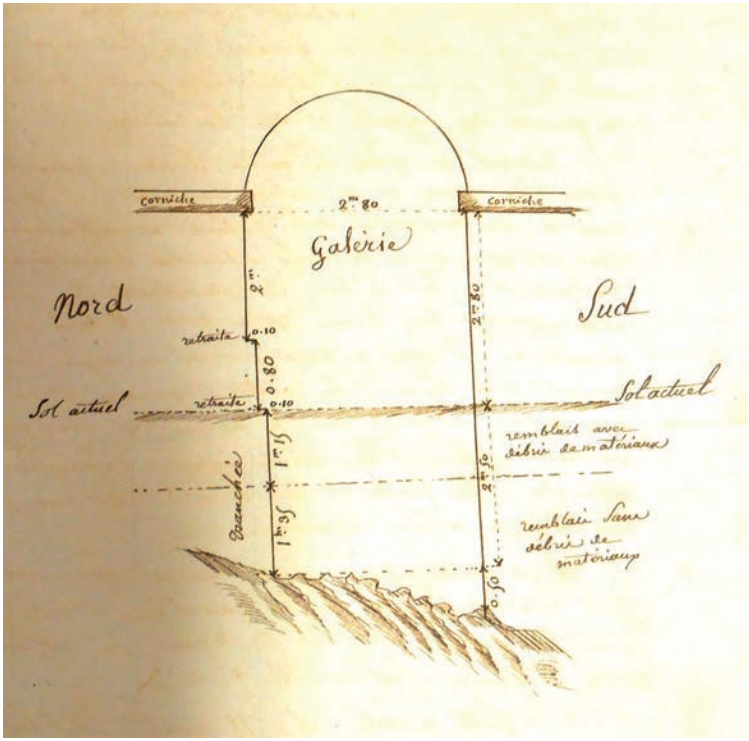
« Ces galeries souterraines, l'arène et le podium lui-même ont été jusqu'à nos jours, à la suite des saccagements et des guerres, comblés par une colline artificielle de ruines, de terre et de débris, élevée de plusieurs mètres au-dessus de l'ancien niveau. (…) Ce n'est que depuis quelques années, sous la direction et pendant l'administration de M. Laugier de Chartrouse, qu'on a recherché le niveau antique, et qu'on est parvenu, à l'aide d'immenses déblais, à l'atteindre dans l'arène et dans les galeries inférieures (…).

Dans l'intérieur de l'arène, l'administration a acheté et fait démolir les masures construites sur cette colline artificielle (…) où s'entassaient peut-être 2 000 âmes, la partie la plus pauvre de la population (...) »

Jean-Julien Estrangin, 1838.

L'amphithéâtre d'Arles, bâti à la fin du Ier siècle de notre ère, est abandonné progressivement au cours du Ve siècle. Comme tous les

10. ACA M12. Rapport de fouilles de l'amphithéâtre par Jean Baptiste Nalis, le 18 août 1825.
11. Conchifères : ancienne dénomination, mollusques possédant une coquille (ex : la moule).
12. Nayade (désuet), variante orthographique de naïade, genre de moule d'eau douce.



Dessin illustrant le rapport de fouille de l'amphithéâtre, établi en 1825 par Jean-Baptiste Nalis, architecte et géomètre de la ville d'Arles.

monuments inutilisés, il sert d'abord de carrière de matériaux de construction avant d'être aménagé en forteresse. Ses arcades sont alors bouchées et quatre tours de guet sont dressées sur son couronnement aux quatre points cardinaux. L'intérieur de l'édifice, ainsi mis à l'abri, va rapidement se remplir d'habitations, le transformant peu à peu en quartier, et ce jusqu'au XIXe siècle.

En 1665, le Père Joseph Guis[13] décrit ainsi l'état de l'amphithéâtre : « (…) ainsi ceux qui n'ont jamais vu l'Amphithéâtre d'Arles, ne doivent pas s'imaginer qu'il soit toujours au même état auquel il était en sa naissance (…), car au dernier étage, on ne voit plus que la galerie dont les arcs ont été murés et séparés de plusieurs murailles par divers particuliers qui les ont fait servir à leur logement (…). Le premier étage est presque tout entier, hormis que la plupart des chambres, des prisons, des caves sont comblées de terre. Mais nonobstant toutes ces ruines, il y a encore un certain endroit du côté de la rue qu'on appelle communément la Rue de Saint Paul, par lequel on peut aller du frontispice (façade) à l'Arène (piste), c'est à dire à la Place de l'amphithéâtre. (…) La face intérieure de l'Amphithéâtre est toute défigurée ; car de tous les sièges qui servaient à loger les spectateurs, il n'en reste plus que deux, qui sont deux grosses pierres (…). Quant au frontispice de l'amphithéâtre, il est quasi tout couvert de maisons, qui le dérobent à la vue (…). »

De la volonté d'agir sans effet : le sort de l'amphithéâtre avant le baron de Chartrouse

Depuis François Ier, on parle de dégager l'amphithéâtre. La préoccupation ne cesse de revenir dans les discussions, si bien qu'on a l'impression que des actions doivent être associées à de si fréquentes occurrences. Ce n'est pourtant pas le cas. Tout le monde le souhaite, le réclame, mais personne ne tente le moindre commencement de projet. On attend une aide, surtout financière, de l'extérieur, qui ne risque pourtant pas d'arriver toute seule.

Au cours du XVIIIe siècle, aussi bien l'état de conservation du monument antique que celui de délabrement des maisons qui l'occupent, préoccupent peu le pouvoir municipal. Ses délibérations mentionnent, au cours du siècle, seulement trois fois le monument. À deux reprises pour congratuler ceux qui ont participé à l'extinction d'incendies de maisons, et une seule fois[14], exceptionnelle et malheureusement jamais

13. Joseph Guis, prêtre de l'Oratoire de Jésus, « Description des Arènes ou de l'amphithéâtre d'Arles. »

14. ACA BB 47. Folio 285. Extraits : « au sujet d'une maison située dans l'enceinte de l'amphithéâtre des arènes, appartenant à des inconnus, qui est entièrement ruineuse. Les juges voyers (…) firent leur déclaration (…) : la façade de cette maison

renouvelée, pour décider de ne pas autoriser la reconstruction d'une des nombreuses habitations qui s'était écroulée et qui d'ailleurs aurait dû être reconstruite, non pas aux frais des propriétaires « inconnus », mais aux frais des consuls...

Ensuite, en 1812, l'architecte-voyer d'Arles, Frézel, propose un plan d'alignement de l'amphithéâtre. Il s'agissait de dégager l'extérieur de l'édifice sur une largeur de 12 mètres[15]. C'était une excellente idée qui ne fut pas suivi d'effets.

En 1822 et 1823, on commence à reconnaître que le déblaiement est inéluctable, d'autant que la ville de Nîmes propose des spectacles dans ses arènes dégagées depuis 1812.

Afin de commencer les travaux, les demandes d'aides financières auprès du département se font plus pressantes ; mais elles restent sans suite.

Les nombreuses délibérations du conseil municipal, comme celle du 31 juillet 1824[16], sont pleines de bonne volonté mais stériles. On attend des aides des autorités, le montant des travaux inquiétant, à juste titre, les magistrats arlésiens. On espère que les financements viendront d'ailleurs et on renouvelle, inlassablement, des demandes d'aides :

« Vous fîtes en 1822 le vœu de relancer auprès du département et du gouvernement des fonds annuels pour le déblaiement de l'amphithéâtre. Ce monument digne de la grandeur des Romains reste malheureusement enfoui au milieu d'un tas de maisons tombant en ruine, et prive le voyageur éclairé de l'avantage d'en venir contempler la beauté. L'histoire, les beaux arts et l'illustration de votre patrie vous imposent aujourd'hui le devoir de renouveler cette demande... »

Une réelle implication et ses effets : le baron de Chartrouse

La municipalité devra donc commencer seule, avec son maigre budget, les premiers achats et les premiers travaux, les aides du gouvernement ou du département n'arrivant que plus tard. C'est l'œuvre du baron de Chartrouse qui saura coûte que coûte trouver des crédits, coaliser les personnes, les compétences et soutenir infailliblement l'enthousiasme.

À la fin de l'année 1824, sous son impulsion, la ville vote un crédit de 2000 francs pour entreprendre les premiers travaux au début de l'année 1825. On s'organise et on planifie le chantier à venir.

---

devait être abattue et ensuite rebâtie à la diligence des sieurs Consuls. (…) Il a été mal à propos qu'il a été permis autrefois de bâtir dans ladite enceinte, parce-que par là on a défiguré ce vieux monument de l'antiquité. Il paraitrait à propos de ne plus permettre le rebâtissement des dites maisons une fois qu'elles auront été abattues. »

15. ACA M12.

16. ACA, registre des délibérations 1824-1830. Le maire est alors Trimond de Giraud.

Monsieur le maire se rend à Paris pour plaider la cause de l'amphithéâtre arlésien auprès des Chambres. L'année suivante, il obtiendra 6 000 francs d'aide de l'État.

À partir de ce moment, l'impulsion étant acquise, les arènes deviennent un incessant chantier de démolition, alimenté par des financements locaux, départements et gouvernementaux.

La première étape consiste à acheter les maisons, les démolir puis enlever les déblais. L'achat est une affaire compliquée. L'administration attendra longtemps l'appui de la législation officielle permettant de reconnaître (à l'instar des travaux de dessèchement des marais, de création de routes, de canaux, de docks...) le dégagement des monuments antiques comme travaux reconnus d'utilité publique.

Ce ne sera qu'à partir de 1841 que le pouvoir local pourra user du droit d'exproprier. Avant cette date, il est difficile d'éviter d'interminables marchandages avec les propriétaires et des spéculations hasardeuses, sauf lorsque les maisons tombent vraiment en ruine.

Mais les maisons ne sont pas seules à encombrer l'édifice, il y a l'exhaussement inévitable du terrain au cours des siècles. Aussi, avant de sortir les gravats des maisons acquises, il faut évacuer des tonnes de terre accumulées. En 1837, Honoré Clair essaie d'en donner une explication[17] ; les galeries souterraines avaient dû être remplies de terre au moment où l'on ajoutait les quatre tours de guet au monument, lui donnant l'aspect d'une forteresse. Cela les mettait « à l'abri d'une surprise ». En effet, toutes les galeries souterraines et une partie de celles du rez-de-chaussée étaient encombrées de terre quasiment jusqu'au niveau des voûtes.

Parmi les centaines de constructions envahissant le monument, se trouvaient deux églises dont l'une fut église paroissiale[18].

La chapelle Saint-Michel de l'Escale[19] était accolée à la tour ouest et en partie construite dans la galerie de l'amphithéâtre qui lui servait de transept. Sa porte était au niveau des arcs du premier étage et l'on ne pouvait y accéder qu'au moyen d'un escalier en bois en forme d'échelle d'où son nom.

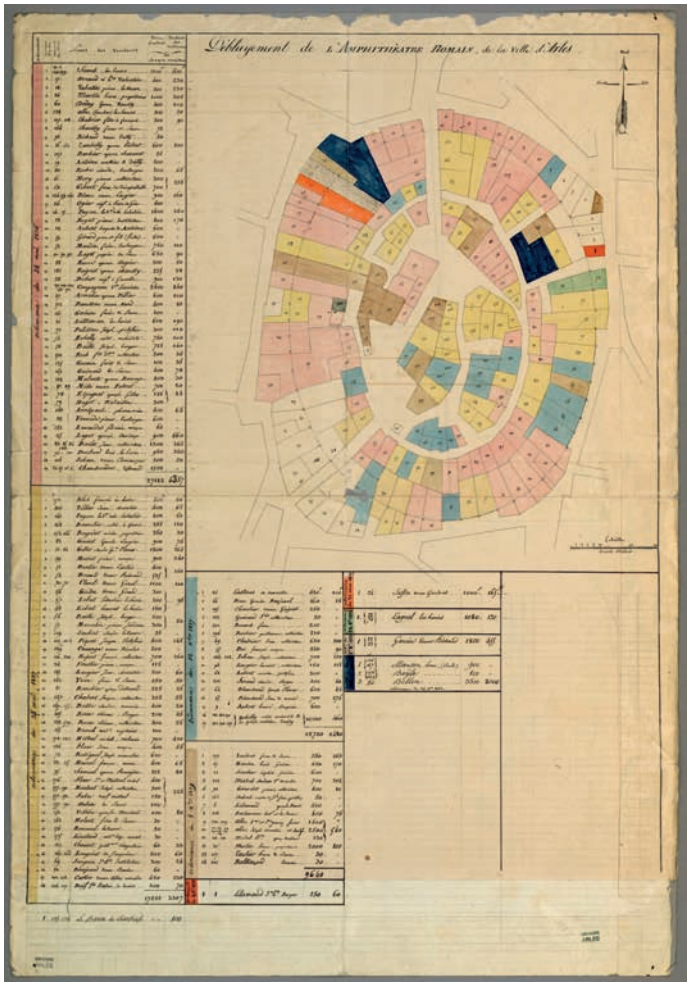
La seconde église était dédiée au martyr arlésien du IVe siècle et connue sous le vocable de Saint-Genès des Arènes[20]. C'était un édifice modeste, situé au centre des arènes. Désaffectée au XVIIe siècle, elle fut transformée en écurie. Lors d'une procession religieuse s'arrêtant devant

17. Honoré Clair, *Les monuments d'Arles, antique et moderne*, 1837.

18. Dans l'amphithéâtre de Nîmes, on trouvait une chapelle Saint-Martin.

19. Michel Baudat, *Arles, villa sainte. Les églises célèbres et oubliées*. Actes Sud, 2002.

20. *Idem*.



Plan d'occupation de l'amphithéâtre
montrant l'ampleur des opérations de déblaiement à réaliser.

cet ancien lieu de mémoire, les ânes qui se trouvaient logés à l'intérieur se mirent à braire faisant honte au propriétaire qui rendit aussitôt l'église, rétablie ainsi au culte en 1718. Elle fut abattue en 1827.

Comme partout ailleurs, le dégagement de monuments anciens a ses revers rarement anticipés. Les structures, affaiblies par des années de prélèvement de leurs matériaux, se retrouvent à nu brutalement, voire réduites à l'état de squelette soumis aux intempéries sans aucune protection.

C'est un constat préoccupant : les maçonneries antiques fragilisées sont en danger. Certaines parties s'écroulent, causant des accidents mortels[21] : « Sapé dans plusieurs parties de sa construction par la faux du temps et par la main des hommes, l'amphithéâtre d'Arles se trouve dans un état de dégradation dont nous déplorons justement les progrès journaliers... Cependant, sans avoir égard aux dangers résultants de cet état, les habitants de cet édifice logent avec sécurité sous des masses de pierres lézardées et marchent sans prévoyance sur des voûtes crevassées... Le 6 du mois courant, j'ai dressé moi-même un rapport sur la cause de la mort funeste de la dame veuve Escale, écrasée par une dalle romaine d'un poids énorme, avec laquelle elle était tombée d'une hauteur considérable ; j'ai prouvé que cette dalle s'était détachée sous ses pieds d'une manière naturelle, sans l'intervention d'aucun poids, ni d'aucune secousse... et par le seul fait de l'état de vétusté où elle se trouvait. »

Des murs ont été percés par les habitants, les gradins sont arrachés, des conduits de cheminée passent au travers des voûtes romaines, on se rend compte de la nécessité de restaurer au fur et à mesure des démolitions. Jean-Baptiste Nalis, architecte de la ville, est chargé de mener ces premiers travaux de consolidation.

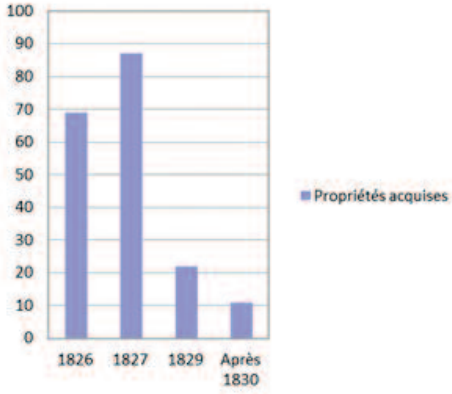
Rapidement, les constructions installées au milieu de l'édifice sont déblayées et 27 arceaux de la galerie extérieure du premier étage sont débarrassés de leurs maisons. Au rez-de-chaussée, la galerie circulaire intérieure est également dégagée depuis le nord jusqu'au sud.

Le baron de Chartrouse demande régulièrement des aides financières au pouvoir central et sa ténacité est toujours récompensée.

À la fin de son mandat de maire, un plan cadastral, du début des années 1830, indique par des couleurs distinctes les mentions d'acquisitions et de démolitions accomplies.

On remarque que durant l'administration du baron de Chartrouse, l'essentiel du dégagement a été mené à bien. Les années correspondent à celles des ordonnances royales validant les achats :

21. ACA M12. Notice sur le déblayement de l'amphithéâtre d'Arles, Jean-Baptiste Nalis, 1825.



Dans l'amphithéâtre : quels bâtiments ? Quels habitants ?

Un tableau dressé par J.-B. Nalis[22], contenant les détails de l'acquisition de 49 bâtisses à démolir, nous permet d'appréhender les professions des habitants des arènes, ainsi que la nature des constructions qui s'y trouvent : un ancien boulanger, deux cultivateurs, un instituteur, un prêtre, un portefaix, un berger, un pharmacien, deux fourgonniers[23], un maçon et un tisserand. Les propriétés à acquérir sont essentiellement des maisons, mais sont aussi mentionnés trois cours, une chambre et un moulin à huile. Les prix varient de 60 francs pour une cour à 2400 francs pour une maison avec cour. Le moulin à huile est estimé 1200 francs[24].

L'année suivante[25], le déblaiement de l'amphithéâtre se poursuit avec une activité soutenue. 47 nouvelles acquisitions de maisons tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'amphithéâtre sont réalisées. (L'année précédente, il s'agissait de 67 acquisitions en tout). Un nouveau tableau est présenté au conseil municipal. Il comprend 48 vendeurs pour 59 articles : des maisons, une dizaine d'écuries, des cours, deux caves et des chambres. Parmi les propriétaires : quatre cultivateurs, deux charretiers, trois maçons, deux bergers, un jardinier, deux portefaix, un ancien meunier, un commissionnaire, un voiturier, un menuisier, un marin, un avocat et un chapelier. Pour un total de 17255 francs.

Les travaux de viabilisation des chemins et routes sont alors en pleine expansion. Ils vont profiter du recyclage des matériaux du dégagement. Il suffit de faire coïncider les deux chantiers : « J'ai combiné

22. ACA – D 16. Conseil municipal du 28 mars 1826.

23. Fourgon (1837) : espèce de charrette dont on se sert ordinairement dans les armées et dans les voyages.

24. Le prix d'une journée de travail d'un ouvrier non qualifié est alors de 1,50 franc.

25. ACA – D 16. Conseil municipal du 15 janvier 1827.

cette opération avec celle du déblaiement de l'amphithéâtre romain, de manière à ce que les terres des arènes servent au rehaussement considérable qu'exige la recotte nouvelle.[26] » Le transport des matériaux du monument à la nouvelle « promenade » nécessite 14 tombereaux par jour.

Tous les travailleurs volontaires sont les bienvenus[27] : « Le maire de la ville d'Arles prévient ses concitoyens que les charretiers qui voudront travailler aux Arènes avec un tombereau[28] à un collier peuvent se présenter chez le bayle Arnaud, rue Saint Antoine, en face des boutiques de Grille, aujourd'hui jusqu'à deux heures. »

En l'absence d'une réglementation spécifique liée à la protection des monuments anciens, le baron de Chartrouse fait feu de tout bois. La loi du 6 octobre 1791[29]

Cette « loi comprend dans les attributions particulières de l'administration municipale le soin de faire réparer et même démolir les bâtiments menaçant ruine », à la charge des propriétaires responsables de l'entretien de leurs biens.

Le baron de Chartrouse va user de cette loi en cas de grave danger menaçant la sécurité publique. Il se trouve qu'un grand nombre d'édifices compris dans le périmètre de l'amphithéâtre étaient laissés à l'abandon et pouvaient être considérés comme dangereux : « La plus grande partie des maisons... est de peu de valeur. Ces propriétés se composent de beaucoup d'écuries et de cours, les unes sont en ruines, d'autres y tombent et le restant demeure souvent sans location[30]. »

Cette démolition des ruines, qui visiblement n'encombraient pas seulement l'amphithéâtre, mais toute la ville d'Arles, commence dès décembre 1824.

De nombreux arrêtés vont être pris demandant la démolition, par les propriétaires, de bâtiments menaçant la sureté publique. En voici quelques exemples[31] :

- « abattement de la maison située dans la rue de la Croix des Maures contre les Arènes[32]. Des poteaux et des factionnaires seront placés pour interdire la circulation durant les travaux ;

26. ACA – D 16. Conseil municipal du 20 novembre 1826. Routes, promenades, terre de l'amphithéâtre.

27. ACA – D 199, 9 septembre 1827.

28. Tombereau : charrette entourée d'ais, servant à porter du sable, des pierres, etc. *Nouveau vocabulaire de l'Académie française*, 1837.

29. ACA D 199.

30. ACA D13, folio 10. (Séance du conseil municipal du 23 janvier 1812).

31. ACA D 199.

32. Arrêté du 9 janvier 1825.

- démolition de deux maisons en ruines[33]. L'une d'elles, appartenant à monsieur Martin, avocat, est appelée Saint-Michel de l'Escale. Elles sont adossées aux arènes. » L'état de Saint-Michel de l'Escale est ainsi décrit : sa façade est « sillonnée d'une fente large et profonde » de bas en haut ;

- abattement de la maison Valentin qui « est dans un état complet de dépérissement ». Comme les autres, la démolition doit être effectuée dans la quinzaine qui suit la notification de l'arrêté ;

- en mars 1825, sont démolis, entre autres, une maison « composée de deux arceaux » des arènes, dont tous les planchers sont « brisés et vermoulus », un grenier à foin construit dans les arènes mais débordant à l'extérieur avec une issue sur la voie publique, et une maison adossée à l'ancienne chapelle Saint-Genest et la maison Barbier dont « le plancher... était crevassé de manière à ce qu'aucun locataire n'osât depuis longtemps l'habiter. »

De l'accueil des touristes

Le dégagement du monument bénéficie, au niveau national et grâce à la personnalité du baron de Chartrouse, d'une large publicité. Les premiers touristes viennent admirer le chantier.

Le journal *La Gazette nationale ou le Moniteur universel* du 21 octobre 1825, cite « un grand nombre de voyageurs de distinction » attirés par les travaux du déblaiement de l'amphithéâtre : M. le comte de Forbin[34], directeur des Musées ; M. le baron Pasquier, ministre d'État ; Mme la marquise de Radepont, sœur de Mgr le ministre de la Guerre ; Mme la comtesse Hocquart...

Cependant, malgré tous les efforts accomplis par la ville, un arrêté municipal[35] nous démontre que l'accueil n'est pas forcément à la hauteur des efforts consentis :

« Considérant que des plaintes ont été portées à la police sur ce que les enfants se permettent d'escalader les voûtes des arènes d'où ils lancent des pierres contre les personnes qui s'y rendent pour les visiter ;

---

33. Arrêté du 16 février 1825.

34. Louis Nicolas Philippe Auguste, comte de Forbin est né au château de la Roque-d'Anthéron en 1771 et mort à Paris en 1841. C'est un peintre, ancien élève de David, ami de Granet, écrivain et archéologue qui devient directeur général des musées royaux en 1816. Il agrandit le musée du Louvre, crée le musée Charles X pour les antiquités et au Luxembourg un musée pour les artistes vivants. On lui doit l'acquisition de la *Vénus de Milo* en 1820 et du *Radeau de la Méduse* de Géricault en 1824. Il a fait, entre autres, le récit de son « Voyage dans le Levant » en 1819. Il est inhumé au cimetière Saint-Pierre d'Aix-en-Provence.

35. ACA D-199. À Arles, le 26 juin 1826.

Désirant non seulement éviter ce désagrément aux amateurs, mais encore prévenir les malheurs qui pourraient en résulter par la chute de ces mêmes enfants, qui pourraient se précipiter dans les bas-fonds qui viennent d'être tout récemment déblayés ;

Arrête : Défenses expresses sont faites aux enfants de monter sur les voûtes de l'amphithéâtre, autrement dit les arènes ; ceux qui seront trouvés en flagrant délit seront de suite arrêtés par la police... Nonobstant les poursuites qui pourront être dirigées contre les pères et mères qui demeurent responsables des méfaits de leurs enfants. »

L'amphithéâtre réhabilité

Enfin, en 1830, l'amphithéâtre retrouve son aspect antique.

L'amphithéâtre dégagé est inauguré dans sa fonction retrouvée de lieu de spectacle, le 11 juillet 1830. La fête prévoyait, pour la première fois dans le monument, une course de taureaux « sauvages » camarguais à 15 h.

Contrairement à ce qui a été souvent répété, le monument n'est pas inauguré pour fêter la prise d'Alger dont le moment ne pouvait être anticipé. Son inauguration, prévue de longue date, et à laquelle étaient conviées de nombreuses personnalités, était bien celle de sa réhabilitation.

Mais le matin même de ce jour faste, on annonça la prise et la capitulation d'Alger, ce qui, précisent les journaux, donna lieu à des réjouissances populaires « qui accrurent encore la liesse de cette journée festive ». 11 000 spectateurs assistèrent à cette première course de taureaux dans l'amphithéâtre.

FOUILLES ET DÉGAGEMENT DU THÉÂTRE ANTIQUE

À proximité de l'amphithéâtre, le théâtre antique, construit à la fin du Ier siècle avant notre ère, éveille depuis longtemps les curiosités. Le moindre trou creusé dans les espaces laissés libres entre les constructions rapporte à la lumière des vestiges fabuleux.

La découverte fortuite de la Vénus d'Arles, en 1651, éveilla particulièrement la curiosité des érudits et des Arlésiens. Elle entraîna quelques fouilles ponctuelles, notamment en 1679 et en 1684 quand Louis XIV souhaita retrouver les bras de la Vénus que les Arlésiens avaient dû lui offrir.

Au XVIIIe siècle, on procéda également à quelques restaurations, celle des colonnes, qui furent consolidées, et celle de la tour de Roland ; des fouilles furent organisées, toujours dans le jardin de l'ancien couvent alors désaffecté. Puis le lieu fut transformé, pour quelques années, en jardin d'antiques ouvert au public.

Après la Révolution, on ne réorganisa des fouilles qu'en 1823, la municipalité allouant une somme de 1500 francs à cette nouvelle

campagne. Ces investigations, qui finalement furent très brèves, de mai à fin juin, furent conduites pour la première fois avec rigueur et méthode. On réalisa quatre tranchées sous l'ancienne rue du Collège qui longeait la scène du théâtre. On découvrit alors l'autel d'Apollon et la tête de Diane appelée tête de « femme sans nez » ou « déesse au nez cassé ». On mit au jour des fondations de murs appartenant aux gradins et une partie du dallage de l'*orchestra*.

Cependant le manque de moyens et d'ouvriers interrompit ce bel élan. Quand, sous la municipalité du baron de Chartrouse, éclata « l'affaire de Bricogne ».

L'affaire Bricogne[36]

Si des fouilles étaient entreprises ponctuellement au théâtre, elles l'étaient dans les espaces accessibles non bâtis. Le déblaiement des constructions encombrant le monument fut précipité, sous l'administration du baron de Chartrouse, par « l'affaire de M. Bricogne ». Celui-ci, alors receveur général des finances à Marseille, possédant une fortune personnelle importante, s'était mis à acquérir un certain nombre de bâtiments sur l'emplacement du théâtre. Après en être devenu le propriétaire, son objectif était de les démolir, puis d'effectuer, sur l'emplacement ainsi dégagé, des fouilles pour son propre compte.

Pour remédier à cette « usurpation », la municipalité dut réagir rapidement. Le baron de Chartrouse, « monté à Paris », entama différentes négociations auprès du ministère et auprès de cet acheteur indélicat. Puis, la ville, afin de trouver d'autres financements et de témoigner de son vif intérêt pour son théâtre, fut contrainte de commencer, coûte que coûte, des achats et des démolitions dans le monument.

Monsieur Bricogne n'était cependant pas seul à avoir imaginé cette opération immobilière fructueuse : il s'était associé avec un éminent personnage : le prince de Talleyrand-Périgord[37]. Le baron de Chartrouse

36. Athanase Jean Baptiste Bricogne, né en 1779 et décédé en 1836 à Paris, était, avec ses frères, un haut fonctionnaire et financier. Premier commis du Trésor en 1806 à 27 ans, il est décoré de la Légion d'honneur en 1810, et devient maître des requêtes au Conseil d'État en 1816. En 1821, il est officier de la Légion d'honneur. Il publie de nombreux ouvrages dont les plus fameux critiquent avec virulence la politique budgétaire sous la Restauration, créant des polémiques et controverses célèbres. Il est nommé receveur général des finances à Marseille de 1822 à 1830. Ses investissements personnels s'étendent à de nombreux domaines. Il est notamment l'un des fondateurs, de 1820 à 1824, de la première compagnie de chemin de fer d'Europe continentale : la Compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à la Loire.

37. 1754-1838.

rencontra donc aussi, à Paris, celui qui fut un de nos plus grands ambassadeurs français, de Louis XVI à la Restauration. Ils échangèrent d'ailleurs une correspondance, dont une partie est toujours conservée.

En 1826, monsieur Bricogne et le prince de Talleyrand acquièrent donc dix-sept maisons qui se trouvent sur l'ancien théâtre antique d'Arles.

La réaction municipale est immédiate, accompagnée, dans les premiers moments, par un mystère, inquiétant, qui sera vite résolu : « L'attachement que nous portons à la prospérité de notre ville vient d'être récemment blessé par une entreprise qui, en substituant aux intérêts généraux du pays l'intérêt d'une spéculation particulière, tend à nous dépouiller des derniers titres de gloire de notre vieille cité et des monuments qui attestent son antique splendeur.

Une compagnie mystérieuse, désignée jusqu'à présent sous le seul nom de compagnie des fouilles, a acquis subitement un nombre assez considérable des maisons bâties sur le sol de l'ancien théâtre d'Arles. Son but, hautement avoué, consiste à démolir les maisons, à ouvrir le sol (…) et à le fouiller pour en extraire les objets d'art qu'il renferme et dont l'existence et le grand nombre ne peuvent être révoqués en doute. Cette entreprise dirigée avec les précautions et le silence qu'on apporte ordinairement dans une surprise, mérite de fixer toute votre attention... »[38]

Monsieur le premier adjoint rappelle que les possesseurs des maisons élevées sur les ruines du théâtre n'ont jamais été considérés comme ayant des droits sur l'antique monument. Il en veut pour preuve « la servitude imposée aux maisons de M. de Perrin et d'Estivalet, (...) qui consistait à rendre les propriétaires (…) responsables de la conservation des deux colonnes antiques (…) et de les laisser voir toute l'année. » Même si cela n'a pas trop de rapport, cela prouve le souci constant de l'administration envers « la conservation de nos souvenirs historiques », souvenirs auxquels elle n'a jamais renoncé.

Le journal parisien *Le Corsaire*[39] se fait l'écho de cette affaire sous le titre *Fouilles d'Arles*. Il est beaucoup plus optimiste que le conseil municipal :

« Le déblaiement des arènes se poursuit avec l'activité que permettent les faibles moyens dont la ville peut disposer. On espère que les fouilles vont bientôt commencer dans l'enceinte du théâtre antique. Douze ou quinze maisons construites sur la scène et sur l'orchestre viennent d'être acquises par M. Bricogne ainé, receveur général du département. On

38. ACA D16 – Conseil municipal du 1er mars 1826.

39. *Le Corsaire, journal des spectacles, de la littérature, des arts, mœurs et modes*, du 11 mars 1826. Source gallica.bnf.fr / BnF.

ignore si son intention est d'agir seul ou de former une compagnie. On doit se féliciter de voir cette entreprise commencée par un amateur éclairé de l'antiquité, par un fonctionnaire du département, qui se fera sans doute un devoir d'agir, de concert avec l'administration, en ami des beaux-arts et non en spéculateur. Ces fouilles permettent en effet des découvertes aussi précieuses pour les arts qu'avantageuses aux spéculateurs. »

Au début de l'année suivante, les négociations commencent et le baron de Chartrouse prouve que lui-aussi à des talents de diplomate...

« Vous connaissez tous le projet de monsieur Bricogne de faire des fouilles dans l'emplacement du théâtre. (…) Vous avez calculé tout ce que ce projet présentait de défavorable pour notre cité, en ce qu'elle se trouverait spoliée des objets d'art et des richesses précieuses... »

« En me confirmant par une lettre que M. Bricogne m'a écrite dernièrement l'exécution de son projet, il m'invite à le favoriser par quelques concessions qu'il réclame de l'administration locale. (…) Loin d'écarter sa proposition par un refus formel, je me prépare à entrer en négociation avec lui à ce sujet, et accorder tout ce qui ne sera pas trop défavorable à l'archéologie et à la ville. »

Il propose également au conseil municipal un premier achat : « Mais pour obtenir de meilleures conditions, j'ai pensé que nous devions nous mettre en mesure de participer à la découverte des monuments précieux qu'on suppose ensevelis depuis plus de quinze siècles dans cette vaste localité, et à faire de notre côté quelques acquisitions, en attendant que nous puissions nous procurer les fonds nécessaires à cette vaste opération et que nous ayons obtenu à cet effet quelques secours du gouvernement. J'ai saisi une occasion favorable d'acheter une petite maison située sur cet emplacement. Le prix n'en est pas considérable puisqu'il ne s'élève qu'à la somme de 335 francs, mais c'est un commencement et mes démarches à Paris décideront si nous devons y donner suite ; en attendant arrêtons le principe, et sollicitons du gouvernement l'autorisation de faire les acquisitions que cette opération pourra nécessiter.[40] »

Le dénouement de l'affaire, moyennant quelques concessions et la mise à disposition d'un budget non prévu, fut plutôt favorable à la ville d'Arles. Monsieur le maire fait le point au printemps 1827[41] :

« Vous avez eu tous connaissance des projets de M. Bricogne ainé (...) et de S.A le prince de Talleyrand, relativement aux fouilles de notre ancien théâtre romain. La crainte de voir disparaître les traces de notre antique splendeur et les avantages qui doivent résulter pour nous de

40. ACA D16 – Conseil municipal du 15 janvier 1827.

41. ACA D16 – Conseil municipal du 14 mai 1827.

présenter à l'Europe tant d'objets dignes de la curiosité des savants et des amateurs, nous firent vivement regretter de devenir étrangers aux recherches qui allaient être faites. Fort de l'opinion qui était unanime... et fondant mes espérances sur le noble caractère et la position sociale des hauts personnages qui avaient conçu cette entreprise, je fis part à ces messieurs de l'intention où serait la ville de l'exécuter pour son propre compte. Comme je m'en étais flatté, je trouvais en eux les intentions les plus bienveillantes, l'amour des Sciences et des Arts avait été leur mobile, et ils accueillirent avec bienveillance et empressement tout ce qui s'accordait avec les intérêts de la ville et le but qu'ils s'étaient proposé. »

Monsieur le Maire a arrêté les bases d'un traité entre ces messieurs et le conseil municipal :

Monsieur Bricogne et le prince de Talleyrand cèdent à la ville les dix-sept maisons qu'ils ont acquises aux mêmes prix et conditions que leurs actes d'acquisitions. Ils se réservent seulement le résultat que produiront les fouilles sur l'emplacement d'une unique maison, rue du Vieux Collège n° 19.

En échange, la ville d'Arles a l'obligation d'avoir accompli le déblaiement de ces dix-sept maisons en cinq ans.

C'est ambitieux, mais le baron de Chartrouse argue de l'exemple de l'amphithéâtre pour affirmer que cela n'a rien d'impossible : « Sur 212 maisons ou baraques qui couvraient nos arènes, plus de 140 sont déjà acquises et abattues. »

Suit le traité entre les soussignés : Monsieur Guillaume Michel... baron de Chartrouse, maire de la ville d'Arles... présentement à Paris rue Blanche n° 16..., monsieur Athanaze Jean Baptiste Bricogne... demeurant à Marseille, présentement à Paris... ; en présence et de l'agrément de S.A. le Prince Maurice de Talleyrand-Périgord grand chambellan... La somme totale du rachat des maisons s'élève, tout de même, à 26 406 francs.

Un des articles du traité précise : « Il sera fourni à M. Bricogne (…) deux exemplaires de choix de tous les plâtres, plans et gravures qui seront tirés, imprimés ou lithographiés, aux frais ou avec l'autorisation de la ville d'Arles, ou du Roi, ou de l'État, des statues, sculptures ou marbres antiques qui seront découverts à Arles dans l'emplacement du théâtre antique. Fait à Paris le Premier avril 1827. »

Suite à ces achats, la ville reprit des fouilles en 1827-1828. Cette seconde campagne était également dirigée par Jean-Baptiste Nalis.

En 1827, furent découverts des éléments de corniches et un autel votif. En février 1828, on trouva une statue de Silène, puis une statue de danseuse. Et on poursuivit les achats, avec parfois quelques accrocs :

« Le Maire de la ville d'Arles rappelle à ses concitoyens et particulièrement à messieurs les orfèvres que les médailles, pièces de monnaie, objets d'art et généralement tout ce qui est découvert dans les fouilles et travaux de déblaiement que la ville fait exécuter, appartiennent de droit à la commune. Ceux qui les trouvent sont tenus de les déposer fidèlement à la mairie... » Il les prévient qu'il « fera rechercher les objets soustraits et poursuivre ceux qui les auront détenus, conformément aux lois.[42] »

Commencé en 1825, le dégagement complet du théâtre antique ne sera terminé qu'à la fin du XIXe siècle.

CRÉATION DE LA COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

« Arles avant 1820, était une cité perdue, un point du monde ignoré, un point géographique indiqué sur les cartes, visité par quelques savants mais nul chemin tracé l'y conduisait, et nul touriste à la recherche de quelque merveille n'y songeait à venir y puiser ses impressions. Ses monuments y étaient enfouis, ses habitants assoupis... Et tandis qu'une main habile et protectrice soulevait de dessous leurs poussières tous ces dieux mânes de plusieurs civilisations évanouies, les esprits distingués, surexcités par les nombreuses découvertes qu'ils faisaient chaque jour, ordonnèrent, classèrent, commentèrent, expliquèrent tous ces monuments magnifiquement arrachés au sol. Messieurs Jacquemin, Estrangin, Clair, vinrent par leurs études, par leurs recherches laborieuses... vivifier ces pierres et ces marbres épars... leurs travaux scientifiques achevèrent la grande œuvre conçue par Monsieur de Chartrouse et sagement continuée depuis par ses successeurs. »

C'est ainsi qu'Honoré Bizalion résume la situation dans sa préface à son roman *« Les Arénoises »* en 1852.

Selon l'actualité, les municipalités, qu'elles soient d'Ancien Régime ou du XIXe siècle, ont l'habitude de faire appel à des experts, formés en commission, pour donner leurs avis ou encadrer des missions particulières. Aujourd'hui, on les appellerait des « comités scientifiques ». Par exemple, lorsque la municipalité doit faire réparer le pont de bateaux, elle crée une commission composée de conseillers municipaux et de charpentiers de marine pour étudier les travaux. Lors de procès délicats, outre toujours la présence de conseillers municipaux, on leur adjoint d'éminents avocats. C'est ainsi qu'au cours des années 1823 et 1824, deux commissions « de fouilles » furent mises en place pour encadrer des recherches temporaires dans les monuments arlésiens.

Puis, au regard de l'importance prise par ces travaux de redécouverte des monuments, le baron de Chartrouse estima qu'une commission plus

42. ACA D 199. À Arles, le 23 novembre 1828.

pérenne se devait d'être mise en place : ce fut la création de la commission archéologique d'Arles qui perdura durant tout le XIXe siècle.

Elle était chargée de gérer le budget, d'organiser le dégagement des monuments, de coordonner les fouilles, d'assurer une protection des restaurations et, bien entendu, d'étudier les découvertes. Le baron de Chartrouse, qui l'avait créée, en fut jusqu'à sa mort le vice-président.

Elle est officiellement établie en 1832[43]. L'arrêté préfectoral qui valide sa création précise : « Article 1er : Il sera formé à Arles une commission spéciale qui sera chargée... sous la présidence de M. le Maire de diriger l'emploi des fonds affectés à la restauration des monuments antiques de cette ville. » Elle comprend sept membres dont le baron de Chartrouse, alors député, et Pierre Florentin Maureau, maire d'Arles. Le maire qui en est le président, est le seul membre qui n'est pas désigné à vie.

À l'époque du baron de Chartrouse, outre les travaux au théâtre, s'ajoutent : le déblaiement de l'aqueduc d'Arles en 1832, le projet d'acquisition de la chapelle Saint-Césaire en 1835, et celui de l'abbaye de Montmajour.

La protection des monuments

Elle inclut la présence humaine sur les lieux. C'est alors qu'apparaissent les premiers gardiens de monuments, parfois associés à la surveillance « des promenades ». Ceux-ci peuvent pénaliser les auteurs de dégradations. Elles sont variées et concernent tous les monuments. Au début des années 1840, la municipalité doit ainsi faire recouvrir l'*orchestra* du théâtre de trois centimètres de terre « pour les garantir des touristes et des visiteurs qui enlèvent par pièces ses pavés de marbre[44] ».

La commission archéologique tient des registres de délibération[45]. Celui établi de 1832 à 1836 présente la teneur d'une dizaine de réunions. Hormis une fois, le baron de Chartrouse est présent à chacune d'elles.

Lors de la première réunion[46], une des grandes préoccupations concerne les travaux de consolidation de l'amphithéâtre. Il est décidé de clôturer le monument par des grilles en fer. Monsieur le Maire a traité avec la fonderie Genissieu de Vienne-en-Isère et les premières grilles sont déjà commencées : « Sous peu, 14 arceaux extérieurs de notre amphithéâtre en seront garnis. » Dans la région, il n'existe pas de fonderie

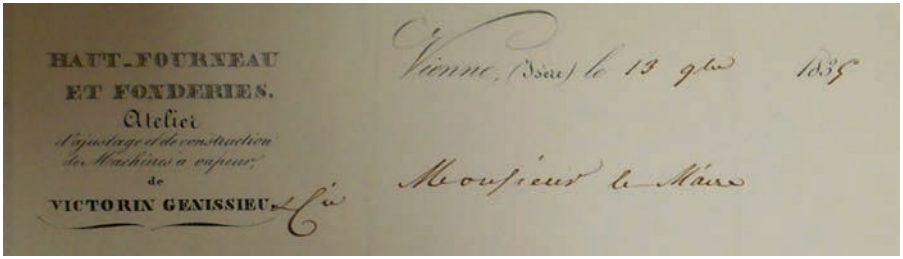
43. « instituée à Arles par arrêté de monsieur le Préfet du département des Bouches du Rhône du 24 janvier 1832 ». Médiathèque d'Arles, fonds patrimoniaux, Ms 2234.

44. Le journal *« L'Album arlésien »* du 29 mai 1842.

45. Médiathèque d'Arles, fonds patrimoniaux, Ms 2234.

46. « le 5 mai à trois heures après midi, à l'hôtel de ville ».

suffisamment importante pour honorer ce genre de commande : « La commission archéologique n'a pas pu songer à ouvrir des enchères pour la fourniture de ces grilles, attendu qu'une adjudication était évidemment impossible dans ce pays, où il n'y a que des serruriers et des forgerons qui ne se chargeraient de ce travail qu'à un prix très élevé. Elle a dû s'occuper de traiter avec un maître de forges de gré à gré et aux meilleures conditions. » C'est monsieur de Chartrouse qui s'en est occupé. La fonderie de Vienne a offert la fourniture à 60 francs les 100 kilos. Ce qui est deux fois moins cher que ce qu'avait prévu le devis estimatif de l'architecte de la ville[47].


HAUT-FOURNEAU
ET FONDERIES.
Atelier
d'ajustage et de construction
des Machines à vapeur
de
VICTORIN GENISSIEU
Vienne (Isère) le 13 9bre 1833
Monsieur le Maire

On convient également de délibérer au sujet de « la continuité du déblai de l'aqueduc antique qui, partant du dehors de la ville vers le cimetière, se dirige vers l'amphithéâtre, afin d'en connaître la véritable étendue et de s'assurer s'il ne se subdivise pas en plusieurs branches. »

Enfin, il faut poursuivre les fouilles au théâtre antique.

Le 17 mai 1833, nouvelle réunion. Monsieur le maire remercie tout le monde pour le zèle mis dans la surveillance des opérations durant l'année écoulée. Puis on s'interroge « sur le meilleur moyen d'éviter les dégradations que les enfants commettent journellement aux marbres qui décorent le préau ou cloître Saint-Trophime ». Monsieur le maire signale qu'il a assuré la conservation « puisque des colonnes mutilées et fendillées ont reçu, depuis peu, des crampons et des cercles en fer qui les empêchent de crouler et de tomber en ruines ». On convient ensuite que le meilleur moyen pour protéger le lieu serait que le cloître cesse d'être « un passage public ». On fera également enlever, chaque mois, toutes les pierres qui « gisent » dans le cloître et dont se servent les enfants pour mutiler les sculptures.

Concernant l'amphithéâtre, on poursuit l'ajout de grilles. Il faut atteindre les 41 fermetures. Elles seront toutes fixes, sauf celles du nord, de l'est et de l'ouest « de manière à servir d'issues aux époques des jeux ».

47. ACA M 12. Lettre du maire d'Arles, président de la commission archéologique, à monsieur le sous-préfet, 1834.

La porte du midi n'est pas encore une entrée : elle est encore « adossée à une rue qui en occupe toute l'ouverture par l'exhaussement du niveau de son sol ».

Monsieur le maire donne un aperçu des travaux réalisés et à venir à l'amphithéâtre, parmi lesquels, le dallage des voûtes les plus exposées à être infiltrées par les eaux pluviales et les plus endommagées par le temps. On cherche aussi le moyen d'évacuer les eaux pluviales qui s'accumulent dans l'étage inférieur. Deux possibilités sont envisagées : les conduire soit dans une fissure du rocher trouvée contre la porte méridionale de l'amphithéâtre, soit dans le puits encore existant sous la porte du nord.

Le 20 juillet 1834, la commission accorde une prime d'encouragement et de récompense de dix francs au sieur Molinier qui a découvert deux urnes antiques : sept francs pour l'urne en verre et trois francs pour l'urne en terre cuite.

Le 15 janvier 1835, Monsieur le préfet demande pour lui et la Société royale des Antiquaires, un rapport présentant le résultat des fouilles arlésiennes. Le baron de Chartrouse propose de lui fournir une notice qu'il a préparée pour l'Académie de Rome. Cette délibération montre la variété et la quantité des échanges entre toutes les institutions culturelles et patrimoniales. Tout le monde est informé, aussi bien qu'aujourd'hui, de l'actualité patrimoniale, dans un très grand nombre de pays.

Le 1er décembre 1835, le maire[48] propose d'établir un plancher au haut de la tour dite « de Compragnon (?) » située sur la partie occidentale de l'amphithéâtre, ce qui permettrait d'agrémenter la visite d'un magnifique panorama.

LA COMMISSION DES MONUMENTS HISTORIQUES ET LES COMMISSIONS LOCALES. LA PROVINCE CONTRE PARIS. CHARLES LENORMANT CONTRE LE BARON DE CHARTROUSE[49]

Lorsque la commission des monuments historiques est créée, cela fait longtemps, en France, que les érudits locaux se penchent sur leur passé et leurs vestiges. Avant de prendre la juste mesure de l'ampleur de tous les témoignages historiques présents sur l'ensemble du territoire et avant de posséder un personnel à la hauteur de la tâche, la commission des monuments historiques va devoir trouver sa place parmi des érudits ou des édiles qui soit ont de plus vastes connaissances et un long passé

48. Monsieur Boulouvard.

49. « Charles Lenormant à la commission des monuments historiques (1840-1859) » Françoise Bercé. In : *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 2007, 2009, pp. 195-209.



L'abside de l'église Saint-Jean du Moustier, objet d'une polémique quant à sa prétendue identification comme crypte de saint Césaire.

d'intérêt patrimonial, soit, à l'inverse, ne souhaitent que se débarrasser de ruines encombrantes.

La première liste des monuments classés de 1840 va d'ailleurs être dressée à partir des renseignements fournis par les préfets mieux à même d'appréhender l'histoire du territoire dont ils ont la charge.

Ce décalage d'intérêt va créer de fortes tensions entre les spécialistes locaux et parisiens. Si Ludovic Vitet et Mérimée s'attellent avec beaucoup de rigueur à leur tâche, d'autres membres plus « farfelus » de la commission des monuments historiques vont être à l'origine de désordres non négligeables.

C'est le cas de Charles Lenormant, archéologue, qui fait partie de la commission des monuments historiques de 1840 à 1859. Il est resté célèbre pour avoir été victime de sa mégalomanie en 1854[50].

Il est chargé du dossier des suivis des monuments antiques du sud de la France. Fervent catholique, il s'attache plus particulièrement à la découverte des vestiges de la fin de l'Antiquité et du début du Moyen Âge. Ces vestiges, réels ou supposés, étant censés témoigner avec éclat de l'ancienneté du christianisme.

Une des premières affaires traitées par Lenormant dans le Midi est celle de « la crypte de saint Césaire » à Arles, c'est-à-dire le lieu supposé de sépulture du saint évêque arlésien. Lors d'une première visite en 1831, où il fut guidé par Honoré Clair, il remarque l'abside d'une église, celle de Saint-Jean-du-Moustier, dénommée « crypte de Saint-Césaire[51] ». Il ne peut pénétrer dans l'église qui est privée mais l'extérieur l'enthousiasme. Il va alors la décréter la plus ancienne église d'Arles. La qualité et la beauté de son abside, réelles, outre l'attention de Lenormant, attireront aussi celle de Mérimée en 1835. Celui-ci la datait du VIIIe siècle. Lenormant et les autres membres de la commission des monuments historiques la considéraient « comme une des plus anciennes de France ». Elle est en réalité un très bel exemple de l'art roman provençal du XIIe siècle.

Toujours est-il que la commission des monuments historiques, fraîchement créée, demanda à la ville d'Arles d'en faire absolument

50. Lenormant annonce avec fracas devant les cinq académies une découverte faite durant ses vacances dans l'Eure. Un paysan, en faisant des travaux, utilisait de vieilles pierres abandonnées dans un champ. Prévenu, Charles Lenormant accourt et découvre quelques fragments de sculptures antiques et quelques pierres. Il voit instantanément dans ces vestiges un bâtiment romain, un baptistère et un cimetière attenant. Il s'agissait en réalité de deux vulgaires fours à chaux. Son discours, publié, le couvrit de ridicule.

51. Césaire, évêque d'Arles au VIe siècle, est particulièrement bien connu par ses nombreux écrits, dont une règle adaptée à la vie des moniales, la première du genre.

l'acquisition. Ce que les faibles moyens et les intérêts divergents (finir les travaux de l'amphithéâtre et du théâtre) ne justifiaient pas dans l'immédiat.

Une longue dispute va alors commencer entre la commission arlésienne et la commission parisienne, mais plus sur le fond que sur la forme. Chacun se justifie et défend sa position : Lenormant fulmine contre l'inaction de la ville d'Arles et réitère sa demande d'achat de toute urgence avec des arguments historiques erronés. La réplique des Arlésiens, plus nuancée, est surtout plus proche de la réalité historique.

Suite à une nouvelle visite de Lenormant en 1841, deux rapports vont être rendus. Celui de Huard, membre de la commission archéologique arlésienne, étonnamment précis historiquement, et celui de Lenormant un tantinet déformé par ses extrapolations.

Huard précise qu'il ne peut y avoir de « crypte de saint Césaire » à Arles car le monastère que l'évêque avait fondé hors les murs et où il avait reçu sa sépulture a été détruit. Par la suite, un autre couvent de moniales a été reconstruit à l'intérieur des remparts. Il se trouvait bien à proximité de l'église Saint-Jean-de-Moustiers, mais les moniales préférèrent utiliser une autre église pour leurs cérémonies. Quoi qu'il en soit, le tombeau de saint Césaire se trouvait initialement hors les murs et l'abside « encaissée » de Saint-Jean qui la faisait prendre pour une crypte n'avait pas été le lieu de son ensevelissement[52].

Lenormant n'admit aucune explication et accusa la commission d'Arles d'indifférence, menaçant de faire couper les crédits alloués aux autres opérations en cours. Les Arlésiens, inquiets, fournirent au préfet un procès-verbal argumenté. Rien n'y fit, Lenormant restait intraitable.

Finalement ce fut le baron de Chartrouse qui répondit aux accusations de Lenormant dans une longue missive. Il y rappelle d'abord que Lenormant n'est pas inspecteur général des monuments historiques mais seulement membre de la commission. C'est ce qui s'appelle « être remis à sa place ». Puis il évoque la véhémence inacceptable de Lenormant qui l'a poussé à taxer les Arlésiens d'incompétence. Autant dire que Lenormant ne sait pas se tenir. Il détaille tout le travail accompli jusqu'à présent par ces mêmes Arlésiens jugés frivoles. Il rappelle que la commission des monuments historiques n'est, elle non plus, pas toujours en mesure de sauvegarder le patrimoine. Il cite un exemple récent : lorsque « sous les yeux du gouvernement, elle ne put rien faire pour sauver les restes de l'ancien hôtel de la Trémoïlle[53] ».

52. Les reliques de saint Césaire ont bien été conservées dans l'église Saint-Blaise (et non Saint-Jean-de-Moustiers) jusqu'à la Révolution. Les hypothèses des Arlésiens ont été parfaitement justifiées par les recherches historiques postérieures.

53. Hôtel particulier du XVIe siècle que la mairie de Paris refusa d'acquérir et qui fut entièrement démoli.

Enfin, il se compare à Lenormant, arguant que si lui n'est pas « un littérateur distingué » autant dire un amateur inconséquent, il a tout de même obtenu le dégagement et la restauration d'un amphithéâtre romain, sans qu'alors le gouvernement ne lui ait envoyé aucun inspecteur, puisque cela n'existait pas. Autant dire qu'ils ne sont pas indispensables.

Il souligne que c'était les préfets, très compétents, qui géraient les affaires dont ils étaient mieux à même de juger plutôt « que ces voyageurs improvisés, s'arrachant pour quelques jours à leurs habitudes de la capitale où ils sont pressés de revenir pour débiter des vues hasardées sur les localités qu'ils n'avaient pas le temps d'étudier », et il ajoute que, de surcroît, ces messieurs prennent des absides pour des cryptes, soit des vessies pour des lanternes.

La commission des monuments historiques ne voulant pas désavouer Lenormant, quatre membres de la commission arlésienne donnèrent leur démission en mai 1842, dont le baron de Chartrouse[54]. Et Lenormant continua à arpenter la France à la recherche d'autres cryptes...

LES AUTRES MONUMENTS ARLÉSIENS

Les thermes de Constantin

Le monument était, comme les autres, envahi de constructions. Son déblaiement fut tardif, commençant seulement en 1888 et n'a jamais été achevé.

L'abbaye de Montmajour

L'abbaye bénédictine fut vendue comme bien national à la Révolution.

À l'époque du baron de Chartrouse, le couvent et l'église sont en ruines. Le cloître est détruit. Les monuments dont il était enrichi ont quasiment tous disparu. Jacques Réattu, peintre arlésien et membre des commissions archéologiques, acheta la tour de l'abbé Pons de l'Orme du XIVe siècle ce qui lui évita d'être démantelée.

La chapelle Sainte-Croix, devenue à la Révolution propriété d'un pêcheur, fut rachetée par le département, le 15 juillet 1822, au prix de 2500 francs. Il l'offrit à la ville d'Arles, à la charge de la réparer et de l'entretenir. Hormis cette chapelle, l'ensemble conventuel médiéval ne sera racheté, parcelle après parcelle, que de 1838 à 1858, l'ensemble devenant propriété de l'État en 1945.

54. La commission des monuments historiques eut parfois d'autres rapports hostiles avec les sociétés savantes locales ; le conflit entre Mérimée et le président de la commission des antiquités de Côte-d'Or fut très violent. La commission des monuments historiques fut également en guerre ouverte avec la société savante, très célèbre, de Chaumont.

Les cryptoportiques

Ces galeries du Ier siècle avant notre ère servaient de soutènement à la place romaine du forum. Elles n'étaient connues qu'à travers quelques caves logées en ses murs. Au XVIe siècle, on parlait de « caves antiques grottées ». Cependant de nombreuses parties en avaient été explorées et étaient assez bien connues. Voici ce qu'en dit, en 1837, Honoré Clair :

« Sous la place des Hommes, la rue de la Paix, la rue des Gantiers, le Plan-de-la-Cour, la rue du Palais, l'Hôtel de ville, partout sur ces points se cachent des galeries romaines, qui n'ont pas été sondées dans toute leur profondeur, et qui attestent la présence d'une construction d'une immense étendue. Serait-ce le Forum, le palais des Thermes ? On ne sait. Mais c'est, à coup sûr, un ouvrage de haute portée. »

Il poursuit en racontant qu'en 1835, on découvrit par hasard la crypte de l'ancienne église Saint-Lucien que l'on reconnut immédiatement comme une ancienne galerie romaine. On pensa qu'elle avait servi de catacombes car elle était jonchée « de débris de cercueils, de têtes, d'ossements humains entassés les uns sur les autres et obstruant tous les passages. Il est impossible de faire un pas sans marcher sur des os qui crient et se brisent sous le pied en répandant une odeur sépulcrale qui soulève le cœur. L'encombrement est tel qu'à certains endroits on ne peut avancer qu'en ayant le corps plié en deux et le visage presque appliqué sur ces débris de squelettes. »

Les galeries ne seront vidées et fouillées qu'en 1908-1910.

L'obélisque

L'obélisque ornait depuis le IVe siècle le centre du cirque romain bâti au milieu du IIe siècle de notre ère à l'extérieur de la ville antique. Lors de la construction du nouvel hôtel de ville, au XVIIe siècle, on créa une nouvelle place publique. On décida alors d'y élever l'obélisque comme ornement à la gloire du passé de la ville et en témoignage de celle du roi Soleil.

Sous l'administration du baron de Chartrouse, on restaure le monument. L'ancien piédestal, très abîmé par le temps, fut partiellement reconstruit en 1829 avec des proportions plus importantes. Les lions de pierre furent remplacés par des lions de bronze modelés en 1829 par Dantan. Antoine Laurent Dantan entra à l'école des Beaux-Arts de Paris en 1816 et fut récompensé par le prix de Rome en 1828. À Paris, on trouve ses sculptures au Louvre, dans l'église de la Madeleine, à l'hôtel de ville, et certaines ornent le château de Versailles.

Sur le piédestal de l'obélisque, le projet prévoyait également l'ajout de deux bas-reliefs devant représenter un combat contre des lions dans l'amphithéâtre et le roi Louis XIV faisant son entrée solennelle dans la ville d'Arles. Le sculpteur Théophile Caudron, chargé de ce travail, fit des modèles de plâtre, mais les vicissitudes de la politique interrompirent le projet[55].

Un arrêté municipal de 1828[56] décrit les matériaux employés pour la restauration du socle, ainsi que les rituels liés à la cérémonie de la pose de la première pierre : « Les pierres du nouveau revêtement du piédestal ont été extraites du rocher qui borde le pied du rempart d'Arles, entre la tour de l'Estrade et le cimetière. Ces pierres d'un grès bleu et dont plusieurs sont veinées de blanc, ont assez de dureté pour faire espérer qu'elles résisteront longtemps à l'action de l'air. » Leur taille seule a couté 3952 francs. Tout étant prêt, « avant de poser la première pierre, nous avons... fait transcrire la présente relation sur parchemin, après l'avoir revêtue de nos signatures et scellée du sceau de la ville. Nous l'avons roulée dans une bouteille de verre et serrée dans une boite en plomb avec une pièce de monnaie à l'effigie du monarque régnant. » Elle sera déposée « dans le piédestal derrière la pierre qui occupe le milieu du socle sur le côté qui fait face à l'hôtel de ville. »

Plus tard, en 1866, on fit des travaux de consolidation et on transforma le piédestal en fontaine.

Le cloître Saint-Trophime

Le cloître fut édifié à partir du XII^e^ siècle, afin d'accueillir les chanoines qui assistaient l'évêque d'Arles dans ses fonctions. Il comprend un ensemble de bâtiments liés à la vie en communauté : réfectoire, salle capitulaire, dortoir, et des galeries les reliant dont les décors sculptés romans et gothiques sont exceptionnels.

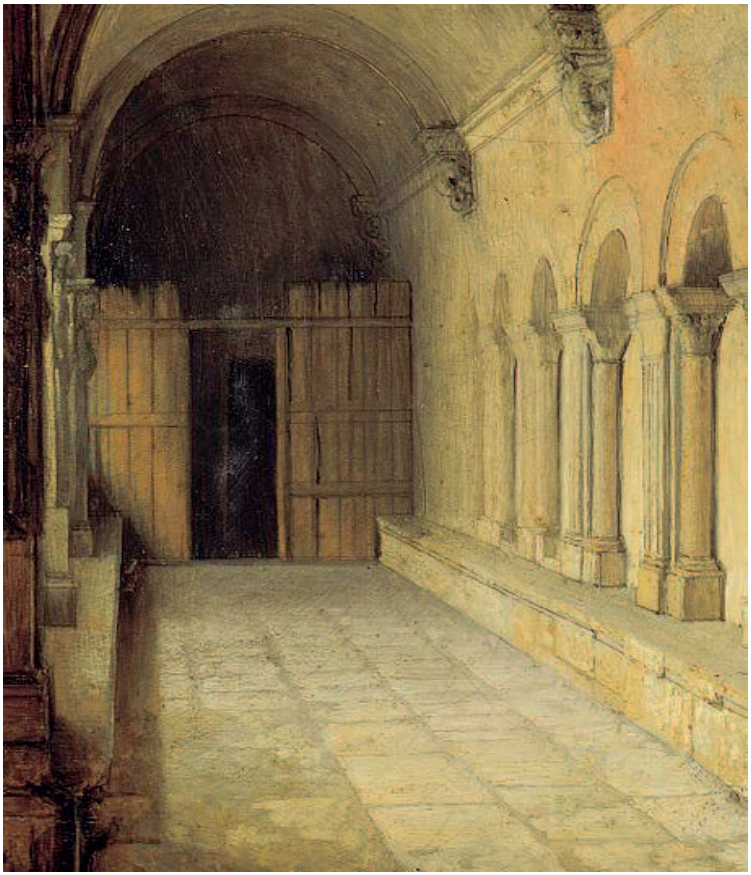
En 1837, J.J. Estrangin évoque le lieu. Il nous apprend que la salle capitulaire et « d'autres appartements » servent, depuis 1835, aux écoles gratuites des dames de Saint-Charles ou sont loués comme greniers à blé ce qui était déjà le cas bien avant la Révolution.

Cependant, en 1827[57], on avait commencé à rendre leurs volumes au préau et aux galeries très appréciées des visiteurs ; le baron de Chartrouse avait proposé une somme pour être employée « à désencombrer le milieu du cloître jusqu'au niveau de la base des colonnes qui l'entourent,

55. Ces deux plâtres furent donnés au musée d'Amiens où ils se trouvent toujours (musée de Picardie).

56. ACA D 199. 17 juin 1828.

57. ACA D16. Conseil municipal du 3 juillet 1826. Budget 1827.



Une galerie du cloître Saint-Trophime, en 1822, fermée par une cloison de bois.

(c'est-à dire à déblayer « les terres qui encombrent l'ancienne cour du chapitre endommageant les colonnes du pourtour et qui nuisent à l'effet général du monument ») mais aussi à enlever les séparations et les barrières en planches qui en gênent la circulation (...) ». Planches qui pourraient être remplacées par des claires-voies « si la décence l'exige[58] ».

Le cloître avait longtemps été pressenti pour devenir « le musée des antiques » de la ville, malgré le don à la municipalité de l'église Sainte-Anne. Le baron de Chartrouse met un terme définitif à cette hésitation ce qui lui permet d'organiser et d'ouvrir enfin le musée lapidaire.

LE MUSÉE LAPIDAIRE

« Il fut un temps où le musée d'Arles occupait tout l'espace de la cité et se trouvait partout : dans les rues, dans les places, dans les églises, dans les maisons et jusque dans les champs (...) ».

Jean-Julien Estrangin, 1838.

Si l'ancêtre du musée départemental Arles antique fut conçu dès le début du XIXe siècle, son installation définitive et son ouverture au public furent l'œuvre du baron de Chartrouse.

Les premiers « musées » arlésiens

Depuis le XVIIe siècle, plusieurs lieux dans la ville servirent à regrouper et présenter les découvertes archéologiques : l'hôtel de ville, la « cour aux deux colonnes », le palais et la cour de l'archevêché, dans une moindre mesure la cour de l'hôtel-Dieu et, bien entendu, les Alyscamps.

Les Alyscamps sont d'ailleurs le seul lieu où le respect des objets lapidaires entreposés n'était pas très probant. Dès 1702, François de Mailly, archevêque d'Arles, punit par décret les profanateurs de sépultures aux Alyscamps : « faisons très-expresses inhibitions et défenses aux tailleurs de pierre, et autres (...) de creuser et tirer de la pierre dans le cimetière Saint-Honorat-des-Alyscamps, aux endroits où il y a des tombeaux enterrés, (…), et renouvelant les ordonnances de nos prédécesseurs, défendant de prendre ni transporter aucun tombeau dudit cimetière, à peine d'excommunication encourue par ce seul fait[59] (...) ».

124 ans plus tard[60], un arrêté du baron de Chartrouse révèle les mêmes problèmes et les mêmes préoccupations de sauvegarde du patrimoine :

« Vu la lettre de l'architecte de la ville... considérant que des individus se permettent journellement d'enlever des tombeaux qui formaient jadis le cimetière des Alyscamps.

58. ACA D16. Conseil municipal du 9 janvier 1826.
59. Cité par Honoré Clair, 1837, p°155.
60. ACA R 113. À Arles, le 4 août 1826.



Carte postale représentant les collections du musée lapidaire installé dans l'église Sainte-Anne la Principale et ouvert le 24 décembre 1825.

Que cette violation a été poussée à un tel excès qu'on a trouvé les cendres des morts que ces tombeaux renfermaient éparses dans les champs, et les tombeaux eux-mêmes recevoir une destination profane d'autant plus condamnable que ce dernier asile des humains fut constamment respecté parmi les nations moins civilisées... (Que) sous le rapport de l'histoire des Arts un acte de cette nature enlève à la ville d'Arles des monuments auxquels se rattachent les plus précieux souvenirs...

Arrête, article 1 : Défenses sont faites à toutes personnes d'enlever des tombeaux (aux Alyscamps mais aussi dans tout le territoire de la commune).

L'article 2 précise que les contrevenants seront passibles de trois mois à un an d'emprisonnement et de 16 francs à 300 francs d'amende.

L'article 3 établit pour surveiller l'exécution du présent arrêté les commissaires de police, leurs agents, les gardes champêtres et les agents forestiers.

L'arrêté fait suite à une lettre que Jean-Baptiste Nalis avait adressée au baron de Chartrouse et qui précisait : « L'enlèvement des tombeaux... se poursuit avec une rapidité effrayante ; après avoir fait disparaître ceux qui se trouvaient à la surface du sol, les spoliations arrachent même ceux qui sont cachés sous terre... Il n'est aucune écurie en Crau, on n'y rencontre aucun puits, sans que les auges ne proviennent du Mouleyres (emplacement du cimetière des Alyscamps). »

Nalis s'est promené à Notre-Dame des Grâces (Saint-Honorat des Alyscamps) où il a vu, à la place d'un sarcophage fraîchement enlevé, un « tas d'ossements ».

La création d'un musée unique d'antiques

Afin d'éviter la dispersion des collections arlésiennes, va naitre le projet d'un musée alors dénommé musée Napoléon en 1804-1805 et l'installation progressive des collections archéologiques dans l'église Sainte-Anne qui est concédée à la ville d'Arles, par décret impérial du 9 janvier 1805, « à l'effet d'en former un musée et un dépôt de monuments d'art qui existent dans son enceinte ». La réalisation de ce projet s'étalera sur 20 ans, jusqu'en 1825-1826.

Les causes du retard sont multiples : les difficultés financières, les évènements politiques, les tergiversations municipales. On hésite au sujet des projets des architectes, à propos du financement et sur l'opportunité du lieu choisi.

En 1808, la nouvelle municipalité préférerait garder les objets à l'hôtel de ville, elle juge l'église malcommode. En décembre 1812-janvier 1813, les objets des Minimes sont transportés, malgré tout, dans l'église.

Mais le projet d'aménagement ne put être réalisé faute de crédits. Les évènements de 1815 en arrêtèrent le cours.

Par la suite, d'autres remises en question apparurent : ne devrait-on pas plutôt transférer les antiques dans la cour de l'archevêché ? Le principe était approuvé par le conseil municipal en octobre 1822. Mais cette décision souleva des protestations. Le conseil municipal changea donc d'avis et proposa, en janvier 1823, que le musée soit installé dans les galeries du cloître Saint-Trophime.

C'est de cette situation que va hériter le baron de Chartrouse. Rapidement, il met un terme aux discussions. Et le musée des antiques ouvre enfin le 24 décembre 1825.

Un arrêté[61] précise les jours d'ouverture et les conditions de visite :

« Le musée des antiques sera ouvert au public tous les dimanches et fêtes depuis dix heures du matin jusqu'à midi. Tous les jours de la semaine sont destinés à l'étude, de deux heures jusqu'à quatre heures. »

L'article 2 de ce règlement précise : « Défenses sont faites d'entrer dans cet édifice avec des cannes ou bâtons, (des) parapluies et des chiens. »

En octobre 1826[62], on se soucie de donner au nouveau musée une entrée digne de ce nom. Le préfet des Bouches-du-Rhône autorise des travaux de menuiserie, serrurerie et peinture relatifs à l'établissement de la porte d'entrée. Celle-ci est « en bois de chêne pour les principaux montants et en bois de noyer pour les traverses et les panneaux, le tout sur une épaisseur de deux pouces... ». Ces huit panneaux, dont deux en imposte, reçoivent « quatre couches de couleur à l'huile vernis au copal et bronzée ». Pour la réalisation de cette porte, on compta 64 journées d'un menuisier à quatre francs par jour.

L'ouverture du musée est parfois associée à d'autres évènements.

Le 3 novembre 1827, un avis annonce que le musée sera ouvert le dimanche, mardi et jeudi, d'une heure à trois heures jusqu'au 18 inclusivement, pour l'exposition des ouvrages de l'école gratuite de dessin[63].

Les découvertes archéologiques arlésiennes sont suffisamment importantes pour attirer non seulement les curieux mais également les artistes venus étudier les objets présentés dans le nouveau musée.

En voici un exemple : c'est une lettre[64] de Marneuf, « entrepreneur de la sculpture de l'arc de Marseille, à l'hôtel d'Europe à Arles », adressée

61. ACA boite R 18 (Musée 1821-1835 III R5).
62. *Idem*.
63. *Idem*.
64. *Idem*.

« à monsieur le maire d'Arles en son hôtel ». L'auteur se décrit comme « le sculpteur qui vient d'exécuter les sculptures d'ornement de l'arc de triomphe de Marseille[65] ». De passage à Arles, il souhaiterait pouvoir dessiner dans le musée des Antiques, de bonne heure, avant de partir pour Paris. Il se recommande de l'architecte M. Penchaud.

L'histoire du musée d'Arles par monsieur le maire

Le 6 mars 1829, le préfet fait suivre une demande du ministre de l'Intérieur au baron de Chartrouse lui demandant de préciser quelle est l'histoire du musée et la façon dont il est géré[66]. En cette occasion, monsieur le maire va à l'essentiel :

« Le 7 décembre 1784, les consuls d'Arles firent, avec les religieux minimes qui desservaient l'église Saint-Honorat (…) une convention ensuite de laquelle ils arrangèrent tous les sarcophages et autres objets antiques possédés par la ville : ce fut le premier musée formé à Arles. La Révolution étant venue, cette précieuse collection fut dévastée, dispersée et pillée en partie au nom des diverses autorités qui se succédaient rapidement au pouvoir dans ces temps de malheur.

Après le retour de l'ordre et de la paix, le 13 décembre 1802, M. le marquis de Grille, maire d'Arles, fit rechercher dans les débris épars du musée de Notre-Dame de Grâce et les fit réunir et entreposer dans l'ancienne église Sainte-Anne.

Enfin, dans le courant de l'été 1825, le nouveau musée des antiques a été définitivement établi dans cette même église par les soins et sous l'administration de M. Meiffren-Laugier baron de Chartrouse, maire actuel de la ville. »

Après Pierre Véran et monsieur Viaud, un nouveau conservateur fut choisi : « L'établissement régulier du musée des antiques, les nouvelles richesses dont il est embelli, et celles à venir, font sentir la nécessité de confier la conservation de cet établissement à un artiste qui peut en apprécier les beautés à l'exemple de presque toutes les villes du royaume. J'ai cru devoir donner ces fonctions au professeur d'école de dessin, M. Huard.[67] »

---

65. En 1823, le marquis de Montgrand, maire de Marseille relance le projet d'édifier un arc de triomphe, sur la place d'Aix, à Marseille. La sculpture d'ornementation fut confiée au sculpteur parisien Marneuf, qui s'inspira de la décoration de l'arc antique d'Orange. Pour les sculptures historiques, statues et bas-reliefs, on s'adressa à David d'Angers et à Ramey.
66. ACA boite R 18 (Musée 1821-1835 III R5).
67. ACA D16. 14 mai 1827



« Les Amours auriges», fragment d'une fresque réemployé dans la construction du rempart, retrouvé lors de la démolition d'une partie de celui-ci, puis exposé au musée lapidaire de l'église Sainte-Anne (et aujourd'hui au musée départemental Arles antique).

Des découvertes fortuites trouvent aussi leur place au musée

« Les travaux commencés à la Porte de Laure rendent nécessaire une allocation de 500 francs. Vous savez quelle est l'origine et la nature des travaux. La nécessité de procurer des pierres à des opérations relatives au déblaiement de l'amphithéâtre avait suggéré l'idée d'abattre un mur de soutènement rattaché à la partie de la promenade qui communique à la porte de Laure. (...) La démolition à laquelle on travaille depuis un mois a produit des avantages inattendus. Fortifiée avec des pierres arrachées aux monuments antiques de notre ville, cette muraille renfermait des richesses qu'on ne s'attendait pas à y trouver. Les premiers travaux ont mis à découvert des cippes, des bas-reliefs, des entablements et d'autres débris dont quelques-uns ont été jugés n'être pas indignes de trouver place dans le musée de la ville. Le déblaiement continue et met au jour une vaste carrière de pierres sculptées qui ont été enlevées à nos monuments dans ces temps de guerre où la nécessité de la défense l'emportait sur toute autre considération. Cette exploitation se poursuit avec activité : elle peut produire des résultats importants.[68] »

Parmi ces pierres sculptées mises au jour lors de la démolition d'un avant-corps ou bastion des remparts de la cité, vers la porte de Laure où elles étaient employées en pierre à bâtir, ont été trouvées ce qu'on pensait être des *metae* ou bornes du cirque romain. Leur décor figure des courses de chars conduites par des Amours. Les fragments furent réunis et exposés au fond du musée lapidaire « dans le massif circulaire ».

Le déblaiement de l'amphithéâtre permet d'enrichir les collections muséales

La récupération de certains éléments architectoniques des maisons en cours de démolition montre un intérêt pour des vestiges d'autres périodes que l'Antiquité.

Au musée, dans la première chapelle à droite de l'église, on présente contre le mur, un cadre en pierre dont le décor est de style Renaissance. Il voisine avec une arcature en pierre de même époque. Ces deux éléments architectoniques proviennent de la démolition d'une des maisons de l'amphithéâtre.

1829-1834 : LE BARON DE CHARTROUSE DÉPUTÉ DU 3E ARRONDISSEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Monsieur le baron de Chartrouse siège à droite à la chambre des députés. Il y est assidu et défend fermement ses convictions. Voici un exemple de ses interventions à la tribune. Il est lié à son souci constant de défendre la restauration du patrimoine où qu'il se trouve...

68. ACA D16. 9 janvier 1826.

En février 1832, on discute à la Chambre, des aides gouvernementales pour la restauration des monuments anciens sur le territoire français[69]. La commission propose de déduire 15 000 francs pour faire des économies.

Monsieur Laugier de Chartrouse prend la parole. Il rappelle que ce chapitre accordait une somme de 85 000 francs pour toute la France, à l'effet de conserver et de restaurer les nombreux monuments anciens. Pour permettre une comparaison, il fait l'historique des aides généreuses apportées, au début du siècle, à la restauration des monuments en France. Il donne comme exemple le décret de Napoléon qui décida que « l'amphithéâtre de Nîmes serait déblayé en quatre années, et que la dépense, évaluée à 427 418 francs, serait supportée en trois parties égales par le gouvernement, le département et la ville ». Ensuite, il remarque que, peu à peu, les aides diminuèrent « en raison inverse des efforts que faisaient les localités et des découvertes nouvelles qui exigèrent des secours nouveaux ». Il constate qu'aujourd'hui il n'y a plus que 85 000 francs qui doivent servir à restaurer les monuments de « Nîmes, d'Orange, les fouilles d'Autun, de Lillebonne, de Périgueux, les églises de Braisnes, de Saint-Riquier, de Condom, de Saint-Maximin, l'abbaye aux Dames-de-Caen, la salle dorée de Lisieux, le tombeau de Jacques II à Saint-Germain, etc. ». Au total, les deux tiers seulement de ce si mesquin secours sont partagés entre 24 communes. Monsieur le baron de Chartrouse s'offusque que la commission trouve qu'on peut retrancher 15 000 francs ! De surcroît, un colossal déséquilibre existe entre le traitement réservé au patrimoine parisien et celui du reste de la France : « En vérité, messieurs, il y a quelque chose qui choque la raison et la justice. Pendant que Paris reçoit des secours de 200 000 francs pour l'église de la Madeleine, de 400 000 francs pour l'arc de triomphe de l'Étoile... ; tandis que le gouvernement envoie à grands frais ses élèves explorer la Grèce et l'Italie, laissera-t-on... s'écrouler sur nos populations et dans le sein de notre belle France, ce qui peut fournir à nos jeunes artistes des études faciles et des modèles de premier ordre ? (…) Ce serait de la barbarie, un véritable vandalisme ; et vous ne voudrez pas que l'histoire vous en accuse. »

Plus tard, le baron évoque encore la disproportion entre les fonds alloués à la capitale et ceux alloués aux provinces :

« On dispute misérablement 8 000 francs pour les provinces françaises et on prodigue des millions à la capitale : 300 000 francs pour travaux ordinaires, 850 000 francs pour achèvement de monuments ou édifices, 762 000 francs pour travaux spéciaux, total : 1 912 000 francs.

---

69. Chambre des députés. Séance du vendredi 24 février 1832 rapportée par *La gazette nationale* ou le *Moniteur universel*. BNF.

Tout entièrement reversé à Paris. Sans compter 600 000 francs pour le palais de cette chambre, 1 500 000 francs pour les établissements scientifiques et littéraires, 380 000 francs pour les Beaux-Arts, 402 000 francs pour les encouragements. Sachant que le budget de la ville de Paris s'élève au-delà de 50 000 000 francs et, malgré cela, réclame des secours du gouvernement. Doit-on s'étonner que de petites communes ne soient pas seules chargées de dépenses au-dessus de leurs forces, dépenses dont, au surplus, elles fournissent la plus grande partie. »

Il donne alors deux exemples locaux qu'il connait bien :

« Ainsi, la ville d'Orange, qui n'a que 8 000 habitants et 30 000 francs de budget, pouvait-elle restaurer son bel arc de triomphe, déblayer son magnifique théâtre, uniques monuments de leur genre en France, surtout le dernier par son état de conservation exceptionnelle ?

De même, « la ville d'Arles n'aurait pu sans aide terminer à elle seule, en six ans et avec une dépense d'à peine 60 000 francs, le déblaiement de son amphithéâtre, une opération qui a nécessité l'acquisition et la démolition de 213 maisons.

Certes, le budget de l'État aide les localités à faire bâtir des prisons, des palais de cour royale, des églises, mais est-ce suffisant ? »

Et il termine : « Toutes ces considérations, messieurs, vous détermineront, j'espère, à repousser le retranchement proposé par votre commission, et à conserver en entier l'allocation du Ministère. »

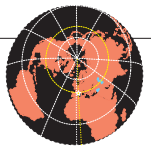
Plusieurs députés le soutiennent dont monsieur Chastelier qui rappelle que tous nos monuments anciens ne doivent pas être considérés comme « locaux » mais comme « nationaux ». L'amendement mis aux voix est donc rejeté. Les 15 000 francs ne seront pas supprimés.

*
* *

L'implication du baron de Chartrouse en faveur du patrimoine, dans la première moitié du XIXe siècle, est un exemple admirable de ce que les convictions, l'intelligence et la ténacité peuvent obtenir. La figure de ce maire exceptionnel méritait absolument que ceux qui aiment et défendent le patrimoine lui rendent hommage.

Carole NANNI

43° 67′ 66″ N
4° 62′ 77″ E



Favorinos, le philosophe d'Arelate

Le monde de Favorinos, de ses maîtres, de ses amis et élèves et de... Polémon

Contemporains de Favorinos		Lieu de naissance	Séjours notables et pérégrinations	Lieu (probable) du décès
Trajan, Hadrien, Antonin 53/98-117 76/117-138 86/138-161		Italica Nîmes		
80-173	Favorinos	Arles	Rome Athènes Chios	†Rome
40-120	Dion de Pruse	Pruse	Athènes Rome Gétie	†Pruse
101-177	Hérode Atticus	Marathon	Athènes Rome Smyrne	†Athènes
45-125	Plutarque	Chéronée	Rome Delphes Alexandrie	†Chéronée
23-180	Aulu Gelle	Rome	Rome Athènes	†Rome
95-166	Fronton	Cirta	Calama Sicile Rome	†Rome
90-144	Polémon	Laodicée	Smyrne Athènes Smyrne	†Laodicée

Rome Athènes Alexandrie — Capitales culturelles

Augusta Trevorum
Gaule
Antonin le Pieux 138-161
Nîmes
Arles
Favorinos 80?-173?
Italie
Rome
Aulu Gelle 123-180
Hispanie
Hadrien 76-117-138
Trajan 53-98-117
Italica
Bétique
Fronton 95-166
Cirta
Sicile
Afrique
Panonnie
Gétie
Thrace
Dion de Pruse 40-120
Pruse (Bursa)
Bithynie
Hérode Atticus 101-177
Marathon
Asie
Smyrne
Polémon 90-144
Laodicée
Plutarque 45-125
Chéronée
Delphes
Corinthe
Olympie
Athènes
Exil à Chios
Alexandrie

« Car rien n'est à un maître et rien ne se possède ainsi... »
Favorinos

jac cactus mau

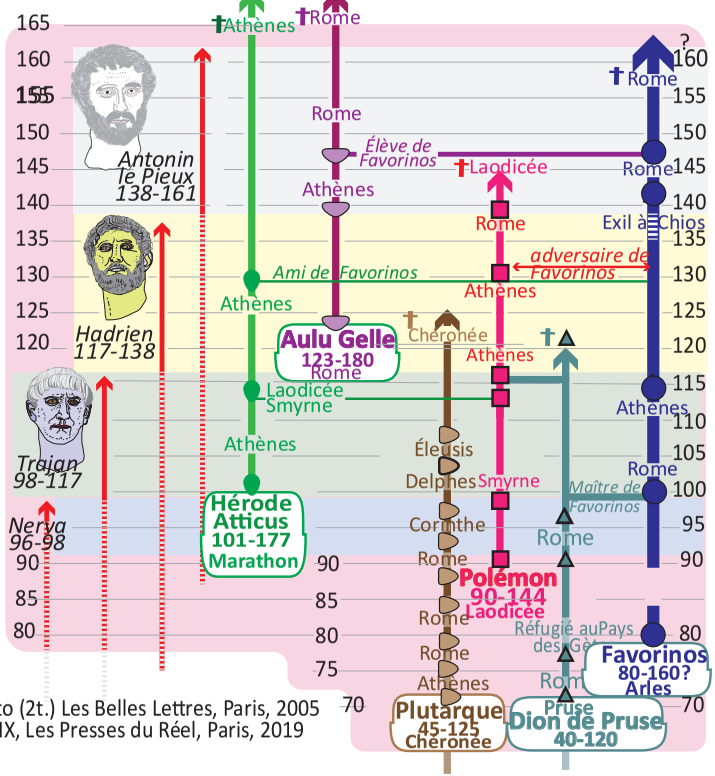


Philhellène, trilingue (celte, latin, grec), il fut étudiant puis maître à Rome et Athènes. Il eut une célébrité surprenante car il avait une voix efféminée, aiguë, sarcastique hors des canons de la rhétorique de son temps. Il se lia avec des pérégrins et esprits remarquables : *Dion de Pruse, Plutarque, Aulu Gelle, Hérode Atticus, Fronton*...

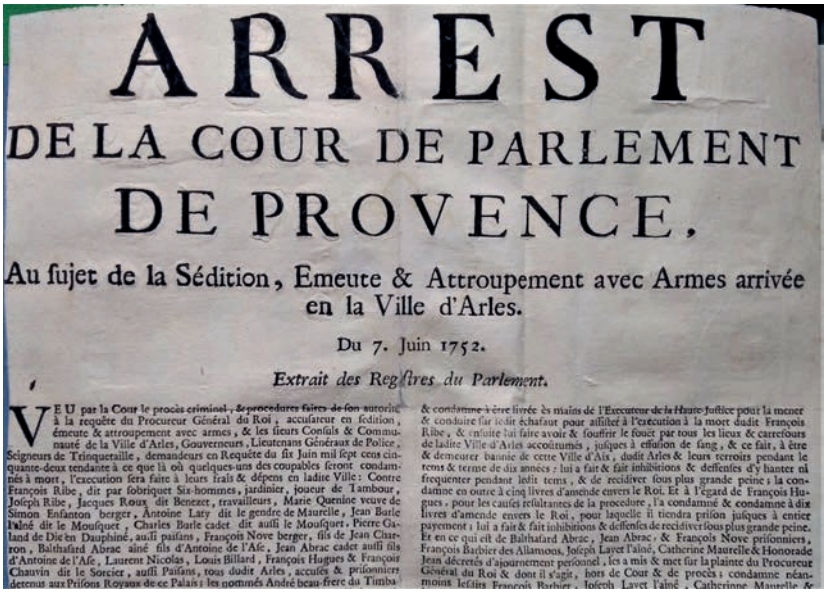
Hadrien lui préféra *Polémon* pour le discours d’inauguration de l’*Olympeïon* d’Athènes. Il exila Favorinos à Chios (135-138), sans doute car sa philosophie interdisait le sacrifice des animaux et donc les sacrifices à l’empereur. Favorinos prônait le végétarisme... On a retrouvé un fragment de son texte l’*Exil* au dos d’un papyrus de la Marmarique.

Favorinos, le philosophe d’Arelate (80-173 ?)

Favorinos, une chronologie



Favorinos d’Arles. Œuvres. Dir. Eugenio Amato (2t.) Les Belles Lettres, Paris, 2005
Favorinos d’Arles. L’Exil. Fabien Vallos. Éd. MIX, Les Presses du Réel, Paris, 2019



ARREST
DE LA COUR DE PARLEMENT DE PROVENCE,

Au sujet de la Sédition, Emeute & Attroupement avec Armes arrivée en la Ville d'Arles.

Du 7. Juin 1752.

Extrait des Registres du Parlement.

VEU par la Cour le procès criminel, & procedures faites de son autorité à la requête du Procureur Général du Roi, accusateur en sedition, émeute & attroupement avec armes, & les sieurs Consuls & Communauté de la Ville d'Arles, Gouverneurs, Lieutenans Généraux de Police, Seigneurs de Trinquetaille, demandeurs en Requête du six Juin mil sept cens cinquante-deux tendante à ce que là où quelques-uns des coupables seront condamnés à mort, l'execution fera faite à leurs frais & dépens en ladite Ville: Contre François Ribe, dit par fobriquet Six-hommes, jardinier, joueur de Tambour, Joseph Ribe, Jacques Roux dit Benezet, travailleurs, Marie Quenine veuve de Simon Enfanton berger, Antoine Laty dit le gendre de Maurelle, Jean Barle l'aîné dit le Mousquet, Charles Barle cadet dit aussi le Mousquet, Pierre Galland de Die'en Dauphiné, aussi paisans, François Nove berger, fils de Jean Charron, Balthafard Abrac aîné fils d'Antoine de l'Ase, Jean Abrac cadet aussi fils d'Antoine de l'Ase, Laurent Nicolas, Louis Billard, François Hugues & François Chauvin dit le Sorcier, aussi Paisans, tous dudit Arles, accusés & prisonniers detenus aux Prisons Royaux de ce Palais: les nommés André beau-frere du Timba & condamné à être livrée ès mains de l'Executeur de la Haute-Justice pour la mener & conduire sur ledit échafaut pour assister à l'exécution à la mort dudit François Ribe, & ensuite lui faire avoir & souffrir le fouët par tous les lieux & carrefours de ladite Ville d'Arles accoûtumés, jusques à effusion de sang, & ce fait, à être & demeurer bannie de cette Ville d'Ais, dudit Arles & leurs terroirs pendant le tems & terme de dix années: lui a fait & fait inhibitions & defenses d'y hanter ni frequenter pendant ledit tems, & de recidiver sous plus grande peine; la condamne en outre à cinq livres d'amende envers le Roi. Et à l'égard de François Hugues, pour les causes resultantes de la procedure, l'a condamné & condamne à dix livres d'amende envers le Roi, pour laquelle il tiendra prison jusques à entier payement: lui a fait & fait inhibitions & defenses de recidiver sous plus grande peine. Et en ce qui est de Balthafard Abrac, Jean Abrac & François Nove prisonniers, François Barbier des Allamons, Joseph Layet l'aîné, Catherine Maurelle & Honorade Jean décretés d'ajournement personnel, les a mis & met sur la plainte du Procureur Général du Roi & dont il s'agit, hors de Cour & de procès: condamne néanmoins lesdits François Barbier, Joseph Layet l'aîné, Catherinne Maurelle &

GRAIN, POTENCE ET FOUET : UNE ÉMEUTE CONTRE LA CHERTÉ DU BLÉ. (ARLES, 2-4 JANVIER 1752)

En fin d'après-midi du dimanche 2 janvier 1752, le tambour résonne dans le quartier du Saint-Esprit[1]. C'est François Ribe, un jardinier, qui ameute ceux des habitants parmi les plus humbles, travailleurs, bergers, muletiers et autres, qui demeurent dans cette partie de la ville. Bientôt, deux centaines de personnes se regroupent autour de lui, armées de quelques bâtons. Dès le début de cet attroupement, le bruit se répand que ce petit peuple ligué aurait l'intention de forcer les boutiques des boulangers et d'enfoncer les portes de quelques greniers. En tout cas, tout au long du parcours qui conduit ces protestataires jusqu'au Plan de la Cour, lieu du pouvoir, on les entend réclamer du pain, l'aliment roi sous l'Ancien Régime (pour longtemps encore) et base même de l'alimentation populaire…

Les raisons de la colère

Le terroir arlésien, en particulier la Camargue, était grand producteur de blé, céréale devenue pièce maîtresse dans la fortune des possédants arlésiens, nobles ou bourgeois qui, loin de vivre oisivement, prenaient une part active dans leurs affaires. Comme l'écrit l'auteur de cette relation[2], Jean-Antoine Maurel, maître de pension, ils étaient plus ou moins riches « proportionnellement à la quantité de blé qu'ils [avaient] à vendre… ». Or, la moisson de l'été 1751 avait été inférieure à celles des années précédentes – on se trouvait à la fin d'une période de refroidissement du climat qui durait depuis une dizaine d'années. Ce fait de nature constituait un facteur d'augmentation du prix du blé mais la production demeurait tout de même suffisante pour nourrir une communauté de 23 000 habitants.

1. Actuellement la zone de la place Voltaire et de la Cavalerie.

2. Cette chronique s'appuie sur les documents suivants : « Relations de différents événements curieux qui sont arrivés à Arles en Provence » copié par l'abbé Bonnemant sur l'original dû à Antoine Maurel, maître de pension et témoin oculaire de l'événement (Médiathèque d'Arles, M 424, pièce n° 34). Ce texte a été reproduit par Émile Fassin, sans commentaires, dans *Le Musée*, 1875, 2e série, numéro 1, p. 1-8. Il a été étudié par Suzanne Pillorget-Rouanet : « Une crise de colère des paysans d'Arles, les émeutes frumentaires des 2 et 3 janvier 1752 », *Actes du 92e congrès national des Sociétés savantes*, Strasbourg, 1967, tome I, p. 383-391. Dans son ouvrage *De la cave au grenier*, Michel Vovelle évoque cet événement sans s'y attarder (Serge Fleury éditeur, 1980, p. 228).

Ce qui mit surtout le feu aux poudres, c'est le phénomène d'accaparement des grains par quelques représentants des grandes familles locales qui se livraient à la spéculation, ce qui n'était pas un phénomène nouveau. Dotés de moyens financiers importants, ces accapareurs, eux-mêmes producteurs de blé, achetaient les récoltes des petits paysans dès la fin des moissons, au moment où les prix étaient au plus bas, tandis qu'ils s'employaient à décrier et écarter le blé des autres régions. Ils constituaient ainsi des stocks dans leurs greniers arlésiens, ce qui raréfiait les grains, tendait à faire monter les prix, en attendant une occasion favorable…

Antoine Maurel, qui ne se prive pas de commenter les événements qu'il rapporte et qui se montre volontiers moraliste, nomme quelques-uns de ces Arlésiens propriétaires des greniers les mieux fournis et appartenant à des lignées qui ont compté dans la vie de la cité. C'est le cas du « très inepte lieutenant criminel[3] et fort habile négociant » Moreau, ou de Ganteaume, « jadis pauvre berger et maintenant bourgeois opulent », et surtout de madame de Chiavari, née d'Azegat, « dont les sentiments sont si bas qu'ils l'empêchent de voir toute l'ignominie de son métier si opposée à la noblesse dont elle se glorifie ».

Pour vendre ou acheter, ces spéculateurs s'adressaient à des courtiers (censaux ou courratiers), en fait, plus majoritairement à des « courtières », les « censales », dans la mesure où, selon le document, les femmes exerçaient « presque seules » ce métier, comme c'était le cas de Marie Berjonval et de Françoise Savournin qui se retrouvent ainsi sur la sellette. Bien entendu, censales, nobles et bourgeois s'entendaient comme larrons en foire, les unes favorisant « l'avidité » des autres, lesquels les soutenaient « dans leurs malversations », expertes qu'elles étaient en faux bruits et avis tout aussi faux. Bref, tout cela ne faisait qu'« écorcher le pauvre habitant ».

Dans un premier temps, c'est à ces dernières que les Arlésiens « en foule » s'adressent pour obtenir du grain à 10 livres le setier (5,7 décalitres), le prix, déjà élevé, qui se pratiquait. Comme elles rétorquent qu'elles n'ont plus rien à vendre, ils se tournent vers la dame Chiavari, laquelle refuse d'en fournir à moins de 12 livres.

Face à cette situation qui s'éternise, aucune instance ne vient tempérer l'exaspération qui ne fait que croître. À commencer par les consuls, le pouvoir politique municipal, que le texte nomme pourtant « pères de la patrie » mais qui s'avèrent « faciles aux volontés du noble et du bourgeois opulents ». Avec ou sans particule, tous appartiennent au même monde, d'autant plus que le quatrième consul, Trophime Peyras[4], qui joint à sa qualité de marchand drapier un talent de négociant

3. Le lieutenant criminel est en quelque sorte « l'ancêtre » du juge d'instruction.
4. « Presque comparable » à Nabal, personnage biblique, riche propriétaire de troupeaux, réputé méchant, égoïste et hargneux.

en blé, venait d'exporter « nuitamment » une quantité considérable de grains vers le Comtat où l'on obtenait un prix plus élevé qu'à Arles. De sorte que ces consuls ne pouvaient guère imposer l'ouverture des greniers pour satisfaire les Arlésiens nécessiteux, alors même qu'il n'existait pas à Arles, contrairement à d'autres lieux, ce qu'Antoine Maurel appelle « des précautions patriotiques », c'est-à-dire des greniers publics susceptibles d'être ouverts en cas de disette, ou tout simplement des marchés où chacun pouvait librement proposer son grain.

Cette situation de cherté du blé associée au sentiment d'abandon de la part des autorités, et la colère qui en résulte chez les pauvres depuis des semaines, trouvent sans doute dans le calendrier l'occasion de se transformer en émeute ce 2 janvier. Non seulement le blé et le pain sont devenus chers en plein hiver, période d'augmentation de la ration calorique, mais cela est venu buter sur les fêtes de Noël et le début de l'année tandis que s'annonce l'Épiphanie, fête d'importance à cette époque. Par ailleurs, notre chroniqueur insiste sur le fait que, ce même dimanche après-midi, la bonne société est réunie pour assister à un opéra. Ce fait qui anime la vie culturelle de la couche aisée est signalé en opposition aux « maisons du paysan et de l'artisan [où] on gémit et on meurt de faim ». Peut-on penser que cette circonstance festive, commandée de longue date, ait pu exacerber la colère des humbles qui l'aurait considérée comme une marque d'insensibilité des classes supérieures envers la détérioration de leur situation ? Ou doit-on n'y voir qu'un rapprochement forcé que la coïncidence des deux événements favorise ?

La soirée du 2 janvier

En tout cas, à l'enfermement dans la salle de spectacle répond, sur la scène publique, dans les rues, une tout autre musique. Le drame social qui s'y joue n'a besoin que d'un seul instrument, le tambour, qui n'a cessé de se faire entendre, et que d'un seul décor, celui du Plan de la Cour où arrive donc la troupe des émeutiers. Là, trois nouveaux rôles viennent enrichir la liste des participants en la personne de trois consuls qui s'avancent. Le premier consul en titre, Charles de Gros-Boussicaud, « fougueux comme un cheval indompté », figure le sanguin qui s'emporte et tempête, tandis que les deux autres, François Martinon et Joseph Germain, réunis par la « timidité », donnent dans le registre de la conciliation.

Cette dernière attitude est sans doute prise pour de la faiblesse et les séditieux demandent maintenant, « d'un ton de maître », le blé à huit livres le setier – bien loin des douze livres réclamées par madame de Chiavari –, le vin à deux sous le pot (un litre environ), de même que la suppression de la taxe sur la farine (le piquet), qui permettait à la ville de rembourser ses dettes, mais qui renchérissait le prix du pain, dont il fallait

encore payer la taxe de cuisson. Outre ces demandes, ils exigent aussi le renvoi des travailleurs originaires du Comtat, qu'ils menacent « d'exterminer », et qui, en échange de bas salaires, étaient employés aux travaux des bords du Rhône, au Bras de Fer. Ce moment s'inscrit dans un thème qui marquera longtemps le monde prolétaire, celui de la rivalité entre travailleurs, organisée par les employeurs, entraînant maintes fois des rixes et des crimes. En tout cas, cette exigence souligne fortement un autre motif du mécontentement et de la révolte de ces Arlésiens : le chômage, dont souffre une partie d'entre eux. Ces nouveautés dans les demandes ne sont pas faites pour calmer le premier consul qui se répand en violences verbales sans tenir compte, comme le remarque notre rédacteur, que la situation qu'il affronte est le fruit du désespoir et de l'attitude, « l'avarice », de son collègue Trophime Peyras. Finalement, c'est devant le canon d'un pistolet que le premier consul se voit contraint de promettre, pour le lendemain, du blé à bas prix du pain et du travail.

Sur cet engagement – il est déjà neuf heures du soir –, le calme revient. Simple apparence, car les plus révoltés des mutins s'enferment au cabaret et « la tête échauffée par le vin », projettent de soulever le peuple. Pendant ce temps, quelques « gentilshommes effrayés », incapables de prendre une décision, se précipitent chez l'archevêque, Mgr de Jumilhac, pour se ranger à son avis, qui fut d'envoyer un cavalier à Aix demander des troupes à l'intendant de Provence[5]…

La journée du 3 janvier

Dès 7 ou 8 heures du matin de ce 3 janvier, nombre de ceux qui s'étaient attroupés la veille se rassemblent à nouveau, armés cette fois de haches, de tridents, de faux et même de fusils. Au son du tambour, et d'un fifre semble-t-il, les voilà qui entreprennent le tour de la ville, entraînant au passage, bon gré mal gré, certains de ceux qu'ils rencontrent, voire quelques autres qui se pensaient à l'abri derrière leur porte… Ils sont bientôt presque sept cents, si l'on en croit le texte, et en arrivant devant le pont de bateaux, un groupe de ces séditieux, conduit par la nommée Marie Quenin, déclare vouloir couper les câbles de l'ouvrage afin d'interdire l'éventuelle arrivée des troupes du Languedoc. Empêchés par les mariniers qui s'interposent et un groupe de prêtres qui se trouvait là, ils reviennent vers le centre par la rue Neuve (actuelle Dr Fanton) et se retrouvent, « poussant des cris terribles », place aux Herbes (du Forum), au moment où, du côté sud, les consuls, l'archevêque et quelques notables abordent la même place par la rue Saint-Lucien (rue

5. Pour donner une idée approximative de cette fonction, disons qu'il s'agirait d'une sorte de préfet de région.

du Palais). Malgré les mots apaisants du prélat qui promet un « prompt secours », les vociférations, réclamations et menaces ne cessent pas, de sorte que ces membres de l'élite décident de délivrer au plus vite du blé à bas prix et « même à crédit ». Après un moment d'embarras – quel grenier ouvrir ? –, le premier et le quatrième consul proposent les leurs. Ironie du sort, Trophime Peyras eut le chagrin, comme souligne l'auteur avec malice, de voir l'opération commencer par le sien puisque c'était le plus proche, sa remise se situant près de la porte Saint-Jean (au bas des Thermes). Imaginons donc une foule agitée et bruyante, précédée des personnalités, refluer pour un court trajet jusqu'aux abords du Rhône où la distribution se déroule jusqu'à midi selon les conditions énoncées. Mais comme les fraudeurs se rencontrent dans tous les groupes sociaux, certains qui pouvaient acheter du blé à un tarif normal profitent de l'aubaine. On décida alors que, pour l'après-midi, le grain serait remis à qui présenterait un billet de son curé attestant de sa pauvreté…

Secours, panique et répression

Le 4 janvier au matin les secours reprennent, cette fois à l'hôtel de ville et sous forme de pain – Antoine Maurel précisant que les bénéficiaires en sont « tous ceux qui, faute de travail, manquaient de quoi vivre ». Tout se dérègle cependant lorsqu'un audacieux se met à dire que le blé et le pain ne suffisent point pour les faire vivre et que, si on ne donnait pas un peu d'argent, il y aurait le soir même « un beau tapage ». S'il est immédiatement jeté en prison[6], son attitude plonge les élites dans l'inquiétude : la colère populaire n'est peut-être pas aussi éteinte que l'on croit… Derechef, religieux, nobles et bourgeois se mobilisent et décident d'arrêter ce que le narrateur appelle « les projets insensés et téméraires » de la canaille *(sic)*. Un dispositif est adopté, qui comprend : 1) des mesures de maintien de l'ordre par la formation immédiate d'une garde de cinquante gentilshommes et bourgeois, bientôt renforcée par la création d'une troupe de cent hommes distribuée en escouades chargées des patrouilles, 2) une opération de type politico-psychologique : un cortège (« une procession assez ridicule » juge notre témoin), constitué par l'archevêque, les consuls et diverses personnes de tous les états, parcourt la ville afin de montrer qui est maître du terrain, 3) l'arrestation d'une vingtaine de mutins, « dans leur maison et dans leur lit », dont François Ribe.

Tout ce système, qui dépend des autorités locales, est renforcé, le lendemain 5 janvier, par l'arrivée d'un bataillon du régiment Royal-Italien en provenance de Nîmes, lequel se met en bataille à Trinquetaille, derrière le couvent des capucins, puis avance, la peur au ventre, écrit Antoine Maurel, croyant que dans cette ville révoltée les habitants

6. Le rédacteur du texte juge que « ce scélérat méritait d'être pendu »…

vendraient cher leur peau. Heureusement pour tout le monde, ils furent rapidement rassurés… Quant à la distribution de pain, elle se poursuivit jusqu'au dimanche 9, jour où on annonça que chacun devait trouver du travail pour s'en procurer…

Jusqu'à Versailles ce fut conté

L'ordre étant rétabli, il restait aux sphères supérieures à exprimer leur satisfaction. Ainsi, l'archevêque reçut une lettre datée du 9 janvier et signée de Charles-Baptiste des Gallois de La Tour, premier président du parlement de Provence, qui le félicitait d'avoir arrêté, par sa présence et ses discours, « les effets presque toujours funestes d'une populace révoltée ». Le signataire regrettait de n'avoir pu se trouver aux côtés du prélat afin d'imiter son exemple, et espérait encore que sa santé ne souffre point trop des fatigues éprouvées à cette occasion. Les troubles arlésiens eurent aussi un écho à Versailles d'où fut expédiée une missive, le 14, informant que le courrier relatif à « l'émotion arrivée à Arles » a été lu au roi et que Sa Majesté (Louis XV) « aurait désiré que l'on n'eût pas cédé aux emportements du peuple ». Toutefois, le monarque avait jugé que les circonstances n'avaient sans doute pas permis de s'en dispenser.... Telles furent la courte analyse et la grande morgue de celui qui avait été surnommé le « Bien-Aimé » une dizaine d'années auparavant – il avait depuis bien perdu de son aura.

Pendant ce temps, à Arles, tandis qu'un bataillon du régiment de Brissac vient relever, le 12, le Royal-Italien, les hauts magistrats se succèdent : conseiller au parlement d'Aix, procureur général du roi, doyen du parlement, avocat général, instruisent le procès des prévenus. Au premier dimanche après Pâques, tout est achevé. Les décisions seront aixoises.

Des « anonymes » dévoilés

Le texte qui nous est parvenu comme les actes de justice ont le mérite de faire connaître l'identité et l'état d'un certain nombre de ces émeutiers qui appartiennent à ce que l'on nomme les « anonymes ». Sans présenter ici une énumération exhaustive peu utile, limitons-nous à quelques remarques, en éclairant la place sociale de la plupart d'entre eux. Le « paysan » est un petit propriétaire qui produit une polyculture de subsistance mais qui doit aussi se louer par insuffisance de moyens. Le « jardinier » est encore un micro-propriétaire souvent contraint d'aller chercher du travail. Le « travailleur » vit du salariat pour des durées plus ou moins longues, la plupart du temps à la journée. Mais ils vivent en ville, à un moment où les terres concernées sont très proches des divers quartiers, Arles étant alors l'exemple même de l'« agroville ».

Si l'on porte un regard sur la manière de nommer ces personnes, on s'aperçoit de la complexité des usages.

Concernant les femmes (trois passeront en jugement), elles sont identifiées par leur nom de jeune fille, parfois féminisé, éventuellement complété par leur nom d'épouse, comme le montrent les cas de Marie Quenine (donc fille d'un Quenin) et veuve de Simon Enfanton, ou de Catherine Maurelle (fille d'un Maurel), femme de Jacques Roux.

Pour tous, les surnoms sont courants et supplantent très souvent le nom officiel. Ces appellations familières peuvent se référer à des particularités physiques, comme pour François Ribe, dit « Six-hommes », sans doute à cause de sa corpulence, et de même concernant ce Pierre, sans patronyme, dit le Poil-Rouge. Des traits de personnalité s'expriment par des surnoms provenant du provençal plus ou moins francisé, comme pour Jean Chabert dit Lou Fouire (qui dit des jurons) ou Charles Burles l'aîné dit le Mousquet (le susceptible). Provençal encore pour désigner l'état social : Joseph Gouyet est dit Mange-Ase (Mange âne), ce qui pourrait souligner sa pauvreté, et peut-être en va-t-il de même pour ce Guillaume dit le Pédassat (le Pétassé, le Raccommodé) s'il ne s'agit que de ses vêtements[7]. François Chauvin, dit le Sorcier, a sans doute quelques talents hors du commun. Louis Lhermite est dit « Miaule », ce qui établit un rapport, venant du provençal, avec le mulet ou la mule… Plus complexe la désignation qui repose sur un seul prénom associé à un lien de famille lequel rebondit sur un surnom, comme pour Jean, dit le gendre de la Régalade ou André, beau-frère du Timbalier. D'autres se contentent d'un seul élément de nomination : l'un est « le Crucifix », un autre « Capelan », les deux renvoyant au monde religieux avec des intentions qui resteront mystérieuses…

De terribles condamnations

Si dans un premier temps on avait arrêté quarante-sept mutins, vingt-huit d'entre eux seront conduits à Aix pour comparaître devant la cour du parlement. Le 7 juin, les sentences sont prononcées : pendaison pour sept fauteurs de troubles, mais seul François Ribe sera pendu, les six autres, en fuite, ne paraîtront qu'en effigies. Douze justiciables sont condamnés aux galères à perpétuité (mais huit se sont enfuis), deux à quinze ans, six à dix ans (mais quatre sont absents), un à cinq, qui n'a pas pu être saisi. Marie Quenin qui, selon le sieur Maurel, aurait dû être pendue « comme un des principaux boutefeux de la sédition et comme l'auteur du dessein de couper le pont », est condamnée au fouet et au bannissement de la ville pour dix ans. D'autres s'acquitteront d'une amende…

7. Bien sûr, des ambiguïtés demeurent toujours. Il se peut que ce raccommodage s'applique par exemple à quelques blessures dont le personnage porterait les traces…

La corde, le fer et le fouet

Neuf jours plus tard, le 16 juin à 7 heures du matin, les onze condamnés, sous la garde de tout un bataillon, sont de retour à Arles, accompagnés de tout un personnel administratif et du bourreau, « exécuteur des hautes œuvres ». Dans l'après-midi, une plate-forme est prête à l'entrée de la place aux Herbes, au droit de la porte du Palais (dit des Podestats). Sur ce plancher, assez grand pour contenir les condamnés et les employés nécessaires, la potence se dresse.

Dès quatre heures, précise notre témoin, le bataillon qui avait escorté les détenus se range autour de la place et entoure l'échafaud. Une heure plus tard, le lugubre cérémonial se complète : huit huissiers à cheval, en robe et en bonnets carrés, six archers de la maréchaussée, aussi à cheval, précèdent les condamnés, François Ribe venant en dernier entre deux pères capucins qui « l'exhortent à la mort ». Ce moment n'était que l'achèvement du grand tour de la ville qui avait été infligé à ces « misérables », rangés deux par deux, pieds nus, en chemise et tenant à la main un flambeau ardent. Puis, devant le portail de Saint-Trophime, ils avaient fait amende honorable, à genoux, en demandant pardon à Dieu, au roi et à la Justice. Il leur restait quelques mètres avant cette plate-forme de la place aux Herbes, où tout le groupe s'installe pour assister d'abord au supplice de François Ribe « pendu et étranglé jusques à ce que mort naturelle s'ensuive ». Selon notre témoin, il fit preuve d'un maintien intrépide et d'une fermeté extraordinaire[8]. L'un des condamnés regroupés sur cette estrade, si proches du corps pantelant, a peut-être montré une même attitude, c'est Joseph Ribe, le fils, qui vient d'assister à la mort de son père et qui, comme les huit autres condamnés aux galères, est marqué au « fer chaud » des trois lettres GAL sur l'épaule. Ils partiront le lendemain pour Toulon pour y « tirer la rame par force », Joseph, lui, à vie. Enfin, Marie Quenin, que le valet du bourreau avait fouettée en divers carrefours d'Arles « jusques à effusion de sang » fut conduite jusqu'à la porte du Marché Neuf et expulsée de la ville pour dix ans.

Ordre et minces réformes

Le lecteur actuel peut s'étonner de ce qui apparaît comme un manque de proportion entre les faits reprochés et les peines prononcées. Antoine Maurel lui-même écrit qu'au fond cette sédition n'était rien et que seules les multiples lettres du premier consul à l'intendant avaient grossi le mal… Mais, à ce moment du XVIIIe siècle, ce n'est pas la réalité matérielle qui importe dans l'appréciation de la gravité des actes jugés.

8. Lorsqu'une communauté réclamait de procéder à la pendaison sur son territoire, elle devait se charger des frais afférents…

Ce qui compte c'est la manière avec laquelle les juges, qui participaient de l'absolutisme royal, qualifient ces faits en l'absence de code pénal[9]. Pour l'affaire arlésienne, il n'y avait pas eu d'atteinte aux individus, aucun grenier, aucune boulangerie n'avaient été dévalisés et les cordes du pont n'avaient pas été détériorées. Le plus grave était que le peuple s'était révolté coupant le lien de fidélité et d'obéissance au roi, lieutenant de Dieu sur terre. L'extrême sévérité des sanctions et la volonté d'exemplarité de ces condamnations (que manifestait le cérémonial du circuit, classique d'ailleurs, par les rues de la ville) soulignent assez la grande peur qui s'était emparée des puissants, effrayés par ce qui était l'image d'une atteinte à l'ordre établi.

Dans le but de préserver cet ordre, la cour du Parlement de Provence[10] ordonne deux séries de réformes : des mesures de police et un début de réglementation de la question du blé.

Dans le premier cas, interdiction est faite aux « paysans » de la ville d'Arles de posséder fusils ou pistolets, avec obligation de déposer à l'hôtel de ville ceux qu'ils auraient déjà et ce sous huitaine après publication de l'arrêté, les consuls étant autorisés à procéder à des visites en cas de soupçon. La ville devait aussi créer un bureau de police qui assurerait des patrouilles tous les soirs, et un horaire de fermeture des cabarets serait prévu.

Sanctionner ne pouvant suffire, les magistrats aixois avancent une réglementation de la question du blé afin d'éliminer les dysfonctionnements les plus criants. Outre l'interdiction de couper les blés avant maturité, les courtiers devaient s'abstenir d'en faire commerce pour leur propre compte, seuls ou en sociétés, sous peine d'être convaincus de prévarication et de monopole. Une enquête serait diligentée à Arles, Tarascon et autres lieux pour découvrir les raisons de la disparition des marchés publics dans cette contrée, cause majeure des « abus ». Par ailleurs, quiconque voulait « faire marchandise des blés et autres grains » devait s'inscrire sur le registre du greffe de la police, et s'il s'agissait d'un transport par bateau, il faudrait déclarer le jour d'arrivée, le prix demandé sans pouvoir l'augmenter et, s'il restait du grain invendu au bout de trois jours, seule une attestation fournie par les consuls permettrait de le remettre au grenier… On allait dans un sens plus libéral, mais la question du blé et des farines restait cruciale, et source de nombreux conflits, partout dans le royaume.

*

9. Ces considérations se fondent sur l'étude de Marc Vigié « Justice et criminalité au XVIII^e siècle : le cas de la peine des galères », dans *Histoire, économie et société*, 1985, n° 3. p. 345-368 (p. 351).

10. Sous l'Ancien Régime, un parlement de province est une instance administrative et judiciaire.

Quelques années après sa composition, le document rédigé par Jean-Antoine Maurel a été recopié par l'abbé et grand érudit Laurent Bonnemant, lequel, parvenu à la fin du texte, livre une opinion personnelle sur cette narration. Selon lui, maître Maurel, qui aurait un peu trop chargé le portrait de certaines personnes et n'aurait pas dû les nommer, aurait dû souligner qu'à Arles, on savait s'accommoder pour faire « supporter les charges presque entièrement au petit peuple, surtout aux travailleurs, par l'invention de la gabelle, par le défaut des greniers d'abondance et par cette serre (stockage) de blé que les riches gardent toujours pour la saison la plus fâcheuse ». À dire vrai, on avait bien compris ! Laissons encore la plume au prêtre arlésien qui, dans la même veine et bien avant la Révolution, achève sa copie avec ces mots : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que les gros mangent les petits. » Et dire que l'Histoire ne s'alimente que d'une immense succession « d'aujourd'hui(s) »…

Christophe GONZALEZ

COTISATIONS ANNÉE 2025

Nous rappelons que lors de l'assemblée générale du 16 mars 2024, a été adoptée l'augmentation de la cotisation annuelle des AVA à compter de l'année 2025.

Celle-ci est portée à 35 euros (50 euros pour les adhérents résidant à l'étranger).

L'appel à cotisation sera joint au bulletin n° 198 de décembre 2024 qui sera diffusé en janvier 2025.

Supplément au n° 197 du bulletin des A.V.A.

Entre Nous

Le début du troisième trimestre est habituellement très chargé en évènements et celui de 2024 n'a pas failli à cette tradition qui a vu le déroulement des fêtes d'Arles avec la pégoulade et la fête du costume. C'est ainsi que, élue en mai dernier, la 25e reine d'Arles, Amélie Laugier, a été intronisée avec à ses côtés Faustine Bret, Salomé Espelly et Nina Graillon, ses demoiselles d'honneur. Cette cérémonie, évoquée par les AVA en septembre lors du conseil d'administration de rentrée, a animé un débat interne sur la perception des nombreuses missions du « règne » et donc de la charge du programme de représentativité pour les heureuses élues. Le constat « alarmant » est le fait du nombre réduit de candidates, qui toutes ont été retenues dans le 25e règne. Le débat a alors fait apparaitre que les contraintes étaient peut-être trop lourdes, dues à trop de sollicitations extérieures, souvent sans rapport avec les traditions. Il a été de plus évoqué le rôle souhaité par Frédéric Mistral, celui d'ambassadrice du Pays d'Arles ! Les AVA n'étant pas membres du Félibrige, leur avis ne peut être que consultatif, mais la défense des traditions est aussi inscrite dans les statuts de l'association. Il n'en demeure pas moins que de nombreux administrateurs se sont fait l'écho d'avis entendus autour d'eux et pensent qu'une réflexion positive doit être menée sous peine de voir les candidatures continuer à se raréfier !

Les 21 et 22 septembre 2024, la 41e édition des journées européennes du Patrimoine avait pour thèmes nationaux : « le patrimoine des itinéraires, des réseaux et des connexions » et « le patrimoine marin ». Cette année, exceptionnellement, elles ne coïncidaient pas avec la journée des associations. Comme il est de tradition, et de leur devoir, les AVA apportent leur contribution chaque année par une animation personnalisée. Cette année, vu le thème, le conseil d'administration a accepté le sujet proposé par Jean-Pierre Gilles sur la transhumance, lequel a dès lors, fort de son expérience et de ses connaissances, accepté d'en assurer lui-même l'animation. Le programme officiel avait donné rendez-vous aux participants le samedi à 16 h à la place Antonelle, au

pied du pont de Trinquetaille, lieu de rassemblement des troupeaux de moutons en provenance de Camargue et de Crau. Notre animateur raconta alors comment les troupeaux se rassemblaient à la fin du printemps afin de rejoindre les alpages. Par la rue Giraud, sous la conduite de leur « berger » conférencier, le groupe d'une quarantaine de passionnés s'est acheminé vers les quais du Rhône. Là, le guide a poursuivi son récit à l'appui de nombreux documents et photos pour expliquer comment, arrivés à la gare de Camargue, les moutons franchissaient le pont et se dirigeaient par les quais vers la chapelle du Méjean. Il nous expliqua aussi l'histoire de ce lieu qui était à l'origine l'église Saint-Martin, érigée dès le IXe siècle, vendue à la Révolution comme bien national, qui connut par la suite diverses fonctions, abritant même un temps le dépôt de laine du syndicat des éleveurs de moutons de race mérinos. Aujourd'hui, elle accueille essentiellement des concerts et des expositions et voisine la librairie et le siège des éditions Actes Sud. Mais elle est en plus désormais le point de départ de l'itinéraire de randonnée GR 69, *La Routo*, créé en 2020, aboutissant à Borgo San Dalmazzo, en Italie, qui illustre bien le thème de ces journées du patrimoine. Au fil de la déambulation sur les quais du Rhône, il raconta ensuite l'histoire du mérinos, cette race d'ovins d'origine espagnole, et comment Louis XIV parvint à les faire importer jusqu'à la Bergerie royale de Rambouillet avant qu'ils ne rejoignent la Provence. La promenade se termina à proximité du pont des Lions et donc de la gare SNCF d'Arles où les troupeaux « prenaient » le train pour les Alpes. Nous espérons maintenant que Jean-Pierre Gilles rédigera un article avec force illustrations pour notre bulletin, qui permettra à tous les adhérents de profiter de ses connaissances sur la transhumance. À ce propos, les AVA, partenaires de la Maison de la transhumance, se doivent d'assurer la promotion de la 4e édition des Rencontres du Mérinos d'Arles, qui se déroulera en ville les 9 et 10 novembre prochains avec diverses animations.

S'agissant de patrimoine et de la ville d'Arles, le conseil d'administration a appris fin août la désignation d'un nouveau chef du service du Patrimoine de la ville d'Arles succédant dès le 1er septembre à Cécile Vareon. Dès qu'il aura pris ses marques à ce poste, nous solliciterons le nouveau directeur, arlésien de surcroit, bien connu des AVA et passionné comme nous pour l'histoire et le patrimoine de notre ville, afin de faire un point de situation et de connaitre sa « feuille de route ». Cela facilitera grandement nos échanges réciproques avec la ville et en particulier Sophie Aspord qui, dans sa mission de quatrième adjointe doit être attentive et présente dans plusieurs domaines dont l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le foncier et le patrimoine. Nous avons déjà les meilleures relations avec elle, mais la présence de ce nouveau chef de

service sera déterminante pour assurer le relais de nos demandes et besoins d'informations y compris dans les projets en cours d'instruction… tout en respectant le devoir de réserve lié à sa fonction.

Parmi nos administratrices, Véronique Wood, qui nous fait déjà profiter de son expérience d'architecte du patrimoine, est investie depuis de nombreuses années dans l'organisation du SIPPA, symposium international des professionnels des patrimoines à Arles, dont c'est cette année la 9e édition. Le SIPPA, créé en 2015 par le Pôle Culture & Patrimoines, se positionne aujourd'hui comme « le rendez-vous annuel et fédérateur des professionnels de la restauration, de la valorisation et de la promotion des patrimoines urbains, architecturaux et mobiliers ». Depuis quelques années, ce rendez-vous, à l'origine professionnel, a su ouvrir ses portes aux représentants des collectivités territoriales, aux étudiants, mais aussi aux publics d'amateurs passionnés, dont les AVA se réclament. Cette année plus de vingt intervenants professionnels du patrimoine viendront partager leurs expériences à travers des conférences, études de cas et tables rondes sur le thème « Patrimoine Hors les murs – Jardins, Espaces non bâtis, Sites archéologiques ». Ce symposium se déroulera les 21 et 22 novembre dans l'auditorium du musée départemental Arles antique. Les passionnés du patrimoine que nous sommes seront les bienvenus, dans la mesure des places disponibles, en s'inscrivant sur le site www.polecp.fr/sippa.2024 où le programme peut être consulté (ainsi que sur le site des AVA).

Parmi nos partenaires, certains nous permettent de participer à la sensibilisation sur le patrimoine naturel. C'est le cas du Parc naturel régional de Camargue où nous participons régulièrement et depuis de nombreuses années aux réunions de diverses commissions et au comité consultatif. Autre cas, celui de la Réserve des marais du Vigueirat, dont il est peut-être bon de rappeler qu'ils font partie intégrante du Parc de Camargue, et où les AVA ont l'honneur de siéger au conseil scientifique. C'est ainsi que nous avons pu suivre les premières découvertes archéologiques sur le canal de Marius.

C'est le cas aussi avec le CPIE Rhône-Pays d'Arles qui a organisé la 8e édition de l'événement « Dans les bras du Rhône » du 4 au 14 octobre. Cet évènement est coconstruit par plus de 80 partenaires autour des « enjeux Rhône » afin de créer ou recréer une culture commune autour du fleuve. Cette année, le thème était « Les solidarités » avec sur trois départements, Bouches-du-Rhône, Gard et Vaucluse, plus de 60 animations.

Au nombre des manifestations qui se seront déroulées pendant que notre bulletin « était sous presse », figure le colloque annuel de l'Académie d'Arles, organisé le 12 octobre et dont le thème était

« La Crau, un territoire toujours à découvrir ? » et dont nous ne doutons pas qu'il aura été une fois encore de haute tenue, avec huit interventions traitant d'aspects très divers de ce territoire.

Un certain nombre de dossiers « sensibles » concernent le Pays d'Arles et l'actualité est riche justifiant notre vigilance et notre engagement total aux côtés de nos élus et des responsables économiques. C'est le cas du contournement autoroutier qui implique la requalification de la RN 113 et dont nous suivons attentivement le déroulement des étapes officielles. C'est le cas aussi de notre engagement dans le collectif STOP THT 13/30 contre le projet de ligne à très haute tension qui menace dans son ensemble tout notre patrimoine naturel, mais aussi le bâti reconnu au Patrimoine mondial par l'UNESCO, et les 100 autres sites classés et inscrits sur la liste des monuments historiques.

Au nombre des sujets locaux sensibles du quotidien pour lesquels nous sommes régulièrement interpelés, est celui de la propreté de la ville à propos duquel les AVA sont parfois accusés de laxisme par une « tolérance inadmissible ». Nous avons plusieurs fois évoqué ce sujet avec les élus et responsables des services concernés. Nous savons les efforts de la ville et de la communauté d'agglomération ACCM pour y faire face, mais c'est le plus souvent l'incivilité des citoyens, résidents et visiteurs, et des commerçants qui est en cause. Certes les progrès sont effectifs mais dans ce sujet « voyant », c'est la prise de conscience et l'efficacité qui sont de mise. Témoins de cet effort, lors de la dernière Feria du Riz, le quartier Portagnel, la place Voltaire, les portes de La Cavalerie et la fontaine Amédée Pichot récemment rénovées ont été respectés !

Nous partageons votre émoi et votre exaspération que nous ne manquerons pas d'évoquer entre autres sujets lors de nos prochaines rencontres avec les élus en charge de ce sujet, mais il est de notre devoir aussi de rappeler que le civisme est l'affaire de tous !

Et cela ne doit pas rester entre Nous !

Vincent RAMON

SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971

Présidents d'honneur	Anciens présidents	
Frédéric MISTRAL	Auguste VÉRAN	1901-1903
Émile FASSIN	Auguste LIEUTAUD	1903-1923
Pierre FASSIN	Jean LANDRIOT	1971-1974
André VAILHEN-REMACLE	René VENTURE	1974-1987
René VENTURE	Thérèse GUIRAUD	1987-1990
Henri CÉRÉSOLA	Henri CÉRÉSOLA	1990-2011

COMITÉ D'HONNEUR

Louis BOREL - Patrick de CAROLIS
Pierre DOUTRELEAU - René GARAGNON
Jean-Claude GOLVIN - Christian LACROIX
Henri LAURENT - Claude MAURON - Roger MERLIN
Vera MICHALSKI-HOFFMANN - Christian MOURISARD
Françoise NYSSEN - Erik ORSENNA - La Reine d'ARLES
Michèle RICARD - Odyle RIO - Dominique SÉRÉNA-ALLIER
Claude SINTÈS - Henri VEZOLLES - Renzo WIEDER

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Vincent RAMON
Vice-présidents : Remi VENTURE, Pierre VELLY
Secrétaire : Annie DENIS
Trésorier : Jean-Marie LOPEZ
Archiviste : Julien GONDAT

M. BAUDAT, M.J. BOUCHE,
J.F. CHAUVET, G. FRUSTIÉ, J.P. GILLES
Ch. GONZALEZ, M.J. JUSTAMOND, P. MILHAU,
J. PITON, R. RÉGAL, D. SALOMON, V. WOOD.



Dépôt légal 3e trimestre 2024
Directeur de la publication : V. RAMON
ISSN 0988 - 9531

Création - Impression
CDI Imprimerie